
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005729 9

# HISTOIRE
# DE LA PROVINCE
# DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR:

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

**Littérature Française Moderne.**
**La Vérendrye, découvreur canadien.**
**Artisans du miracle canadien.**
**Marie Barbier.**

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

**Chefs de File.**
**Mercier.**
**Mgr Laflèche et son temps.**

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

**Sir Wilfrid Laurier.**
**Sainte-Anne-de-Beaupré.**
**Papineau.**

A la Librairie Larousse, Paris.

**Canada,** album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

**Kateri Tekakwitha,** illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

**Marguerite Bourgeoys.**

ROBERT RUMILLY

# HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

III

## Chapleau



Éditions Bernard Valiquette
1564, rue Saint-Denis Montréal

A Sir Thomas Chapais,

En témoignage de respectueuse admiration
pour la probité de l'homme politique
et de l'historien.

# PRÉFACE

Cette Histoire de la Province de Québec, fruit de longues années de travail, doit couvrir un nombre de tomes respectable. Fallait-il la faire précéder d'une explication sur la méthode — la formule, si l'on veut — employée dans sa rédaction? J'ai d'abord pensé expliquer la méthode en l'appliquant, comme un philosophe démontrait le mouvement en marchant. Et j'ai publié deux tomes sans préface. Mais des lecteurs attentifs et bienveillants — de ces lecteurs qui deviennent pour un écrivain des amis, et que je remercie de tout coeur — me représentent l'utilité d'un avertissement, d'un éclaircissement, en tête d'un ouvrage de cette nature, dont la publication, fragmentée en tomes nombreux, s'échelonnera sur plusieurs années.

Je veux reconstituer l'histoire de la province de Québec dans sa réalité, dans sa complexité, dans sa vie. Je n'écrirai point séparément une histoire politique, une histoire religieuse, une histoire économique, etc. La composition, certes, y gagnerait, mais jamais la vie, la vie complexe, la vie intégrale, ne se trouverait ranimée. Ces divers aspects sont trop enchevêtrés, s'influencent trop les uns les autres, pour que nous puissions les dissocier sans grand dommage. L'histoire doit être une synthèse de ces éléments, évoqués dans leur simultanéité, et sans négliger la part des hommes — de leur caractère, de leurs passions.

Cette conception, mûrie pendant un certain nombre d'années, peut être assez nouvelle et personnelle. Elle ne prétend certes pas à l'exclusivité. Et voici qu'à la veille de rédiger cette préface, j'ouvre la série de quatre volumes consacrée par

*Edouard Herriot, sous le titre "Lyon n'est plus", à l'histoire de Lyon pendant la période révolutionnaire. L'historien écrit dans sa préface: "Nous nous sommes conformé le plus possible aux obligations de la chronologie. En isolant chacune des parties de ce tout formidable, on obtient de meilleurs résultats au point de vue de l'art. Mais il faut se résigner à considérer la Révolution comme un ensemble touffu, où les éléments divers réagissent l'un sur l'autre: histoire politique, histoire religieuse, histoire extérieure. Les conflits de personnes aggravent et accélèrent les conflits d'idées. Tout se tient..." J'eusse exprimé le même avis, en termes presque identiques, si j'avais publié cette préface en tête de mon premier tome, avant d'ouvrir "Lyon n'est plus". Je dois même l'avoir exprimé de façon très voisine dans quelqu'un des tomes parus ou à paraître, écrit assez longtemps avant l'édition de "Lyon n'est plus". Je ne changerai pas mes expressions parce que je les rencontre aujourd'hui sous la plume d'un maître.*

*L'inconvénient majeur de cette méthode est le changement fréquent de sujet, au cours d'un même volume, voire d'un même chapitre. Je crois les avantages très supérieurs à cet inconvénient. L'avantage principal est de faire comprendre, de faire toucher l'interpénétration des divers domaines — par exemple, à l'époque décrite par le présent volume, l'influence de la querelle universitaire sur la vie politique, et vice versa. Au temps, surtout, où la province de Québec était encore un grand village, les mêmes hommes se retrouvent dans la politique, au barreau, dans la presse, dans les chaires de l'Université, dans les sociétés de colonisation, dans les conseils d'administration des compagnies de chemins de fer, et dans mainte autre sphère d'action. Et chacune de ces fonctions influence les autres et subit leur influence. Tout se tient. Tout se tient.*

*Un aspect, parfois, envahit presque tout le champ. Tantôt le religieux, tantôt le politique, tantôt l'économique. Qu'on ne s'étonne pas de la faible importance relative du facteur économique dans nos premiers volumes. A l'époque décrite, la finance et surtout l'industrie étaient encore à l'état rudimentaire. Elles se rattrapperont, tandis que les conflits à incidences religieuses s'apaiseront progressivement. Si je composais mon oeuvre, j'émonderais à droite et à gauche, je répartirais avec plus d'équilibre et d'élégance les chapitres, les tomes. Mais c'est l'histoire qui compose. Et l'histoire vraie ne se déroule pas en cinq actes bien ordonnés, à la manière d'une tragédie classique. C'est un fleuve dont le cours, calme, tumultueux, élargi, contracté, dessine des méandres — mais avance toujours. L'impatient qui, après un ou deux volumes, s'étonnerait de ne pas discerner les tendances générales, les lignes maîtresses, ressemblerait au voyageur qui, descendant le Saint-Laurent à partir de sa source, s'étonnerait, dès le début de la navigation, de ne point distinguer la direction générale de ce fleuve. Les traits permanents de notre histoire se dégageront presque d'eux-mêmes de la répétition—frappante—d'un certain nombre d'événements et de situations.*

*Au gré de plus d'un philosophe, la politique jouera un trop grand rôle. Là encore, je ne l'ai pas choisi. La politique gouverne les sociétés. La politique est un confluent, où presque tout aboutit. A qui l'aurait oublié, la lecture de ce récit le rappellera. Il est sans doute superflu d'insister. J'ai suivi, reconstitué autant que possible l'enchaînement des faits. Tout en abordant mon sujet avec infiniment de respect et d'amour, j'ai impartialement, scrupuleusement, recherché la vérité. J'ai indiqué mes sources quand cela me paraissait véritablement utile, pour quelque raison, mais en évitant un vain*

*étalage de notes, propre à alourdir un livre, sans profit réel. Le lecteur se rendra compte, j'espère, de la multiplicité et de la variété de ces sources, dont un certain nombre inédites. Dans plusieurs cas, toutefois, je ne puis, ou ne puis pas encore indiquer ma source, en raison d'un engagement contracté. On voudra bien croire que tous les faits, tous les détails, ont été soigneusement vérifiés.*

*J'ai donc recherché et écrit la vérité. Je n'ai point représenté l'histoire de la province de Québec comme une série d'images d'Epinal. On me le reprochera. Je n'ai pas dit et je ne dirai pas aux Canadiens: Vos aïeux étaient tous des saints, qui méprisaient l'argent, se dérobaient aux honneurs, n'absorbaient pas une goutte d'alcool, ne trichaient jamais aux élections. Leurs chefs étaient tous surhumains, sublimes... Je ne parlerai pas ainsi. Je traiterai mes lecteurs, je traiterai les Canadiens français que j'aime au point de m'être identifié à eux — en homme ayant droit à la vérité. Il n'y a pas lieu de se voiler la face: la vérité n'est point si abominable.*

*Je n'ai point réparti les personnages en bons et en méchants, en élus et en damnés. Aucun homme n'a toutes les vertus, ni tous les défauts. Aucun parti n'a toujours raison, ni toujours tort. Dès mon premier volume, j'ai parlé du scandale du Pacifique. Le moyen de passer sous silence un événement qui a jeté bas le tout puissant gouvernement de John-A. MacDonald et de Georges-Etienne Cartier? J'ai parlé du scandale des Tanneries. Le moyen de passer sous silence un événement qui a entraîné, entre autres répercussions, la chute du second gouvernement de la province, le cabinet Ouimet? Toutes les démocraties modernes, tous les régimes, ont traversé des scandales. Il faut que l'historien le dise, pour que l'étudiant, le professeur,*

*le politique, le citoyen le sachent. L'enseignement de l'histoire ne porte pas seulement sur les exemples à imiter, mais aussi, et peut-être davantage, sur les exemples à éviter. L'affaire est plus délicate quand des gens d'Eglise sont en cause. Mais là surtout, qu'on ne se voile pas le visage trop vite. Les querelles religieuses, ou politico-religieuses, qui ont empli quelques années de notre histoire, si elles comportaient des aspects regrettables, ne constituent pas des* scandales. *Nous espérons l'avoir assez mis en lumière: c'était, au fond, des luttes d'idées, parallèles aux luttes poursuivies en même temps, ou un peu auparavant, en Europe. Des conflits désintéressés entre hommes d'ardente conviction, et, par conséquent, si l'on veut bien ramener à l'essentiel, très élevés, très nobles.*

*Nous offrons beaucoup de détails — tous vérifiés, répétons-le. Cette multitude est indispensable à notre dessein, à l'histoire vraie. Puis, tel détail contribue à recréer l'atmosphère, tel autre est utile par sa valeur mnémonique, tel autre enfin, négligeable en apparence, éclairera des faits ultérieurs, plus importants. La proximité relative de la période décrite m'a permis de recueillir, outre les trésors de nombreuses archives privées, bien des souvenirs de vétérans. Depuis douze ans, j'ai confronté tous ces témoignages, tous ces textes, pour élaborer ma synthèse.*

*J'ai tâché de ressusciter la vie. Les événements, en eux-mêmes, ne sont rien. Ils sont créés et subis par des hommes — par des hommes avec une âme et un corps, par des hommes qui désirent, qui espèrent, qui souffrent — et c'est ce qui leur confère tant d'intérêt. L'histoire peut bien utiliser, avec toutes les précautions désirables, les progrès de la psychologie. Tout comme elle ne doit pas négliger*

*l'évolution suivie, ces dernières années, par la technique des divers genres littéraires.*

*Il y aurait bien d'autres choses à dire. Peut-être y reviendrai-je. Faut-il, en terminant, m'expliquer sur ma volonté d'impartialité? Je m'abstiens le plus souvent de juger. Ce n'est certes point dans le chimérique espoir de me concilier tout le monde. Tout en prisant beaucoup la tolérance, le respect de l'opinion d'autrui, je me rattache, personnellement, à un corps d'idées très définies. Cela ne doit pas influencer mon œuvre d'historien. Je suis prêt à donner, verbalement ou par écrit, mon opinion personnelle sur chacun des points traités dans* l'Histoire de la Province de Québec. *Je le ferai en dehors de cette histoire. Mon jugement n'a pas plus de valeur que celui de Dupont ou de Durand, s'ils sont informés. Le lecteur me demande les faits. Intelligent par définition, mon lecteur tirera ses conclusions; il édifiera son jugement. Si par endroits ce jugement est sévère, si le récit porte dix lecteurs — des jeunes, de préférence — à discerner un danger, à dégager une leçon, j'aurai rendu service à ma patrie d'adoption bien aimée.*

*R. R.*

# I

# CHAPLEAU

*—L'emprunt français et le Crédit Foncier — Fondation de* L'Electeur *— Louis-Adélard Sénécal — Le Bill de l'Université Laval — Pourparlers de coalition Chapleau-Mercier — La mystique des partis. —*

## 1880.

Chapleau était politicien, et un bon politicien paie ses dettes politiques, sans quoi il ne trouverait plus, dans les luttes à venir, les dévouements indispensables. Chapleau opéra les placements et déplacements de fonctionnaires, déjà d'usage après chaque avènement d'un nouveau ministère. Alexandre Chauveau fut nommé à la Cour de Police; au contraire, Ernest Pacaud, nommé protonotaire aux Trois-Rivières par le gouvernement Joly, fut destitué. La famille Chauveau sortait provisoirement de la politique; Pacaud allait y rentrer, si tant est qu'il s'en soit jamais éloigné.

Deux élections fédérales partielles, au début de 1880, tournèrent à l'avantage des conservateurs. Ceux-ci tenaient à repêcher Angers, l'un des éclopés du Coup d'Etat. Non sans peine, Langevin et d'autres chefs du parti persuadèrent Pierre-Vincent Valin, député fédéral de Montmorency, de céder sa place à la victime de Letellier; ils lui promirent un siège sénatorial, qu'ils ne lui donnèrent ja-

mais.[1] Angers fut élu dans le comté où Charles Langelier l'avait battu au provincial vingt mois plus tôt. Abbott, qui avait accompagné Langevin pour demander à Londres la tête de Letellier, fut élu dans le comté d'Argenteuil. Un jeune homme d'un certain avenir politique fit ses débuts dans la campagne en faveur d'Angers: Thomas-Chase Casgrain. Son père — un "bleu" — habitait Sandwich, Ontario, et l'avait envoyé finir ses études au Séminaire de Québec. Le collégien passait ses dimanches chez son oncle, P.-B. Casgrain, député fédéral de l'Islet, chef libéral. Mais il fit son droit dans le bureau d'Angers, et conçut une vive admiration pour son patron. Le "Coup d'Etat" dont Angers fut l'une des principales victimes révolta le jeune Casgrain, dès lors attaché au parti de son père contre le parti de son oncle. Il avait du talent et de l'énergie.

Chez les libéraux, les événements semblaient confirmer le pessimisme de Barthe. Au mois de février, *L'Eclaireur* se plaignit en termes amers de ne pas être financièrement soutenu par le parti. Sous les gouvernements rouges, l'imprimerie de *L'Eclaireur* recevait des contrats avantageux; les bleus transféraient ces contrats au *Canadien,* au *Courrier du Canada,* voire à *L'Evénement;* et *L'Eclaireur* s'achemina vers la faillite, consommée au mois de mars.

En somme, les deux partis avaient reçu des horions dans la bagarre du "Coup d'Etat"; aucun d'eux n'en sortait avec une majorité très nette. Les querelles religieuses compliquaient l'existence des hommes et des partis politiques. Les ultra-

(1) *Déposition de Valin devant le Comité des Privilèges et Elections de la Chambre des communes, le* 17 *juillet* 1891.

montains s'arrogeaient un droit de tutelle sur le parti bleu, et Chapleau, premier ministre conservateur et catholique libéral, s'en impatientait. Les radicaux s'arrogeaient un droit de tutelle sur le parti rouge, et Mercier, chef libéral et catholique conservateur, s'en inquiétait. Il n'est donc pas surprenant que Chapleau et Mercier — deux rameaux greffés sur la même tige, et divergents, mais si semblables! — aient caressé l'idée d'une entente, écartant les extrémistes des deux partis.

L'initiative vint de Chapleau, par l'intermédiaire de Mousseau. Ce point, débattu à l'époque, nous paraît bien établi par les discussions mêmes.[1] Il faut dire que Mousseau souhaitait la neutralité bienveillante des libéraux, aux prochaines élections fédérales, dans son comté de Bagot. Et l'idée n'était pas nouvelle chez Mousseau. Ces pourparlers de coalition de 1880, renouvelés en 1881, ont soulevé une émotion et des commentaires comme s'ils constituaient une nouveauté — et monstrueuse. C'était oublier les suggestions faites par Oscar Dunn, sous la direction de Mousseau, dans *l'Opinion Publique,* au printemps de 1874 — et approuvées alors par le *Nouveau-Monde,* par le *Journal de Québec,* et par un article de la *Revue Canadienne.* C'était oublier la même suggestion renouvelée par les mêmes hommes après la retrai-

(1) *Nous reconstituons l'historique des fameux pourparlers de coalition d'après les témoignages parus de temps à autre, au cours des polémiques des années suivantes. Ceux de David et de Tarte en particulier sont véridiques et importants. Mais les pièces capitales — surtout le procès-verbal de Rosaire Thibaudeau — ont paru dans L'Etendard du 7 septembre 1883. Enfin les deux versions, libérale et conservatrice, ont été compilées et publiées par Alphonse Desjardins, en appendice des Débats de la Législative pour 1883, car, à l'époque, on attribua beaucoup d'importance à cette affaire.*

te de Dorion, au moment où les deux partis semblaient privés de grands chefs dans la province: Oscar Dunn avait alors proposé la formation d'un parti de coalition dons les membres eussent été si honnêtes et désintéressés que le *National* l'avait baptisé "le parti des anges". C'était oublier la branche d'olivier tendue par Chapleau à Laurier à Saint-Lin, au grand scandale de Tarte; mais Tarte avait trop bonne mémoire pour rien oublier.

Donc, la première entrevue eut lieu chez l'homme d'affaires Jean de Beaufort, 14 rue Saint-Louis. Gros marchand de vins, vice-président de la Société des Abattoirs de Montréal, de Beaufort passait pour libéral en politique. Mais, bleus ou rouges, les amateurs de Saint-Emilion fraternisaient dans son magasin. Et de ces fines gueules, le gros Mousseau était le prince. L'homme politique et le marchand de vins cousinaient d'ailleurs à la mode de Bretagne, un frère de Mme Mousseau ayant épousé la soeur de Mme de Beaufort; dans les jours de dèche, on se prêtait de menues sommes, sans en tenir un compte très précis. De Beaufort ne comprenait pas que des gourmets aussi vivants, aussi sympathiques que M. Mousseau et M. Mercier, puissent rester adversaires; les amis de nos amis sont nos amis, que diable! et il eût aimé les réconcilier. Il s'en ouvrit à son client Arthur Dansereau, Eminence grise du premier ministre, plus fort sur les liqueurs que sur le vin, mais imbattable sur le chapitre du cognac. De Beaufort offrait son arrière-boutique comme terrain de rencontre. Dansereau soupesa l'idée en humant son eau-de-vie. Et ce connaisseur apprécia l'idée et le cru. Le journaliste et le marchand de vins facilitèrent la prise de contact.

Ils firent savoir à Mercier que Mousseau aurait volontiers avec lui une entrevue discrète, par exemple une partie carrée, chacun ayant un témoin, chez de Beaufort. On n'y serait pas embarrassé pour arroser royalement une réconciliation!

Mercier choisit comme témoin le sénateur Thibaudeau, organisateur et pilier du parti libéral. Mousseau choisit Dansereau, c'est-à-dire un émissaire de Chapleau. Le samedi 21 février, jour du rendez-vous, Dansereau étant malade, de Beaufort le remplaça, au pied levé, comme témoin de Mousseau.

Après de rapides préliminaires, Mousseau se déclara chargé par Chapleau de proposer à Mercier la formation d'un cabinet de coalition, afin de tirer la province de ses embarras.

Mercier trouva le but louable et le projet séduisant, sous réserve de certaines conditions. Il voulait toutefois consulter ses amis, car il n'agirait pas sans le concours d'une large fraction de son parti — ainsi que le prouvait le choix du sénateur Thibaudeau comme témoin.

Thibaudeau, lui, n'était pas emballé. Il se montra sceptique sur la possibilité d'une coalition. Il craignait que les libéraux ne fussent joués. N'auraient-ils pas contre eux le gouvernement fédéral, le lieutenant-gouverneur, le premier ministre et le Conseil législatif? Qui les garantirait même contre de nouvelles représailles comme la destitution de Pacaud?

Mousseau le rassura: Chapleau souhaite une entente loyale et honorable, respectant les droits des libéraux; il cherche à contracter une alliance des modérés pour se débarrasser de "certaine coterie" et des fanatiques des deux partis. Mais cette décla-

ration sonna mal aux oreilles de Thibaudeau, commanditaire de la *Patrie,* et qui pouvait être englobé parmi les "fanatiques" du parti libéral.

Mercier posa ses conditions. Que l'initiative fût venue des conservateurs, cela lui donnait de la force. Il demanda: l'abolition du Conseil législatif; une part suffisante dans la distribution des postes de commande; et le droit de consulter ses amis.

Mercier préparait ainsi, pour le parti libéral, les voies de l'avenir, en admettant que la coalition ne fût pas durable. Avec le Conseil législatif, en effet, aucun ministère libéral ne pourrait subsister avant longtemps. Les membres inamovibles de ce Conseil, nommés par les gouvernements qui avaient régné sur la province depuis la Confédération, étaient en écrasante majorité conservateurs. Ils pouvaient rejeter toutes les mesures proposées par un gouvernement libéral, renvoyer les budgets, recommencer la guerre faite à Joly. Pour les libéraux, la suppression du Conseil législatif eût déblayé la voie d'un gros obstacle. Et ce projet était loin de déplaire à Chapleau. Sur ce point, comme jadis pour la suppression du double mandat, Chapleau se rapprochait des idées libérales.

"Le premier ministre s'attendait bien à des conditions de ce genre", dit Mousseau; "l'entente ne paraît pas impossible." On promit de réfléchir et de se revoir. Mercier voulait sonder, à défaut de Joly, ses amis de la région montréalaise.

Mais plus Thibaudeau y pensait, plus il se découvrait sceptique. Il eût admis une coalition étendue au fédéral, mais deux ou trois libéraux, ministres dans le cabinet provincial, ayant contre eux le gouvernement fédéral et la majorité même de

leurs collègues, seraient les prisonniers des conservateurs. Le seul résultat serait de séparer les libéraux modérés des libéraux avancés, et de supprimer toute opposition sérieuse devant le gouvernement Chapleau. Le 26 février, Thibaudeau communiqua ces réflexions dans une longue lettre à Mercier, alors à Saint-Hyacinthe. Lorsque libéraux et conservateurs fédéraux s'entre-déchireront, demanda-t-il, quelle tête feront les coalitionnistes libéraux du cabinet Chapleau? "Je crains fort qu'une coalition ne conduise le parti libéral à la ruine, en complétant son démembrement."

Mercier lui répondit de Saint-Hyacinthe, le lendemain, en insistant sur l'importance d'un point qu'il espérait gagner: l'abolition du Conseil législatif:

*"...Je suppose que le ministère Chapleau mette l'abolition du Conseil législatif dans son programme, sans coalition; ce serait le devoir des libéraux de l'aider dans l'oeuvre patriotique qu'il aurait entreprise, les principes et non les hommes devant nous servir de guides. Si cette manière de voir est juste, pourquoi la coalition sur cette base serait-elle mauvaise? Ne pouvant obtenir pour les libéraux seuls la gloire d'avoir fait du bien au pays, nous la partageons avec les conservateurs. Où est le mal?*

*"Voilà, mon cher ami, ma manière de voir. Je suis pour la coalition afin de sauver la province qui s'en va à la ruine, et aussi dans l'espérance de sauver les débris du parti libéral, sur les ruines du Conseil législatif, mais je n'en veux pas pour l'amour des portefeuilles, et je ne sais si je consentirais à entrer dans le gouvernement de coalition. J'aimerais mieux y voir trois de mes amis en qui j'aurais pleine confiance."*

Cette lettre personnelle n'était pas destinée à la publicité. Et c'est bien là le ton d'Honoré Mercier qui cherchait, en même temps que l'avantage de son parti, le bien de sa province. Mais il ne put convaincre Thibaudeau. Celui-ci écrivit à Mercier, le 1er mars, que la coalition prévue aboutirait à

consolider Chapleau au pouvoir, à "s'embrasser avec les traîtres Chauveau, Flynn et Paquet", à "avaler le fameux Sénécal".

Deux autres amis de Mercier, Odilon Desmarais et Raphaël Fontaine, libéraux de Saint-Hyacinthe aussi "rouges" que le sénateur Thibaudeau, mais alléchés par les avantages offerts à leur parti, allèrent sonder Chapleau, voir s'il se trouvait bien derrière Mousseau dans cette affaire. Ils revinrent satisfaits: Chapleau leur avait paru désireux de se séparer des ultramontains, et surtout de Tarte, visé par cette réflexion:

—Je serai content si je puis me débarrasser de cette maudite vipère.

Les choses en restèrent là pendant une quinzaine, jusqu'à l'enterrement de Holton.

Celui-ci avait, grâce à son talent, à son caractère et à sa fortune, joui d'une grosse influence parmi les libéraux de la province. John-A. MacDonald, son adversaire politique et ami personnel, annonça la nouvelle de sa mort et prononça son éloge aux Communes. Holton fut enterré à Montréal, le 17 mars.

Les grands enterrements, qui creusent un vide et rassemblent des chefs politiques, sont souvent le point de départ de nouvelles combinaisons. Après avoir conduit Holton au cimetière, des libéraux se réunirent chez David. Comme Mercier, David était passé de l'étiquette conservatrice à l'étiquette libérale en restant surtout un national. Nul ne pouvait mieux jeter un pont, arrondir les angles, que cet ami de Mercier et de Mousseau, cet excellent ami de tout le monde.

Chez David, Thibaudeau lut son procès-verbal de la rencontre du 21 février. Il donna son avis,

de ne pas aller plus loin. Mais Mercier insista, approuvé par David. On décida de poursuivre les pourparlers, avec prudence. Le soir même, on fit demander à Mousseau une nouvelle entrevue, fixée au lendemain.

Mais le lendemain matin, la *Patrie,* journal de Thibaudeau, révéla les négociations à mi-mot, en les critiquant. La mèche était éventée. Et du même coup, l'alarme était donnée au camp ultramontain, où Trudel surveillait Chapleau comme Thibaudeau surveillait Mercier. Trudel publia une brochure, tenant à la fois de la prière et de la mise en demeure, pour le maintien des Chambres hautes, Sénat et Conseil législatif, remparts éventuels contre une vague de libéralisme.(1) Mgr Laflèche félicita le sénateur Trudel.

Dans ces conditions, Mercier et Mousseau ajournèrent. En fait de coalition, il fallut se battre dans le comté de Chateauguay, où le fils de Holton briguait la succession paternelle. Le sénateur Trudel fit campagne pour son adversaire, avec Cornellier à la voix de stentor et les jeunes du Club Cartier conduits par leur vice-président, Georges Duhamel. Edward Holton bénéficia du prestige de son père et hérita de son mandat.

A ce moment, George Brown fut assailli et blessé par un employé congédié, dans les bureaux de son journal le *Globe,* à Toronto. Brown avait refusé le poste de lieutenant-gouverneur de l'Ontario, offert par le gouvernement Mackenzie, afin de se consacrer au journal qu'il avait fondé, développé, et auquel il tenait par-dessus tout; et il mourait à son poste. Car, s'il traîna jusqu'au mois

(1) *F.-X.-A. Trudel: "Nos Chambres hautes, Sénat et Conseil législatif" (Eusèbe Sénécal, imprimeur-éditeur, Montréal,* 1880).

de mai, on prévit dès le lendemain de l'attentat (25 mars) que la blessure serait mortelle.

La disparition de Holton et celle de Brown hâtèrent les changements prévus depuis longtemps — depuis les élections fédérales du 17 septembre 1878 — parmi les libéraux. Alexandre Mackenzie passa enfin à Edward Blake les rênes de l'opposition. Il fut question d'un changement analogue dans le domaine provincial; des libéraux souhaitaient un chef plus énergique ou plus heureux que Joly, qui n'avait pas su enchaîner la victoire. Mais à Québec on aurait aimé François Langelier, tandis que les libéraux de Montréal préféraient Mercier. D'autres encore favorisaient Marchand. Faute de tomber d'accord sur le choix de son successeur, on garda Joly.

* * *

Chapleau ne se pressait pas de convoquer les Chambres. Il voulait leur annoncer quelques résultats tangibles.

Le premier soin avait été de se procurer de l'argent liquide. Un courtier montréalais, Edward Alexander Prentice, harcelait Chapleau de ses offres de service. Il se faisait présenter à Dansereau, à Sénécal, à Decelles même, à tous ceux qui approchaient le premier ministre, et tâchait de se glisser dans leur intimité. Chapleau le rencontrait à la porte de son bureau, dans le train, au restaurant, à Québec, à Montréal, et jusqu'à Terrebonne où le courtier s'était trouvé par hasard le jour de la réélection par acclamation du premier ministre. En tous temps et en tous lieux, Prentice offrait de procurer au Trésor des centaines de milliers, voire des millions de dollars. Il se targuait de ses relations, de son influence dans les milieux financiers des deux

mondes; mais ce bluff n'aveuglait pas Dansereau, Sénécal et Chapleau, trop fines mouches pour être dupes. A la rigueur, on lui confierait la négociation d'un petit emprunt immédiat, et pendant qu'il s'y occuperait, on négocierait ailleurs le gros emprunt indispensable.

On chargea donc Prentice de négocier à la Banque du Peuple un emprunt de 300,000 dollars. La banque exigeait six pour cent d'intérêt. Robertson, trésorier provincial, ne donnerait pas plus de cinq. Prentice ne voulait pas rentrer bredouille; pour soutenir sa réputation de courtier, et pensant qu'après cet emprunt il serait chargé d'en négocier d'autres, il s'engagea vis-à-vis de la Banque du Peuple, à l'insu des ministres (et surtout de Robertson qui inspirait à ce fricoteur une vraie frousse) à payer de sa poche le 1 p. 100 supplémentaire. Et comme il n'avait pas le sou, il dût l'emprunter à Sénécal!

Trois cent mille piastres couvraient les besoins immédiats. Pour faire face aux engagements conclus ou à venir et mettre la trésorerie à l'aise, il fallait quatre millions — à moins de vendre le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, opération difficile et longue. Or, à chaque emprunt canadien sur le marché de Londres, le *Times* déclenchait une campagne hostile. Chapleau, conseillé par Paquet, et francophile comme il est naturel à tout Canadien français, songea au marché français. Il envoya Wurtele négocier un emprunt de quatre millions à Paris.

Prentice eut vent de cette mission. Il protesta, réclama, exigea l'honneur d'être chargé de l'emprunt. N'avait-il pas les banquiers des deux mondes à ses ordres, et des millions autant dire, plein les poches? Il se piquait d'obtenir de meilleures con-

ditions que Wurtele. Pour ne pas démasquer ses batteries, Chapleau fut évasif. Prentice insista, révélant la perte volontaire subie lors de l'emprunt à la Banque du Peuple (à vrai dire, la perte était pour Sénécal, qui ne serait jamais remboursé), et tirant de ce sacrifice une sorte d'hypothèque morale. Chapleau l'amusa, tandis que Wurtele exécutait sa mission.

L'autre grand problème à résoudre était celui du chemin de fer. Chapleau et Robertson étant allés à Ottawa, le bruit courut qu'ils essayaient de vendre le chemin de fer au gouvernement fédéral, pour en faire un chaînon du Pacifique. Chapleau n'avait-il pas, dans son discours de Lévis, annoncé la vente du chemin de fer en tête de son programme? Mais la négociation échoua. Chapleau démentit la rumeur, et fournit une de ces explications diplomatiques qui n'expliquent rien. En réalité, la rumeur était fondée. En quittant Ottawa, Chapleau avait laissé à sir John un mémoire confidentiel, offrant le chemin de fer du Nord, pour sept millions, au gouvernement fédéral, qui le fusionnerait avec le Pacifique.[1] Le chemin de fer ayant coûté près de douze millions, la province y perdrait plus de quatre millions, mais, écrivait Chapleau dans ce mémoire confidentiel, "Québec ferait volontiers ce sacrifice pour assurer une ligne indépendante au trafic futur du chemin de fer du Pacifique, et en même temps donner un élan considérable à la prospérité commerciale de la province". Le gouvernement fédéral se proposait de vendre le chemin de fer du Pacifique à une compagnie privée, qui se formait en Angleterre. La transaction n'englobe-rait-elle pas le chemin de fer de la province de Qué-

(1) *Mémoire du* 13 *octobre* 1880, *lu par Chapleau à la Législative, avec l'autorisation de sir John, le* 27 *mars* 1882.

bec? Sir John promit d'en parler aux capitalistes anglais.

La Province gardait sur les bras cet éléphant blanc: le Q.M.O. et O., qu'on appelait maintenant, en abrégé, le chemin de fer du Nord. Ses débuts de gestion étaient naturellement déficitaires. Chapleau nomma un gérant général énergique: Sénécal, qui prit sous ses ordres son ami E.-W. Blumhart, à titre d'administrateur.

Sénécal avait fait ses preuves. Il avait organisé la navigation à vapeur sur les rivières Saint-François et Yamaska, fondé d'importantes scieries à Pierreville, commencé le chemin de fer de Drummond et Arthabaska (devenu ensuite le South Eastern), le chemin de fer de Lévis et Kennebec. Il s'était occupé de colonisation dans le comté de Drummond. Long de col, de buste et de jambes, sans chair sur ses pommettes et ses os saillants, pressant les cochers, faisant chauffer des trains spéciaux pour aller plus vite, rédigeant à table, en voiture et en train des télégrammes urgents, cet homme tout en nerfs était hardi et le plus souvent heureux dans ses entreprises. D'autres Canadiens français: Cauchon, Shehyn, Pierre Garneau, Isidore Thibaudeau, par exemple, avaient réussi en affaires, mais dans un autre genre. C'étaient gens de Québec, aux principes d'intégrité traditionnelle et prudente. Le Montréalais Sénécal était un homme d'affaires moderne, spéculateur audacieux, prenant des risques, sachant perdre une fois sur cinq, et souscrivant aux caisses électorales. C'était, dans son genre, un précurseur. Il avait fait une faillite et obtenu sa "libération"; sans y être obligé, il remboursait sur ses gains nouveaux ses créanciers anciens. Il avait lié partie avec Dansereau et Chapleau, mené la lutte contre Letellier, engagé

sa police d'assurance pour payer largement les frais de la maison bleue— du loyer aux caisses de champagne. Il suscitait des jalousies et des inimitiés. Et puis, le haut personnel technique — le mieux rémunéré — se recrutait habituellement parmi les Anglo-Canadiens. Le *Chronicle* protesta contre cette nomination. Chapleau soutint Sénécal et passa outre. De son côté, Sénécal plaça au chemin de fer les protégés du premier ministre.

En France, Wurtele avait réussi. Faisant d'une pierre deux coups, il avait négocié avec des capitalistes français l'établissement d'un crédit foncier dans la province de Québec. Robertson clarifiait les comptes. Chapleau, sûr de commencer en beauté, fit convoquer les Chambres pour le 28 mai.

Le discours du Trône annonça, comme le discours de Lévis, des efforts pour développer les mines de phosphate et la fabrication du sucre de betterave. Toutes récentes, les découvertes minières se multipliaient dans la province, et il fallait songer à l'exploitation de cette nouvelle richesse. De gros fabricants d'engrais de Granville, les frères Dion, formaient une compagnie française pour l'exploitation des phosphates canadiens. Quant à la fabrication du sucre de betterave, cette cause, prosaïque mais utile, était l'objet d'une croisade, prêchée par Antoine Casavant. Des Maskoutains entreprenants, ces Casavant! Les frères Claver et Samuel Casavant venaient de s'établir facteurs d'orgues. Leur cousin Antoine, riche cultivateur, redoublait depuis cinq ans les vaines tentatives pour introduire dans la province la fabrication du sucre de betterave. Il s'était bâti toute une théorie: les raffineries susciteront la culture de la betterave, très rémunératrice; les cultivateurs, enrichis et heureux, cesseront d'émigrer aux Etats-Unis... Casavant avait endoctriné des personnages de marque,

comme de la Bruère. Enfin, l'apôtre de la betterave voulut exercer une influence politique, au service de sa cause. On se rappelle qu'il brigua la succession de Bachand et qu'il échoua devant Mercier, appelé au ministère par Joly. L'échec de Casavant n'était pas absolu, car son idée se répandit, au point d'être inscrite par Chapleau dans le programme ministériel.

Le discours du Trône annonça la conclusion de l'emprunt et la fondation du crédit foncier; la ratification de l'un et l'incorporation de l'autre seraient soumises aux Chambres. Il annonça la prise de possession et l'unification des deux chemins de fer (Chemin de fer de la Rive Nord et Chemin de Colonisation), formant désormais le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Si on ne l'avait pas encore vendu, ce n'était pas, affirmait le gouvernement Chapleau, faute d'offres intéressantes, mais parce qu'une telle affaire ne pouvait se bâcler. Enfin le discours du Trône annonçait une mesure, non encore précisée, pour liquider le fonds d'emprunt municipal. (Les municipalités, plus ou moins insolvables, devaient quatre millions au Trésor provincial; on pensait leur offrir un règlement transactionnel, et leur faire signer des obligations.)

Joly, chef de l'opposition, fut modéré dans l'ensemble de ses remarques. Il acceptait le fait accompli. Il promit de ne pas attaquer le gouvernement avec l'acrimonie et la violence subies par lui-même pendant son passage au pouvoir. Il critiqua toutefois la nomination de Sénécal. Quelques députés jugèrent bon d'expliquer leur conduite au cours des derniers mois: Flynn, Racicot, puis Tarte. Celui-ci persistait à croire que le gouvernement, accordant part trop belle aux déserteurs libéraux, n'avait pas su récompenser ses meilleurs amis; car

Tarte ne croyait guère à la politique dite de conciliation; mais enfin, il n'en restait pas moins bon conservateur, et ministériel.

Mercier ouvrit le feu de l'opposition en demandant l'abolition du Conseil législatif (2 juin 1880). Les bonnes raisons ne manquaient pas. D'abord, c'était un article du programme libéral; ensuite les libéraux cherchaient une vengeance contre le Conseil, auteur de la chute du gouvernement Joly; enfin cette proposition embarrasserait Flynn, Paquet, et les autres libéraux coalisés avec Chapleau. En effet, ces libéraux s'étaient naguère prononcés pour la suppression de la Chambre haute provinciale. Or Chapleau avait déclaré et feint de croire qu'en se joignant à lui ces libéraux pouvaient garder et défendre leur opinion personnelle, sur des questions d'intérêt public. Donc, Mercier invita ces messieurs à répéter librement leur vote antérieur sur le même sujet. Il s'efforça d'établir que le Conseil était: 1°—inutile; 2°—trop coûteux pour la province; 3°—condamné par la voix populaire. Appuyé par François Langelier, il proposa l'envoi d'une adresse à la Reine.

Les adversaires de Mercier jouèrent l'étonnement à voir un champion si résolu de l'autonomie s'adresser à la Reine pour trancher une question provinciale. Ils mirent Mercier et les libéraux en contradiction avec eux-mêmes, qui protestaient, au nom de l'autonomie, lorsque le gouvernement d'Ottawa demandait à Londres la destitution de Letellier. Mais Mercier n'avait guère le choix des moyens, puisqu'une fois déjà le Conseil législatif avait repoussé et enterré le projet de son propre enterrement.

Chapleau lui-même se sentit mal à l'aise, car il avait — secrètement, et par l'intermédiaire de

Mousseau — envisagé la suppression du Conseil législatif, base d'une entente avec Mercier. Mais les ultramontains veillaient. L'un d'eux, Michel Mathieu, combattit la motion sacrilège en s'appuyant sur Mgr Laflèche, qui comparait le Conseil législatif au sanhédrin des vieillards de la constitution mosaïque, et sur saint Thomas d'Aquin, pour qui le meilleur mode de gouvernement comporte un souverain, un sénat et une assemblée élective. Marchand, pince-sans-rire, demanda:

—Monseigneur Laflèche et saint Thomas d'Aquin sont-ils des libéraux?

Mathieu sut répliquer:

—Ce ne sont peut-être pas des libéraux comme l'entend l'honorable député de Saint-Jean; mais ce sont des libéraux dans ce sens qu'on rencontre dans leurs ouvrages des idées libérales, des vues larges et un grand amour de la patrie.

Sous l'aiguillon des ultramontains, le ministère adopta l'attitude proprement conservatrice. Le procureur général Loranger trouvait le Conseil législatif d'autant plus nécessaire que les lois, souvent gâchées par la Chambre, ont grand besoin de revision. Puis il révoqua en doute l'approbation populaire dont se targuaient les libéraux: Après une campagne conduite à travers la province pour réclamer l'abolition du Conseil, M. Joly a vu sa majorité de 4 voix transformée en une minorité de 6 voix!

Flynn était le plus embarrassé des ministres, car il avait naguère, en libéral militant, réclamé très haut l'abolition du Conseil législatif. Résolu à voter tout de même avec ses collègues, il lui fallut s'expliquer. Avocat, habitué à plaider le pour et le contre, il s'en tira: c'est par sollicitude pour le

Trésor que j'ai demandé l'abolition du Conseil législatif; le gouvernement ayant imaginé d'autres économies, celle-ci devient superflue.

Les syllogismes de Mercier, s'ils embarrassèrent les nouveaux ministres, ne purent les convaincre; et les députés encore moins. La mort récente de William Price, député conservateur de Chicoutimi-Saguenay, qui votait avec les libéraux depuis quelque temps, privait encore d'une voix le parti de Joly. La motion Mercier fut repoussée par 35 voix contre 27. Chapleau disposait d'une majorité de huit voix, la plus forte à la Législative depuis deux ans; il pouvait gouverner. Il fit voter des crédits pour l'achèvement du pont de Hull, que son parti dans l'opposition jugeait inutile, et que son parti au pouvoir déclarait indispensable.

La Chambre approuva l'emprunt français et vota l'incorporation du Crédit Foncier Franco-Canadien. L'emprunt de quatre millions avait été négocié avec les frères Cahen d'Anvers, de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Les banquiers parisiens prenaient l'emprunt à 98, sans frais ni commission. L'intérêt annuel serait de 40,000 livres, cours d'Angleterre (soit 5 p. 100 au pair, un peu plus à 98); l'emprunt était remboursable dans trente ans, et le gouvernement de la province s'engageait à établir un fonds d'amortissement.[1] L'opposition demanda si l'on n'avait pas trop engagé les ressources de la province, en garantie. Wurtele répondit:

—Les garanties données sont purement et simplement le crédit et l'honneur de la province, et

(1) *Rapport du trésorier provincial sur l'emprunt français, publié en annexe aux débats de la Législature de Québec pour* 1880.

je suis fier de dire que l'affaire a été conclue sans hésitation, sur cette seule garantie.

Les mêmes banquiers prenaient part prépondérante à la fondation du Crédit Foncier Franco-Canadien, sur le modèle du Crédit Foncier de France, institution des plus sérieuses. Le Crédit Foncier aurait un fonds social de 25 millions de francs, soit cinq millions de piastres. Il consentirait, pour aider les cultivateurs, des prêts à intérêt légal, à des conditions raisonnables. Il pourrait encore acquérir des créances hypothécaires; prêter, avec ou sans hypothèque, aux corporations municipales et scolaires, aux fabriques et aux syndics pour la construction ou la réparation des églises; prêter au gouvernement de la province. Chapleau, Wurtele, Jean de Beaufort et Isidore Thibaudeau figuraient parmi les administrateurs. (A la constitution définitive du conseil d'administration, en janvier 1881, le président fut le baron Edmond Joubert, vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et le vice-président fut Chapleau.)

An Conseil législatif, c'est de La Bruère qui se chargea de présenter le bill d'incorporation. Il dit (séance du 9 juillet 1880) :

*"Nos terres sont mal cultivées en plusieurs endroits, et ne donnent qu'un rendement inférieur. La routine, le manque de connaissances agricoles, contribuent pour une large part à produire ce résultat; on peut y ajouter aussi le manque de capitaux..."*

Rémillard, le conseiller législatif nommé par le gouvernement Joly, approuva ce projet du gouvernement Chapleau.

L'emprunt en France et la fondation du Crédit Foncier constituaient la première grande tentative de collaboration économique avec la France de-

puis le traité de Paris. Des capitalistes français s'intéressaient à l'exploitation des phosphates. D'autres s'intéressaient à l'industrie de la betterave. Enfin, la France importait des moutons de la province de Québec. On pensait compléter ces mesures par l'établissement d'une ligne de navigation directe et régulière avec la France. Une mission française, composée des délégués J.-H. Thors, de la Banque de Paris et des Pays-Bas; de Molinari, du *Journal des Débats;* et de Lalonde, bordelais entreprenant, vint au Canada. Accompagnés du consul Lefaivre et du fils de l'académicien-député de Lacretelle, qui voyageait à titre privé, ils firent, à l'automne, le tour de la province. Les Français reçurent bel accueil, et conservateurs et libéraux de Montréal s'unirent pour les fêter en un banquet au Windsor. A son retour à Bordeaux, de Lalonde provoqua la formation d'une seconde compagnie pour l'exploitation des phosphates canadiens, la "Société française des phosphates du Canada". Des ingénieurs français viendraient, à la belle saison, pour les travaux préliminaires.

Le consul général de France, Albert Lefaivre, homme aux vues larges, avait collaboré à ce plan. Mercier et plusieurs autres avaient déjà préconisé la fondation même du Crédit Foncier. Chapleau n'en eut pas moins le mérite d'accepter, de coordonner et de réaliser ces projets. Tout politicien qu'il était, sachant flatter les intérêts locaux les plus mesquins, il avait de la hardiesse et de l'indépendance d'esprit, le sens de la grandeur. Et son passage au pouvoir, coïncidant avec un retour de prospérité, marque un pas en avant dans l'évolution lente qui porte le pays de Québec de l'état de province à l'état de nation.

Par exemple, quelqu'un enragea de la réussite de l'emprunt: ce fut Prentice. Le courtier éconduit

et furieux prétendit qu'il aurait conclu l'emprunt à des conditions plus avantageuses que Wurtele. Et pour se venger, il accusa Chapleau, Sénécal et Dansereau d'avoir réalisé des bénéfices inouïs lors de l'emprunt à la Banque du Peuple. Marchand, et surtout Irvine, portèrent ces accusations en Chambre. Avec son profil de vautour déplumé, sa manière froide et méthodique, sans geste ni parole superflue, Irvine était un procureur redoutable. Son inimitié pour Chapleau, datant de l'affaire des Tanneries, s'était renforcée d'une inimitié pour Sénécal, datant de leurs démêlés — leurs cinquante-trois procès! — relatifs au chemin de fer de Lévis et Kennebec. Irvine provoqua une enquête devant le Comité des comptes publics. Prentice y apparut comme le type du courtier besogneux et parasite, qui ne réussit pas à se faire prendre au sérieux. L'enquête finit à sa confusion.(1)

Une autre loi importante de la session concernait le fonds consolidé d'emprunt municipal. Presque toutes les municipalités devaient de l'argent au Trésor provincial; la plupart de ces prêts, consentis avant la Confédération, dataient d'un quart de siècle. Aucune municipalité, pour ainsi dire, n'avait versé un sou de capital ni d'intérêts. Le projet ministériel réduisait à douze années les intérêts, calculés à 5 p. 100 maximum, ajoutait le capital à ces douze années d'intérêts, et acceptait le paiement en obligations négociables. D'aucuns suggéraient de passer l'éponge, de libérer les municipalités insolvables. Mais, observa Rémillard à la Chambre haute, le Trésor, c'est-à-dire le public, solderait cette magnificence. En fin de compte, les

(1) *Compte rendu publié avec celui des débats de la Législature pour* 1880, *par Alphonse Desjardins.*

municipalités non endettées paieraient pour les autres, résultat anormal et presque immoral. C'est encore le conseiller législatif nommé par Joly qui défendit le plus chaleureusement la mesure proposée par Chapleau. Le projet fut adopté en 3e lecture, le 23 juillet.

Robertson, déposant son budget, affirma qu'il s'était trouvé en présence d'une situation critique, le cabinet Joly ayant pris des engagements de dépenses sans s'assurer la contre-partie en recettes, et Langelier ayant inscrit dans ses prévisions de recettes des créances irrécouvrables. Le budget de Robertson s'élevait à $3,841,831. Le subside fédéral formait le plus gros revenu, suivi par les ventes de terres de la Couronne. Les principales dépenses étaient celles de l'administration civile ($150,000), de l'administration de la Justice ($324,000), des travaux publics ($189,000), des dons de charité ($268,000), un remboursement de $500,000 sur un emprunt antérieur. Le chemin de fer Q.M.O. et O. figurait aux recettes pour $342,593 et aux dépenses pour $363,-987. La dette de la province, y compris le dernier emprunt en France, atteignait quinze millions; contractée à 5 p. 100 en moyenne, elle entraînait une charge annuelle de $750,000 d'intérêts.

Ernest Gagnon proposa d'alléger le budget en supprimant l'indemnité des membres de la Chambre haute: "Puisque les honorables conseillers législatifs prétendent représenter la classe riche et l'aristocratie de la province, ils devraient offrir leurs services gratuitement, par patriotisme." — Repoussé par 23 voix contre 14.

Robertson donna l'impression d'avoir mis de l'ordre dans un budget qui en avait besoin. Flynn, commissaire des Terres de la Couronne, attira l'at-

tention de la Législature sur les richesses minières de la province: or, phosphates, amiante du comté de Mégantic, cuivre, etc. On se croyait, avec l'aide de capitalistes français, anglais et même américains, à la veille d'une sérieuse expansion de l'industrie minière. Flynn fit voter une loi complétant et mettant au point la législation ancienne sur l'exploitation des découvertes, de façon à concilier les droits et les intérêts des propriétaires, des concessionnaires ou prospecteurs, et du Trésor provincial. Chapleau avait rempli une bonne partie de son programme. Pour la vente du chemin de fer, répétait-il, le cabinet considère des offres, mais ne veut pas bâcler une affaire de cette importance. Le gouvernement garda d'un bout à l'autre sa majorité. On laissa passer les derniers sarcasmes de l'implacable Irvine. Chapleau félicita l'Orateur — Arthur Turcotte! — de son impartialité, de son tact. Et, au lendemain de l'enquête sur les accusations de Prentice, la Chambre fut prorogée (24 juillet 1880). Un journaliste, Alphonse Desjardins, frère de Louis-Georges Desjardins, du *Canadien,* mais sans lien de parenté avec son homonyme le député fédéral d'Hochelaga, avait sténographié tous les débats de la session. Il annonça qu'il publierait désormais en volume, chaque année, les débats de la législature provinciale, dont il n'existait jusqu'alors aucun compte rendu. Il distribua les premiers exemplaires des comptes rendus de la session précédente, compilés d'une manière soigneuse et impartiale. On le félicita de cette initiative. Tout le monde se félicita; les libéraux, leurs actions en baisse, durent faire contre mauvaise fortune bon coeur et participer à ce concert d'actions de grâces.

* * *

Les libéraux subissaient, par la faute de certains d'entre eux, une recrudescence de l'ostracisme du clergé. A Montréal, *La Patrie* de Thibaudeau et de Beaugrand ne perdait pas une occasion de chercher noise au clergé et de répandre les thèses radicales. A Saint-Hyacinthe, *L'Union* de Raphaël Fontaine suivait cet exemple. Fréchette exaltait, dans *La Patrie,* la République française au moment où celle-ci donnait cours à son anticléricalisme. Un prêtre montréalais dénonça en chaire un drame de Fréchette, "L'Exilé", que des compagnies d'amateurs jouaient en divers points de la province. *L'Union* prit à partie ce prêtre, l'accusa de vouloir "ramener le règne de la bigoterie". La *Minerve* écrivit: "Si autrefois on a pu dire, avec certaines restrictions néanmoins, qu'il n'y avait pas au Canada de libéralisme dans le sens condamné par l'Eglise, on ne pourrait maintenant répéter la même affirmation. Il existe dans notre province des journaux qui, de temps à autre, laissent apercevoir leurs tendances." Un peu plus tard, Mercier et le sénateur W.-H. Chaffers, par une lettre conjointe, désavouèrent *L'Union,* qui avait approuvé l'expulsion des Jésuites de France. Dans le comté de Berthier, des libéraux, contestant l'élection du député provincial Robillard, alléguaient l'influence indue et citaient des prêtres en justice malgré la défense de Mgr Fabre.

Le *National,* puis *L'Eclaireur,* ayant disparu, *L'Evénement* glissant de l'autre côté de la barricade, et le *Journal de Québec* restant indépendant, la *Patrie* et *L'Union* paraissaient les principaux porte-parole du parti libéral dans la province. Il y avait de quoi justifier la méfiance du clergé. A l'été de 1880, des libéraux résolurent de fonder à Québec un journal moins compromettant. Joly, Laurier, Pantaléon Pelletier, les deux Langelier,

Ernest Gagnon, David Ross, François-Xavier Lemieux, Achille Larue et quelques autres se cotisèrent pour fonder un nouvel *Eclaireur*, dont on changea tout de suite le nom en celui de *L'Electeur*. Laurier fit désigner, comme rédacteur en chef, Ernest Pacaud, qu'il avait vu à l'œuvre à Arthabaska. François Langelier et Ernest Gagnon, qui habitaient Québec, furent parmi les collaborateurs et inspirateurs les plus réguliers du journal. Ernest Gagnon géra la "Compagnie d'Imprimerie de Québec", qui publiait *L'Electeur*.

De son côté, la *Minerve* changeait de mains. Dansereau se fit nommer greffier de la paix pour le district de Montréal (août 1880) ; il ne devait pas, pour autant, s'écarter de Chapleau ni de la politique. Dansereau et les frères Duvernay cédèrent leur journal à une nouvelle compagnie, organisée par Joseph Tassé, député d'Ottawa aux Communes, avec, pour principaux associés, les avocats Alexandre Lacoste et Aimé Gélinas, et le commerçant Jean-Baptiste Renaud. La *Minerve* avait déjà sa place dans l'histoire du Canada. Elle avait été, d'après son confrère *L'Evénement*, "l'arme de combat de Papineau, l'instrument de pacification de Lafontaine, le bouclier de Cartier". Elle avait compté Auguste-Norbert Morin, Gérin-Lajoie, Decelles, et comptait encore Benjamin Sulte parmi ses collaborateurs réguliers.

La *Minerve* restait l'organe officieux des conservateurs; *L'Electeur* serait celui des libéraux. Au point de vue religieux, *L'Electeur* observerait des consignes de prudence d'autant plus opportunes qu'au moment même où la *Patrie* et *L'Union* compromettaient le parti, la querelle universitaire, feu couvant sous la cendre, lançait de nouvelles flambées.

Laval voulait absolument triompher dans sa lutte contre l'Ecole de Médecine. L'Hôtel-Dieu se fermant à ses étudiants, l'Université décida de fonder un autre grand hôpital catholique à Montréal: l'hôpital Notre-Dame. Elle acheta l'hôtel Donacona, qui donnait d'un côté sur la rue Notre-Dame et de l'autre sur le Champ de Mars, et le fit transformer.

Mais l'Ecole de Médecine n'était pas inactive. Le jeune avocat Joseph-Louis Archambault entra dans la lice en sa faveur. Tout Montréal connaissait J.-L. Archambault, ancien stagiaire dans le bureau de Georges-Etienne Cartier, gendre de Jean-Baptiste Rolland, beau-frère de Raymond Préfontaine, et associé d'Alfred Mousseau. On l'estimait pour son urbanité, pour ses goûts littéraires et pour ses connaissances juridiques. Or, au mois d'avril, Archambault publia une consultation juridique préparée de longue main—provoquée et préparée même par des questions de l'abbé Gravel dans la *Minerve* — et tendant à démontrer l'illégalité de l'établissement de Laval à Montréal, de ses nominations de professeurs et de ses distributions de diplômes hors de la ville de Québec. La charte royale de 1852 ne prévoyait en effet aucune activité de l'Université Laval en dehors de Québec. L'"étude juridique" de J.-L. Archambault fut généreusement distribuée au Canada, et envoyée à Rome par les adversaires de Laval. Et, dans l'espoir de faire confirmer la thèse d'Archambault, l'Ecole de Médecine consulta de plus hautes autorités, à Ottawa et à Londres. Sir Alexander Campbell, ministre de la Justice dans le cabinet fédéral, répondit (17 juillet 1880) que seuls les tribunaux pouvaient se prononcer en l'espèce. Mais sir Farrer Hershell, solliciteur général et avocat de la Couronne en Angleterre, répondit au Dr d'Orsonnens (20 juillet)

qu'à son avis la charte de 1852 ne permettait pas à l'Université Laval de s'établir en dehors de Québec. Ainsi l'Ecole put répandre des doutes sur la validité des diplômes de la succursale montréalaise de Laval.

Puis, au retour du Dr d'Orsonnens, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, par le ministère du notaire J. A. D. Lesage, somma l'Université Laval d'abolir sa faculté de Médecine de Montréal. Le 4 novembre, l'Université adressa une requête à la reine Victoria, pour faire compléter la charte de 1852 et confirmer son droit de s'établir en dehors de Québec. Le même jour, sur l'initiative de Mgr Taschereau, les évêques de la province envoyèrent aussi une requête à la reine pour appuyer la demande de Laval. L'Ecole de Médecine se hâta d'envoyer une contre-pétition.

Mgr Fabre, rentré de Rome, avait beau interdire à la presse de parler de cette affaire, elle alimentait toutes les conversations. Les médecins de la province, en grande majorité anciens élèves de l'Ecole, formaient bloc en faveur de leur Alma Mater. De son côté, Laval s'assurait des amitiés en distribuant les chaires de sa faculté de Droit à des hommes politiques. Par exemple à l'un des nouveaux actionnaires de la *Minerve*, Alexandre Lacoste, presque aussi influent sur Chapleau que Sénécal ou Dansereau. Laval contractait ainsi une assurance. Mais Joseph-Louis Archambault, qui prenait parti pour l'Ecole de Médecine, était, dans son étude, l'associé de Mousseau, lui aussi fort ami de Chapleau. Et le Dr Durocher, vieux chef conservateur, originaire de Terrebonne, agissait aussi sur Chapleau!

Ce n'était pas le moment de prêter le flanc aux accusations de gallicanisme, de radicalisme, ou de simple libéralisme catholique! Ces querelles et ex-

clusives religieuses ne plaisaient guère à Chapleau, bien qu'elles servissent le plus souvent son parti. Le premier ministre conservateur paraissait forcément solidaire de l'école du *Nouveau-Monde* et du *Journal des Trois-Rivières*. Mais son tempérament l'éloignait des ultramontains à la vie rigide, comme Trudel ou de Boucherville, pour le rapprocher d'hommes robustes et bien vivants, sachant boire et sachant manger — Mercier, par exemple. On commençait à dénoncer le "triumvirat" Chapleau, Sénécal et Dansereau. Depuis un an qu'il gouvernait la province, Chapleau faisait à la fois de grande et de petite politique. Les affaires marchaient rondement. Mais Chapleau, Sénécal et Dansereau n'exigeaient pas de billet de confession de leurs amis et collaborateurs. S'ils avaient évincé Prentice, d'autres courtiers de tout poil les entouraient. *L'Electeur* publia, sur le "Courtage politique", un article qui commençait ainsi:

*"Voilà une industrie qui a pris naissance avec les contrats pour la construction de l'Intercolonial et qui, en peu d'années, a pris un tel développement que bientôt nous aurons plus de courtiers politiques que de courtiers de commerce. Le métier d'entremetteur entre le gouvernement et les entrepreneurs publics, les solliciteurs de places, ceux qui ont des réclamations contre le Trésor public, est devenu très lucratif. Il est exercé par d'anciens ministres conservateurs, par des députés, par des journalistes..."*(1)

Voilà qui sera, hélas! savoureux à relire quand Ernest Pacaud et Charles Langelier seront, sous le nom de Mercier, les maîtres de l'administration à Québec. Mais un journal conservateur, le *Canadien*, fut aussi vigoureux et encore plus précis que le journal libéral. Tarte, tenu à l'écart des affaires, dénonça en ces termes l'entourage de Chapleau:

---

(1) L'Electeur, 5 *octobre* 1880.

*"Le premier ministre a dans son entourage des hommes corrompus, dépravés, perdus dans l'estime publique... Le premier ministre est-il enchaîné? A-t-il les mains liées? Est-il au pouvoir de certaines gens qui l'environnent?... Ce sont ces tripotiers, ces spéculateurs véreux, qui compromettent le chef du gouvernement, qui le discréditent, et qui, malheureusement, exercent sur lui, nous le craignons, un contrôle aussi néfaste que dangereux pour les intérêts de la province... Un coup d'oeil sur le personnel du cabinet suffit pour se convaincre qu'en bien des cas il s'agit tout bonnement, pour s'asseoir sur ces banquettes si convoitées, de n'avoir aucune conviction et de pouvoir sauter la clôture en temps opportun."*

Le dernier passage de cet article visait Flynn. Le passage précédent visait Sénécal et aussi l'ancien député Simon-Xavier Cimon, entrepreneur des édifices du Parlement à Québec. Cimon communiqua aux journaux des lettres que Tarte, naguère son ami, lui avait adressées, et qui commençaient toutes par: "Mon cher Cimon, voulez-vous me donner..."; "Mon cher Cimon, j'aurais besoin de..."; "Mon cher Cimon, encore un petit service..." D'ailleurs, Flynn et Cimon avaient pris le contrôle du *Journal de Québec,* l'ancien journal de Cauchon, fort bien entraîné aux polémiques avec Tarte.

Sans doute Israël Tarte exerçait des représailles personnelles, et la presse conservatrice, presque unanime, gourmanda cet indiscipliné. Mais le propriétaire du *Canadien,* membre du Cercle Catholique de Québec, prétendait aussi représenter, et représentait en effet, l'opinion d'un certain nombre de conservateurs intransigeants. Chapleau, conservateur modéré que nul principe ne séparait des libéraux modérés (il se laissait appeler "le plus libéral des conservateurs"), et qui s'accordait d'autant plus facilement avec Flynn et Paquet, entendait bien secouer la tutelle de ces intransigeants. On crut

même, aux mois d'octobre et de novembre, qu'il allait les envoyer promener et passer sur la scène fédérale.

Masson se retirait du ministère fédéral pour raisons de santé. Cet homme riche, instruit, robuste, et qui parlait bien, ne prononçait pas un discours public sans ressentir une agitation extrême. Chaque effort oratoire le laissait suant, tremblant, le système nerveux ébranlé. Baby, l'érudit collectionneur, se retirait aussi pour rentrer dans sa voie; il devint juge à la Cour Supérieure, avec promesse d'avancement. Enfin, Auguste-Réal Angers, dérouté à Ottawa comme plus d'une vedette politique venue de l'arène provinciale, se fit nommer juge de la Cour Supérieure pour le district de Montmagny. Pierre-Vincent Valin, à qui l'on n'avait pas donné le siège sénatorial promis, au début de l'année,pour qu'il s'effaçât devant Angers, se présenta de nouveau, et avec succès, devant ses électeurs de Montmorency.

Masson et Baby: deux ministres canadiens-français à remplacer à Ottawa. Sir John eût volontiers accueilli Chapleau, et les ultramontains du Cercle Catholique n'eussent pas regretté son départ. Mais la majorité des "bleus" de la province protesta, résista. Le parti conservateur provincial ne pouvait perdre, presque coup sur coup, ses deux chefs les plus réputés, Angers et Chapleau.

En fin de compte, Mousseau entra dans le cabinet fédéral avec le titre de président du Conseil, et Adolphe Caron avec le portefeuille de la Milice (novembre 1880). Mousseau, aimable, rond et actif, s'était mis en vedette à plusieurs reprises, en particulier lors de l'affaire Letellier. Adolphe Caron, fils du premier lieutenant-gouverneur de la province, et député du comté de Québec depuis 1872, était à la fois poli, ciré, mondain et bon

organisateur. Aldéric Ouimet avait bien cru recevoir un des deux portefeuilles. Il se consola en faisant pirouetter les soldats du 65e bataillon, de Montréal, dont il était devenu le colonel et qu'il égalait aux meilleures troupes. Chapleau resta encore à Québec. S'il faut en croire Israël Tarte, il fit de nouvelles ouvertures à des chefs libéraux, en vue d'une coalition des deux partis, pour gouverner paisiblement la province.

Mais comment réaliser une coalition, alors que se déroulait non seulement la querelle universitaire, à incidences religieuses et politiques, mais un nouveau procès pour influence indue!

L'élection de Robillard, dans le comté de Berthier, contestée par les libéraux pour "influence indue", remontait au 1er mai 1878 — après le "Coup d'Etat". Mais divers délais avaient retardé la cause pendant plus de deux ans. Elle eut son épilogue en novembre 1880.

Ce fut la répétition du fameux procès Tremblay-Langevin, de Charlevoix. Et il faut encore en parler en détail, à cause de son influence sur la vie politique.

Les pétitionnaires alléguaient que:

*"MM. les abbés Clément Loranger, curé de la paroisse de Lanoraie, Jean-Baptiste Champeau, curé de la paroisse de Berthier, Urgèle Archambault, curé de la paroisse de Saint-Barthélémy, Joseph Saint-Aubin, curé de la paroisse de Saint-Norbert, André Brien, curé de Saint-Cuthbert, ont immédiatement avant la dite élection et pendant icelle, organisé un système général d'intimidation dans le but d'influencer indûment le vote de tous les électeurs du district électoral de Berthier, et particulièrement le vote des électeurs desdites paroisses situées dans le dit district électoral de Berthier, en faveur du défendeur, et contre Louis Sylvestre, écuyer, l'autre candidat... en dénonçant publiquement et privément, soit*

*en chaire, à leurs prônes de paroisse, les dimanches et fêtes, pendant les offices divins, soit au confessionnal en confessant leurs ouailles, soit en d'autres lieux où ils prétendaient, en leur qualité de pasteurs, guider par leurs conseils et avis spirituels la conscience de leurs paroissiens... le parti libéral auquel appartenait ledit Sylvestre comme un parti d'impies, de révolutionnaires et d'athées, professant des principes condamnés par les dogmes, les préceptes et la discipline de l'Eglise catholique romaine; en menaçant en même temps et aux mêmes lieux et occasions leurs paroissiens de peines spirituelles et temporelles, de malédictions de Dieu, des anathèmes de l'Eglise catholique romaine s'ils votaient pour ou s'ils appartenaient audit parti libéral, et s'ils votaient pour le candidat Sylvestre; et s'ils ne votaient pas pour le défendeur ou pour le parti conservateur auquel il appartenait; en les menaçant de leur refuser l'administration des sacrements..."*

Les témoignages répétèrent, avec des variantes, ceux de la Malbaie. Des électeurs affirmèrent que les curés leur avaient représenté le parti conservateur comme "le parti du bon Dieu" et le parti libéral comme "le chemin de l'enfer". Un curé aurait dit à Georges Fréchette, père d'un enfant aliéné, qu'il subissait une punition divine pour son attachement au parti libéral. Le curé de Saint-Barthélémy aurait, en chaire, traité les libéraux de "têtes croches" et d'"enfants du diable". Et les électeurs Gilbert Comtois, Pierre Dumontier, Edouard Béland, Adolphe Lajoie, Jérémie Plante, Joseph Dumontier, affirmèrent que le même curé leur avait refusé l'absolution et la communion à Pâques parce qu'ils ne voulaient pas abandonner le parti libéral.

Les trois juges de la Cour de Revision(1) saisis

(1) *La Cour de Revision, constituée par trois juges de la Cour Supérieure désignés par le juge en chef pour un terme déterminé, et retournant ensuite à leur tâche ordinaire, servait de Cour d'Appel, en certains cas, pour les jugements de la Cour de Circuit ou de la Cour Supérieure.*

de la cause étaient Francis Godshall Johnson, né en Angleterre mais connaissant fort bien le français, et très savant; Louis-Auguste Olivier, député libéral hostile à la Confédération avant 1867; et Jean-Baptiste Bourgeois, le candidat libéral défait par Mousseau, en 1874, dans le comté de Bagot. A l'unanimité, ils annulèrent l'élection de Berthier pour "influence indue" (30 novembre 1880). Robillard fut condamné aux dépens — que Sénécal paya, dit-on. Les libéraux avancés se vantèrent d'avoir, cette fois, "muselé le clergé". Mais le clergé et la presse ultramontaine manifestèrent un vif mécontentement. Et Tarte dénonça, dans le *Canadien,* "la persécution dirigée contre le clergé".

Par contre il semblait bien que Chapleau ne voulût point tirer parti de cette arme.

Le 3 décembre, le Club Cartier de Montréal organisa une grande démonstration à laquelle devait participer tout l'état-major conservateur, fédéral et provincial. On y vit Langevin, son nouveau collègue Adolphe Caron, Chapleau, J.-J. Ross, Loranger, Lynch, et force députés et futurs députés. Un des membres de la mission française, M. de Molinari, rédacteur au *Journal des Débats,* vint aussi à ce banquet. Il avait eu occasion d'entendre Laurier, Chapleau et Mercier, et put les comparer, sans flatterie, aux meilleurs orateurs de France.

Langevin recommanda l'union et la discipline dans le parti, et fit un important éloge de la Confédération, vieille de treize ans:

*"Rappelez-vous ce qu'était le pays avant la Confédération, rappelez-vous combien nous étions divisés, rappelez-vous combien, à différentes époques, nous avons été près de la guerre civile. Le Haut-Canada, aujourd'hui la province d'Ontario, réclamait une représenta-*

*tion basée sur le nombre, tandis que nous voulions conserver notre position intacte. Notre opposition aux réclamations du Haut-Canada était d'autant plus accentuée que notre ruine aurait été plus certaine et plus prompte, une fois à la merci d'une majorité hostile. Je ne vous ferai pas, Messieurs, un plus long tableau de la situation pénible du pays à cette époque; vous en savez les détails comme moi.*

*"Qu'a fait la Confédération? La Confédération a affirmé en principe, pour une des Chambres, la représentation basée sur la population, mais elle a sagement contrebalancé le pouvoir arbitraire qu'une disproportion numérique entre les deux Canadas laissait aux mains des Haut-Canadiens, par l'admission dans la Confédération des provinces Maritimes, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, plus tard de l'Ile-du-Prince-Edouard, puis du Manitoba, de la Colombie, puis bientôt peut-être d'autres provinces dans le Nord-Ouest. Ce système établi par la Confédération assure la sauvegarde de nos droits, et c'est la réflexion que je faisais à l'époque, en Angleterre. Nous n'avons rien à craindre de la part du Haut-Canada, qui a lui-même trop à coeur de ne pas voir les différentes provinces se coaliser contre lui, pour adopter une politique de persécution envers nous, et violer l'acte confédéral.*

*"Depuis que nous jouissons de la nouvelle constitution, aucune tentative d'oppression n'a été faite par une province contre une autre. Nous avons donc atteint le but que nous nous étions proposé; nous avons fait disparaître la grande cause de dissensions qui existait avant* 1867. *Nous avons atteint ce but parfaitement, entièrement, et nous avons ainsi pu continuer cette ère de prospérité que l'Union avait vu éclore.*

*"Mais ce n'est pas là le seul bienfait de la Confédération. Elle a aussi obtenu l'autonomie de notre province, une liberté absolue de nous régir à notre gré, un système parfait, enfin le gouvernement responsable. Nous avons obtenu le droit de nous gouverner, dans toutes les affaires locales, par nous-mêmes et sans intervention aucune du gouvernement fédéral. Est-il besoin d'ajouter, Messieurs, que ce système si avantageux, nous devons le conserver et en défendre l'intégrité de toutes nos forces; que nous devons nous y attacher et y reposer l'avenir de notre province?..."*

Langevin termina par cette prédiction — dont il ne savait tirer l'effet oratoire que Chapleau ou

Laurier eussent obtenu — que les petits-neveux de ses auditeurs verraient un Canada de cent millions d'habitants, uni, prospère et heureux.

Caron dit quelques mots, à la place de Mousseau, empêché de venir, au dernier moment. Thomas White parla en anglais, et C.-P. Davidson, président du Club des Jeunes conservateurs anglais, exprima la sympathie de son club à l'adresse des jeunes conservateurs canadiens-français du Club Cartier.

On attendait surtout le discours de Chapleau, dont le thème général fut celui-ci: Le gouvernement de la province a attiré les capitaux français; nous avons établi le Crédit Foncier, redressé la situation financière, réhabilité le crédit de la province, réduit les dépenses d'administration, et contribué à doter la province de nouvelles industries. A vous, jeunes gens, de tirer parti de ces grandes mesures en cessant les luttes politiques stériles pour vous lancer dans les luttes pacifiques de l'agriculture, de l'industrie, du commerce:

"*Avant tout, soyons de notre province, soyons les hommes de notre pays, avant d'être ceux de notre parti... Au nom du grand patron de votre club, au nom de sir Georges-Etienne Cartier, cessons donc ces luttes stériles, rallions-nous donc autour de ceux qui veulent si ardemment le bien de notre pays. Nous voulons que dans cette lutte du progrès que les circonstances nous offrent, tout le monde s'unisse et s'entende. Nous voulons que tout le monde aide la province de Québec à accomplir ses destinées. Un jour viendra, et il est proche, où il faudra que la province de Québec soit une, ou elle ne sera rien du tout. Je ne demande à personne de faire des concessions de principes, de renoncer à des convictions chères; tout ce que je demande, c'est la bonne volonté et l'appui cordial de tout le monde. Que l'on soit bien convaincu que mes paroles ne sont pas une manoeuvre politique. Non, je ne veux qu'une chose, une chose qui devra s'accomplir, c'est que pour la province de Québec, avant*

*tout, en dépit de tout et malgré tout, nous soyons Canadiens... Nous avons à conserver sa place dans la Confédération à cette province de Québec, si fière de son passé, si confiante dans son présent et si assurée de son avenir, pourvu qu'elle reste unie. C'est par là que notre province retiendra son rang, et vous, Messieurs, vous verrez la page brillante qu'il sera donné à une nation comme la nôtre d'écrire dans l'histoire de l'Amérique."*

Un homme qui ressemblait à Chapleau comme un frère, et qui était son rival, son adversaire, aurait pu contresigner ces paroles, car leurs idées foncières étaient identiques. A l'appel de Chapleau: "Cessons donc ces luttes stériles, rallions-nous...!" répondra comme un écho l'appel célèbre de Mercier: "Cessons nos luttes fratricides, unissons-nous!" Rien de sérieux ne séparait ces deux hommes, que leur égalité même de dons et de prestige. Jusqu'à la dernière phrase de ce discours: "Vous verrez, Messieurs, la page brillante qu'il sera donné à une nation comme la nôtre d'écrire dans l'histoire de l'Amérique", cette phrase trouvera des échos fidèles dans les discours de Mercier, si préoccupé du rôle à faire jouer à sa province parmi les pays d'Amérique.

* * *

Au fédéral, la grande affaire était le contrat du Pacifique. Car le chemin de fer du Pacifique embarrassait les gouvernements fédéraux autant que le chemin de fer du Nord embarrassait les gouvernements successifs de la province de Québec. Celui-ci était un éléphant, celui-là un mammouth. Tupper, ministre des chemins de fer, avait mené à Londres de laborieuses négociations avec des capitalistes anglais et français. A la rentrée des Chambres, en décembre 1880, le gouvernement de

sir John présenta son projet. Il accordait des subventions, des concessions en terre et un monopole de vingt ans à un syndicat qui s'engageait à terminer le Pacifique. L'un des chefs du syndicat était George Stephen, président de la Banque de Montréal.

Le *Herald*, approuvant le projet, constitua une exception. Hommes politiques et journaux approuvèrent ou blâmèrent selon qu'ils appartenaient au parti bleu ou au parti rouge. A la Chambre des communes, Tupper et Langevin soutinrent le projet, Blake et Laurier le combattirent. Les libéraux dénoncèrent les concessions trop grandes, le monopole exorbitant. Dans la province de Québec, la *Patrie* et *L'Electeur* entamèrent une campagne très ardente. On essaya de passionner l'opinion, de faire signer des pétitions aux bureaux de *L'Electeur*. Laurier vint à Québec, parler contre le projet du Pacifique, dans la salle Jacques-Cartier, le 28 décembre. La *Minerve* écrivit (31 décembre) :

*"La Confédération s'est faite sans les libéraux et contre eux. La protection s'est établie en dépit de leur sotte hostilité. Aujourd'hui le Pacifique se construira malgré leur opposition aussi acharnée qu'antipatriotique."*

## 1881

Le jour des Rois, Blake et Laurier traitèrent le même sujet au Queen's Hall de Montréal. Ils firent adopter la résolution suivante, proposée par l'échevin Jacques Grenier:

*"Que, dans l'opinion de cette assemblée, les conditions du contrat du chemin de fer du Pacifique, telles que soumises au Parlement, sont trop onéreuses, contiennent des privilèges et des exemptions contraires à l'intérêt pu-*

*blic et ne doivent pas être ratifiées; et attendu que plusieurs de ses dispositions ont une portée tellement étendue qu'elle est sans précédent jusqu'ici, le peuple devrait avoir une occasion de se prononcer, aux bureaux de vote, sur le mérite de ce contrat, avant son adoption par les Chambres".*

Blake et Laurier avaient refusé de transformer leur assemblée en séance contradictoire. Tupper et Langevin annoncèrent une assemblée pour le surlendemain, dans la même salle. Au lieu du ministre des Travaux publics, ce fut Mousseau qui vint avec Tupper, peut-être parce que les libéraux avaient malignement remarqué que Mousseau semblait, dans cette affaire, laisser son collègue et chef de file Langevin se débrouiller tout seul. Tupper et Mousseau firent voter par un nombre égal d'auditeurs une résolution opposée à celle de l'avant-veille:

*"Que cette assemblée, après avoir entendu les explications données par le ministre des Chemins de fer et le président du Conseil, accepte avec satisfaction le projet de construction et d'exploitation du chemin de fer canadien du Pacifique par une compagnie privée aidée d'un octroi de terrains et de crédits en argent, et donne toute son approbation à l'arrangement auquel le gouvernement en est arrivé à cet effet..."*

Les conservateurs gardaient leurs avantages, tenaient la corde. L'élection pour le remplacement d'Angers dans le comté de Montmorency aboutit à la victoire du conservateur Pierre-Vincent Valin, soutenu par Tarte, Amyot, Pamphile Vallée et Thomas-Chase Casgrain, sur Alfred Cloutier soutenu par Pacaud, Charles Langelier et Achille Larue. Puis il fallut recommencer l'élection annulée de Berthier, et Robillard et Sylvestre se retrouvèrent face à face. Mercier conduisit la campagne du côté libéral. C'était à la fin de décembre, au mo-

ment où Sarah Bernhardt, en tournée d'Amérique, donnait des représentations à Montréal. Tout le monde voulait l'entendre; on faisait queue, on se battait presque aux portes du théâtre pour acheter des billets. Or Mercier vint au Club National recruter des seconds pour la campagne de Berthier; il exerçait déjà une telle emprise sur ses jeunes partisans que ceux-ci renoncèrent, pour le suivre, à entendre la comédienne.

Les conservateurs tenaient d'autant plus au succès de Robillard qu'ils présentaient cette lutte comme une protestation contre le jugement de Berthier et "la revendication solennelle de nos libertés religieuses". Chapleau, Mousseau, Beaubien et Taillon se dérangèrent. Robillard fut accompagné dans sa tournée électorale par Cornellier, son ami personnel, qui eût peut-être été un autre Chapleau — tant sa voix claironnante avait d'assurance et de portée, tant il s'assimilait tout et traitait de tout avec une aisance donnant l'illusion de la compétence parfaite — s'il eut été plus sobre et de meilleure tenue.

Sénécal annonça la construction d'un embranchement de chemin de fer à Saint-Jean-de-Matha, et ses agents firent des tracés, plantèrent des poteaux, hissèrent des pavillons. On vit aussi dans le comté Israël Tarte, neveu du candidat Robillard. Par esprit de famille ou par esprit de parti — savait-on jamais avec cet extraordinaire petit bonhomme? — Tarte soutint avec feu sur les hustings le candidat du gouvernement Chapleau, les mêmes jours où, dans son journal, il tarabustait ce gouvernement, prisonnier des "jobbeurs" et des tripoteurs...

Il y eut une grande assemblée contradictoire à Berthier avec, outre les candidats, François Lange-

lier, Mercier, Marchand, A.-E. Poirier et Ernest Tremblay pour les rouges, Chapleau, Mousseau, Beaubien, Taillon, Désaulniers, député de Saint-Maurice, et Vincent-Paul Lavallée, député de Joliette, pour les bleus. Mais il faisait froid, et les orateurs durent se limiter à dix ou quinze minutes chacun, devant un auditoire qui battait la semelle. Robillard fut réélu.

* * *

La crise économique virtuellement terminée, les dépôts augmentaient dans les banques, et les progrès reprenaient sur toute la ligne. Il subsistait toutefois quelques traces des années difficiles. Le diocèse de Montréal était endetté au point de ne savoir comment en sortir. Alors qu'il restait tant d'œuvres à fonder, à maintenir, à sauver! L'abbé Rousselot avait un frère parmi les Trappistes de Bellefontaine, en Anjou, menacés d'expulsion par le gouvernement français. Mgr Fabre voulait inviter les Trappistes à s'établir dans son diocèse, où leur exemple serait inappréciable. Le Séminaire de Saint-Sulpice, réconcilié avec l'évêché, offrait une de ses propriétés, au bord du lac des Deux-Montagnes. On engagea l'abbé de Bellefontaine à venir, au printemps, préparer la fondation canadienne. La générosité de Saint-Sulpice aidait à résoudre ce cas particulier; elle ne pouvait éteindre la dette diocésaine. Alors Mgr Bourget offrit à Mgr Fabre le prestige de ses cheveux blancs. Il quêta d'abord à Montréal. Le jour des Rois, dans l'église cathédrale, tenant une sébile à la main, il reçut lui-même les offrandes. Puis il quêta dans la province. Au passage du vieil évêque, mendiant sublime, s'ouvrirent toutes les bourses et tous les cœurs. Il parcourut ainsi, en hiver, à 82 ans, cent

cinquante paroisses, interrompu par une pneumonie et repartant aussitôt guéri.

C'était le moment où son disciple et ami Mgr Laflèche écrivait, pour faire suite au procès de Berthier, une série d'articles publiés par le *Journal des Trois-Rivières* sur "L'Influence spirituelle indue devant la liberté religieuse et civile".

C'était aussi le moment où mourut Letellier de Saint-Just (28 janvier). Il fut enterré à la Rivière-Ouelle, le 2 février, sous une violente tempête de neige.

La dispute universitaire entrait alors dans une phase telle que, de gré ou de force, chacun devait prendre parti. A Londres, où l'on avait reçu la requête de Laval, le Dr d'Orsonnens et ses collègues de l'Ecole de Médecine déclenchaient toutes leurs influences. De son côté le cardinal Simeoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, obtint l'intervention du cardinal Manning, archevêque de Westminster, en faveur de l'Université(1). Malgré le cardinal, le Secrétaire d'Etat des Colonies refusa, en fin janvier, d'accéder à la requête de Laval.

Forte de cette décision, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie mit Laval en demeure de fermer la succursale montréalaise, sous menace d'un procès civil. Laval s'écria qu'il serait irrespectueux de porter devant les tribunaux civils une affaire qui doit être soumise à Rome. Pardon, répliqua l'Ecole: d'une part, Rome n'a pas répondu aux mémoires présentés par le Dr d'Orsonnens; d'autre part, c'est

---

(1) *L'intervention du cardinal Manning établie par deux lettres du cardinal Simeoni à Mgr Taschereau* (7 *janvier et* 9 *février* 1881), *citées dans la brochure publiée par Laval.*

Laval qui, par sa requête à la Reine, a pris l'initiative de porter devant un pouvoir civil une question que nous avions soumise à Rome. Et de reprendre l'argumentation de J.-L. Archambault: La charte de 1852 ne permet pas à Laval d'exercer en dehors de Québec. Donc l'établissement de Laval à Montréal est illégal, en droit civil. Or la bulle du Saint-Siège relative à la succursale montréalaise ne veut en rien déroger à la charte royale: *cui in nulla re derogatium volumus*. Donc le Saint-Siège ne peut sanctionner un établissement contraire à la charte et illégal en droit civil. Donc l'établissement de Laval à Montréal est également nul en droit canonique.

S'appuyant sur la lettre de remerciements envoyée par les évêques de la province à Pie IX, le 6 janvier 1878, jour de l'inauguration de la succursale, l'Université répondit:[1]

> *"Si par hasard il s'était glissé quelque irrégularité dans l'établissement de la succursale — ce qui est contestable — siérait-il bien à des catholiques de s'accrocher à un vice légal, très remédiable, pour s'efforcer de renverser ce que le Saint-Siège et l'Episcopat tout entier de la Province ont voulu établir, surtout lorsque le remède est si facile, et demandé par l'autorité religieuse diocésaine, provinciale et romaine? Est-ce que cela ne rappellerait pas trop les radicaux de France dans leur exploit* légal *contre les Congrégations religieuses? Ne serions-nous pas en présence d'une manifestation de libéralisme catholique? Du moins, ce serait à s'y méprendre!"*

L'Ecole de Médecine passa outre à ces observations. Elle connaissait la sympathie du vénérable Mgr Bourget, rentré au Sault-au-Récollet après son héroïque tournée de mendicité, et de Mgr Laflèche qui, lui, n'était pas à la retraite. Elle était encore

(1) *Brochure publiée par l'Université* (1881).

encouragée par ces laïcs ultramontains, modelés sur le sénateur Trudel, qui ne pardonnaient pas à Laval le rôle joué par un de ses professeurs, François Langelier, dans le procès Tremblay-Langevin, et qui prétendaient exercer une influence décisive au sein du parti conservateur. Elle était encouragée, enfin, par l'esprit d'indépendance et de fierté de la ville de Montréal. Jean-Louis Beaudry, redevenu maire, adressa en cette qualité au Saint-Siège une protestation contre "la guerre stérile" poursuivie par l'Université Laval[1]. Le maire ne cachait point l'impatience avec laquelle Montréal supportait l'établissement, dans ses murs, de la succursale d'une université québécoise. Le 23 mars 1884, l'Ecole de Médecine, par le ministère du notaire Lesage, somma l'Université, pour la seconde et dernière fois, d'abolir sa faculté de Médecine à Montréal.

Laval tenta d'obtenir à Québec la protection officielle refusée à Londres. Elle annonça, pour la session prochaine du Parlement provincial, le dépôt d'un projet de loi reconnaissant d'une manière explicite son droit d'établir des succursales en dehors de la ville de Québec. On sait que Laval avait eu l'adresse de prendre parmi ses professeurs de droit des hommes politiques, dont Chapleau. D'autre part, Mgr Taschereau promit de faire signer par tous les évêques de la province une requête aux députés en faveur de ce bill. Cependant les évêques ne furent pas si enthousiastes. Plusieurs demandèrent à Laval l'engagement de ne pas s'établir dans leur diocèse sans les consulter. Quant à Mgr Laflèche, il refusa carrément de signer.

La requête signée par tous les évêques moins Mgr Laflèche est du 9 avril. (Le même jour, Mgr

(1) *Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

Fabre recevait à Montréal Dom Jean-Marie Chouteau, abbé de Notre-Dame-de-Bellefontaine, venu préparer la fondation de la Trappe d'Oka.) Le 14, l'Ecole intenta le procès; le sénateur François-Xavier Trudel était l'un de ses avocats. Laval prit, parmi les siens, le bâtonnier Alexandre Lacoste, intime de Chapleau.

Et Chapleau, contrairement à la majorité des bleus, inclinait vers Laval. Il supportait de plus en plus mal l'accaparement des ultramontains, et les remontrances de leur allié Tarte. Cette fraction du parti conservateur sollicitait à Ottawa et à Québec une modification des lois en vertu desquelles des élections pouvaient s'invalider pour "influence indue". On voulait l'immunité pour toute déclaration faite par les curés, en chaire ou dans l'exercice des fonctions paroissiales. Mgr Laflèche, qui lançait l'idée, pria Chapleau de mettre l'influence du gouvernement provincial au service de cette cause. Exposez, lui demandait-il, avec votre talent ordinaire, "la nature et les droits de la société religieuse, sa liberté et son indépendance vis-à-vis de la société civile, les rapports de ces deux sociétés, la subordination de l'Etat à l'Eglise, ou de César à Dieu, dans les choses saintes et leur complète indépendance dans les choses de leur domaine propre. Cet exposé de principes en pareille circonstance ne manquerait pas de vous grandir dans l'opinion des véritables catholiques, des honnêtes protestants et de tous les hommes bien pensant..."[1] Si Chapleau préférait s'en remettre à un simple député, Mgr Laflèche suggérait Michel Mathieu, de Sorel, bien préparé par sa défense des prêtres accusés dans la contestation de Berthier.

(1) *Lettre du 1er avril 1881. Copie envoyée par Mgr Laflèche aux Pères Jésuites, aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

Nous touchons là une raison fondamentale de toutes ces controverses. Mgr Laflèche demandait à Chapleau, premier ministre, de reconnaître dans un discours et d'appliquer dans les lois le principe de la subordination de l'Etat à l'Eglise. En 1875, de Boucherville avait adopté ce principe, en supprimant le ministère de l'Instruction publique et en plaçant l'enseignement sous l'autorité d'un Conseil où la prépondérance appartient à l'épiscopat. En 1880, Chapleau entretenait, sur ce point, des idées tout opposées à celle de son ancien chef. Il repoussa la réquisition de Mgr Laflèche et des ultramontains.

Ce conflit avec les extrémistes de son parti ne valait pas à Chapleau l'indulgence de ses adversaires libéraux. Ceux-ci avaient eu la main heureuse en confiant à Ernest Pacaud leur journal québécois. Avec des collaborateurs comme Ernest Gagnon, François Langelier, et, à l'occasion, Wilfrid Laurier, Pacaud faisait de *L'Electeur* un journal vivant, bien écrit, et combatif. Et il lançait ses campagnes au même moment et dans le même sens que celles de Tarte, avec un synchronisme un peu extraordinaire de la part de deux adversaires politiques. Tarte et Pacaud — le *Canadien* et *L'Electeur* — reprochaient à Chapleau les tripotages et les exactions des politiciens-hommes d'affaires, entrepreneurs ou courtiers, qui l'entouraient et faisaient bonne chère avec lui. Tarte s'en prenait plutôt à Simon-Xavier Cimon, redevenu député fédéral de Charlevoix le 19 mars, lors d'une élection partielle. Pacaud s'en prenait plutôt à Sénécal. Le Parlement d'Ottawa ayant adopté le bill du Pacifique, Pacaud avait cessé la campagne contre ce projet, et il bandait toutes ses forces contre Chapleau et le gouvernement provincial. Pour atteindre Chapleau, fort adroitement, il frappait Séné-

cal; Chapleau était trop chevaleresque et trop entêté pour jamais abandonner son ami. Il encaissait les coups, mais il commençait d'en avoir assez.

Les libéraux qu'on pourrait appeler modérés — Joly, Mercier — éprouvaient des ennuis aussi graves. Ils subissaient, comme Chapleau, les répercussions de la querelle universitaire: François Langelier ne passait-il pas pour un des champions de Laval? Ils voulaient enrayer l'intervention des curés contre leurs candidats, mais craignaient le mécontentement produit, parmi le clergé, par les procès en "influence indue". Ils subissaient encore le contre-coup de la méfiance provoquée, dans les mêmes milieux, par le ton de la *Patrie*.

Au début de 1881, Mercier transporta sa résidence de Saint-Hyacinthe à Montréal. Il y ouvrit une étude en société avec Cléophas Beausoleil et Paul Martineau. Et les libéraux de la région montréalaise se groupèrent plus que jamais autour de lui. Mercier voyait bien le tort que les violences de la *Patrie* pouvaient causer à son parti; et d'ailleurs il les réprouvait sincèrement. Le 29 mars, se tint au Mechanic's Hall de Montréal, sous la présidence de l'échevin Grenier, une convention libérale. On y vit Blake, Huntington, Laurier, Rosaire Thibaudeau, François Langelier, David, Marchand, McShane, Wilfrid Prévost, Honoré Beaugrand. Mercier, prononçant un discours-programme, insista sur les excellentes relations qui pouvaient et devaient exister entre les députés libéraux et le clergé catholique.

Trois semaines plus tard (19 avril), les libéraux de Montréal offrirent un banquet à Edouard Blake. Mercier en profita pour formuler une déclaration encore plus nette:

*"C'est l'occasion de faire une déclaration solennelle, une déclaration qui devra faire taire nos adversaires s'ils sont honnêtes, et en même temps rassurer nos amis que certains événements se passant en Europe pourraient rendre inquiets. Qu'on le sache donc une fois pour toutes: nous répudions toutes les doctrines impies, révolutionnaires ou socialistes, qui bouleversent le monde. Nous sommes pour les libertés et nous condamnons tous ceux qui les foulent aux pieds et cherchent à écraser par des persécutions religieuses ou politiques. Nos ennemis ont cherché de tout temps à nous compromettre, ils nous ont prêté des principes que nous ne professons pas, et ils nous ont reproché des idées que nous n'avons jamais émises."*

C'était le thème soutenu par Joly et Laurier à l'assemblée de Sainte-Croix; c'était le thème de la fameuse conférence de Laurier, qu'il fallait toujours reprendre et répéter.

* * *

Et l'on comprend que Chapleau et Mercier aient de nouveau songé à se rapprocher l'un de l'autre, en se débarrassant des extrémistes de chaque parti. On le comprend mieux encore si l'on connaît bien les gens et les mœurs de cette époque. La plupart de ces hommes, ayant de très beaux dons d'intelligence, étaient fils ou petits-fils de cultivateurs. Ils avaient attelé des chevaux et braconné dans les bois avant d'apprendre le latin. (Parfois c'est le curé qui les avait distingués entre les galopins de la paroisse, et les avait envoyés au collège, dans l'espoir qu'ils prendraient la soutane et feraient honneur à l'Eglise). Robustes, ils mordaient dans la vie à pleines dents; c'étaient de gros mangeurs (après la perdrix, la tourtière, après la tourtière, les pattes de cochon, après les pattes de cochon, les beignes!), de gros buveurs et de gros travailleurs. Plus d'un brûlait la chandelle par les deux bouts. Montréal et Québec comptaient des restaurants

dont la cuisine et la cave, justement réputées, attiraient ces gourmets qui étaient aussi des gourmands. Et, par exemple, chez le vieux Français Ollivon (à l'emplacement actuel du Montreal Trust), Raymond Préfontaine discutait avec le gros Mousseau, non pas de l'abolition ou du maintien du Conseil législatif, mais de la saveur comparée des divers apéritifs. Dansereau, le fort gaillard qui pouvait boire deux bouteilles de cognac par jour sans que cela parût trop (seul Cornellier pouvait, sur ce chapitre, lui tenir tête), trinquait avec Arthur Buies, toujours maigre et gueux, ou bien avec Hector Berthelot ou bien avec Fréchette. Chapleau et Mercier se tutoyaient, et il arrivait qu'on invitât le curé Labelle auprès de qui les plus gros mangeurs semblaient avoir des appétits d'enfants!

Comment ces adversaires politiques se seraient-ils détestés? Plusieurs d'entre eux, comme David, Gustave Drolet, Jean de Beaufort, et Dansereau lui-même, comptaient des intimes dans les deux camps. Ils reprirent le projet de coalition.

Le 30 mars 1881, François-Xavier Archambault, avocat libéral, mais ami personnel de Sénécal, vint au bureau de Mercier lui dire que Chapleau, qui déjeunait chez Ollivon, voudrait le voir(1). Archambault et Mercier descendirent au restaurant, où ils trouvèrent Chapleau, Dansereau et Sénécal attablés. (Et devant des plats bien garnis, ils étaient, comme Mercier lui-même, francs compagnons!). On laissa Chapleau et Mercier seuls une vingtaine de minutes. Chapleau demanda:

---

(1) L'Etendard *du 7 septembre* 1883, *et lettres de Dansereau et de Beaufort dans la* Minerve, 18 *septembre* 1883.

— As-tu quelque entente, directe ou indirecte, avec Tarte?

— Aucune.

— Es-tu toujours favorable à une coalition?

— Oui, pourvu qu'elle soit faite d'une manière honorable.

— J'en suis très heureux. J'ai des amis qui me trahissent. S'il n'y a pas d'entente, je serai obligé de faire des élections générales, et je voudrais sauver à la province ce trouble et ces dépenses. Je suis prêt à mettre à ta disposition deux ou trois portefeuilles et à donner à ton parti la position qu'il est en droit d'espérer dans les circonstances. Je sais que tu exiges l'abolition du Conseil législatif, mais je pense que je pourrais m'entendre avec toi là-dessus.

— Ecoute, Chapleau, la première condition est que tu t'effaces. Voudrais-je faire une coalition avec toi que mon parti ne l'accepterait pas. Or je ne veux pas m'isoler de mes amis. Une coalition ne sera profitable à la province que si elle est acceptée par les hommes importants des deux partis.

Chapleau s'étonna que Mercier fît de son effacement une condition essentielle. Certes, lui, Chapleau, était fatigué et ne tenait pas à rester au pouvoir; mais son départ amènerait trop de complications. Il lui fallait au moins diriger encore une session, après quoi, la coalition consolidée, il se retirerait — passant peut-être à Ottawa — et Mercier lui succéderait sans doute.

— Je n'ai aucun ressentiment personnel contre toi, dit Mercier. J'admire au contraire tes talents, ton habileté, tes vues larges et libérales, mais si tu restes premier ministre, il est inutile de songer à une coalition.

— Mais as-tu l'intention de demander un premier ministre libéral?

— Non, je suis prêt à accepter un conservateur honorable, pris hors de la Chambre actuelle... Masson a des qualités...

— Il n'accepterait pas une offre semblable!

Les objections de Mercier contre Chapleau n'étaient pas personnelles; elles venaient de ses amis, montés contre le "triumvirat". Les camaraderies suspectes et les combinaisons financières de Dansereau et de Sénécal indignaient le petit Pacaud. Mais si un assez grand nombre de libéraux acceptaient Chapleau comme chef d'un cabinet de coalition, Mercier ne serait pas plus exigeant qu'eux sur ce point. Il maintint le contact avec son adversaire et, le dimanche suivant, revit Mousseau chez de Beaufort.

Nous sommes en 1881. La province de Québec est un grand village. Montréal n'est pas encore si peuplée qu'on ne se rencontre à tout coin de rue. Chacun sait, ou devine, ce que fricote le voisin. On eut vent des pourparlers entre Chapleau, Mousseau et Mercier, et les intransigeants des deux partis firent mine de se soulever. Tarte laissa entendre qu'il savait tout et qu'il ne laisserait pas une trahison s'accomplir; et les libéraux de stricte observance ne manifestèrent pas moins d'indignation.

C'est que déjà, et dès longtemps, les deux partis, églises sans dogmes mais non sans mystique, étaient solidement constitués. Ni l'un ni l'autre n'avait élaboré une doctrine, depuis la Confédération. Que les conservateurs aient été un peu plus traditionnalistes et les libéraux un peu plus démocrates, il n'y avait rien là de si rigide, rien qui ne dût céder à l'opportunité. Nous avons vu à plus

d'une reprise les rouges démocrates invoquer et soutenir l'autorité des gouverneurs représentant la Couronne, et les bleus traditionnalistes limiter ou récuser cette autorité. Nous avons vu l'attitude des deux partis en face de questions importantes changer du tout au tout selon qu'ils passaient au pouvoir ou dans l'opposition. Et nous avons déjà dit que, si chaque parti était flanqué d'une aile avancée aux idées nettes: les ultramontains d'une part et les radicaux de l'autre, rien ne ressemblait plus à un conservateur modéré qu'un libéral modéré. Chapleau le reconnut dans ce passage d'une lettre à Dansereau: "Nous ne différons, les chefs libéraux et moi, que sur une couple de points: l'organisation de l'Instruction publique et le Conseil législatif. Et encore sur ces deux points, seraient-ils prêts à attendre pour le premier, et à accepter une réduction des dépenses pour l'autre."[1] Chapleau aurait pu s'ériger en chef libéral et Mercier en chef conservateur.

Seulement, à défaut d'idées arrêtées, le dévouement et la discipline au parti une fois adopté étaient ou devaient être absolus. Si le parti changeait de programme, les partisans changeaient avec lui. On se faisait un point d'honneur de cette fidélité. Il y avait déjà, et dans le peuple autant et plus que chez les intellectuels, des familles où l'on était bleu — ou rouge — de père en fils. Et l'on montrait du doigt, dans les campagnes, quiconque avait "reviré son capot". Certes, plus d'un homme politique franchissait la barricade: Mercier et David avaient débuté comme conservateurs, Sénécal comme libéral; Alexandre Chauveau, né conservateur, avait figuré dans les rangs libéraux puis

(1) *Lettre du* 18 *octobre* 1881, *publiée par Alphonse Desjardins, avec divers documents sur la coalition, en appendice des Débats de la Législature pour* 1883.

était retourné au parti bleu; et nous avons vu le professeur Flynn, presque un doctrinaire libéral, devenir conservateur, définitivement. Mais chacune de ces évolutions soulevait des clameurs vengeresses, était stigmatisée par les purs, et Flynn, Paquet et leurs trois camarades s'entendraient encore longtemps appeler "les cinq veaux".

Pour les "bons bleus" ou les "vieux rouges" (souvent de jeunes hommes), coalition était synonyme de trahison, et d'autant plus impardonnable que l'exemple serait venu des chefs[1]. Mercier dut répondre à Mousseau que, décidément, ses amis ne voulaient pas entrer dans un cabinet présidé par Chapleau; et de son côté Tarte fit sentir à Chapleau qu'il ne serait pas suivi par toutes ses troupes. Les pourparlers furent abandonnés, mais sans perdre le contact; et, au printemps de 1881, pendant ces mois d'avril et de mai où les polémiques faisaient rage, Mercier et Chapleau, se combattant au grand jour, continuaient de tâter le terrain les séparant, voire d'amorcer des ententes. Et Tarte continuait de les avoir à l'œil.

(1) *Plus d'un demi-siècle après ces événements, nous avons entendu un vétéran libéral, M. Arthur Bruneau, défendre contre l'évidence son ancien chef Mercier d'avoir voulu réaliser la coalition, comme il l'eût défendu d'un geste infamant, d'un crime.*

## II

## "LA CAVERNE DES QUARANTE VOLEURS"

*Procès Laurier-Sénécal — F.-X. Trudel, Mgr Bourget et Mgr Laflèche à Rome — Triomphe de Chapleau — Etat de la province en* 1881.

### 1881

La session provinciale était convoquée pour le 28 avril. On attribuait au gouvernement un projet de vente du chemin de fer, préparé sous l'inspiration de Sénécal, et qui serait un grand cheval de bataille. On examinerait aussi le bill de Laval et la contre-requête de l'Ecole de Médecine. Enfin Michel Mathieu, le député de Richelieu classé comme ultramontain, devait proposer un bill accordant l'immunité aux curés pour les consignes électorales données dans leurs sermons.

Une telle mesure avait été demandée par tous les évêques de la province, dans leur déclaration collective du 26 mars 1877, publiée après la décision de la Cour Suprême, dans l'émotion des procès pour influence indue; elle tendait justement à éviter le retour de ces procès. Depuis 1877, les événements politiques ne s'étaient pas prêtés au dépôt de ce bill; le calme revenu, un gouvernement conservateur bien en selle à Québec, les ultramontains jugèrent le moment propice. Chapleau ayant repoussé la réquisition de Mgr Laflèche, le député de Richelieu se chargea du bill.

Chapleau ne voulait pas de ce bill. Il alla trouver Mgr Taschereau, lui dit qu'il craignait une forte opposition protestante et le réveil des luttes religieuses. Ne valait-il pas mieux réserver ses forces pour épauler le bill de Laval?(1) Mgr Taschereau acquiesça, et pria les évêques de consentir au retrait du bill. Mgr Laflèche protesta, écrivit à Chapleau une lettre, puis un mémoire de 32 pages, pour établir que le bill n'amendait pas la législation mais confirmait, éclairait la loi électorale, altérée par les jugements sur l'influence indue. Chapleau ne céda pas, puisque l'archevêque l'approuvait. Tarte écrivit à Mgr Laflèche:

*"C'est donc un gouvernement soi-disant conservateur qui nous combat en ce moment. Ah! Monseigneur, mes "violences" m'ont été reprochées, mais je connais si bien mes hommes! Et je persiste à croire que la violence — c'est-à-dire la détermination de ne jamais céder sur les questions de principe — est la meilleure arme que les catholiques ont à leur disposition..."*

Mais Mgr Racine renonçait à son tour. Tarte en fit part à Mgr Laflèche:

*"Sa Grandeur l'évêque de Sherbrooke vient d'écrire à M. Picard (député de Richmond et Wolfe) une lettre dans laquelle il déclare que tous les évêques, sauf un, considèrent qu'il n'est pas opportun d'amender la loi des élections. En deux mots, l'intervention de M. Chapleau auprès de l'archevêque, et l'intervention de ce dernier auprès de ses vénérables collègues, a changé l'opinion de presque tous ces derniers. La question de l'Université n'est absolument pas étrangère à ce singulier état de choses."*

---

(1) *Pour cette question, nous avons utilisé la correspondance reçue par Mgr Laflèche, de Mgr Taschereau, de Chapleau, de Tarte, etc., que nous avons trouvée à l'évêché des Trois-Rivières. Quelques pièces se trouvent aussi aux archives du collège Sainte-Marie, à Montréal.*

Mgr Laflèche restant seul intransigeant, Mathieu retira son bill, avant la session, et Chapleau fut débarrassé de cet ennui. Il en restait et s'en produisit d'autres.

Le 17 avril, *L'Electeur* entama sous le titre: *Révélations importantes,* et le sous-titre: "MM. Sénécal et Chapleau sur le point de livrer le chemin de fer du Nord au South Eastern pour trente ans", une campagne d'une violence inouïe contre Sénécal. Par ce curieux synchronisme que nous avons déjà remarqué, le *Canadien* publia le même jour la même nouvelle, avec autant d'indignation. La *Minerve* répondit: "Ce n'est un secret pour personne que le gouvernement a reçu des offres non seulement du South Eastern, mais de deux ou trois autres compagnies. Tous les détails de ces offres seront soumis à la Législature à la prochaine session." Mais l'*Electeur* accusa Chapleau et Sénécal d'avoir sacrifié un million et demi de l'emprunt français à la mise en état du chemin de fer (amélioration du ballast, construction d'ateliers, embellissement des gares, achat de matériel roulant flambant neuf), avant de l'affermer à une compagnie privée... où Sénécal possédait, comme par hasard, des intérêts. Le *Canadien* écrivait dans le même ton, comme si Pacaud et Tarte se passaient le mot. Car l'habile Israël tenait de mystérieux conciliabules avec son confrère libéral Pacaud, les mêmes jours où il exprimait à Mgr Laflèche sa détermination "de ne jamais céder sur les questions de principe".

L'article le mieux écrit, et à cause de cette correction même le plus violent, parut dans l'*Electeur* du 20 avril sous le titre: *La caverne des* 40 *voleurs*:

*"Cette caverne des quarante voleurs que l'on croyait n'exister qu'au pays des légendes existe bien réellement*

*parmi nous. Elle n'est pas, comme on pourrait le croire, au fond d'un bois, protégée par des rochers inaccessibles, défendue par des sentinelles armées. Les voleurs qui y cherchent refuge ne sont pas d'obscurs bandits, cachés le jour, rôdant la nuit. Bien au contraire, ils promènent leur effronterie au grand soleil; ils se pavanent dans les rues; ils boivent au comptoir des restaurants; la fumée de leurs cigares se retrouve partout. Du reste, ces voleurs ne sont pas les premiers venus, et, tout voleurs qu'ils sont, il leur a été confié une tâche glorieuse, celle de restaurer les finances de la province de Québec! Cette caverne de voleurs, c'est l'administration du chemin de fer du Nord, et le chef de la bande s'appelle, de son vrai nom, Louis-Adélard Sénécal...*

*"Il a, au cours de sa carrière, simplifié l'arithmétique. Pour M. Sénécal, toute la science de la finance se réduit à cette formule: je pose zéro, je retiens tout... Dans sa carrière, vous ne trouverez que deux choses, des ruines et des victimes... C'est là l'homme auquel M. Chapleau a confié l'administration du chemin de fer provincial; c'est là l'homme qu'il s'est adjoint pour restaurer nos finances...*

*"Aussi, qu'est-il arrivé? L'administration du chemin de fer du Nord, aujourd'hui, c'est le vol érigé en système... Quand les contrats publics sur le chemin de fer se donnent sans compétition, par faveur et moyennant considération payée en argent; quand, sur tous les ouvrages qui s'y font, un pourcentage est prélevé par l'administration; quand les marchandises consommées sur le chemin sont payées à des prix exorbitants et que le surplus des bénéfices ordinaires est partagé, en parts plus ou moins égales, par l'acheteur et le marchand; quand tous les amis du gouvernement voyagent gratuitement sur le chemin, si ce n'est pas là le vol érigé en système, qu'est-ce donc? Nous parlons en connaissance de cause. Nous savons qu'à même l'argent tiré du chemin de fer du Nord, M. Sénécal a largement soudoyé certains journaux. Nous nous attendons bien que notre langage sera relevé avec violence par ces journaux serviles, nous sommes préparés pour ces attaques. Au surplus, nous l'avons déjà dit dans un article précédent, les faits que nous signalons aujourd'hui sont connus; ils ont transpiré. M. Sénécal et sa bande, entraînés par la fièvre de leurs spéculations véreuses, n'ont pas su, depuis quelque temps, envelopper leurs opérations de ce mystère dont ils les entouraient d'abord. Cependant, si ces faits*

*ont transpiré, ils ne sont encore connus que d'un petit nombre. Dans la ville de Montréal, dans la ville de Québec, combien ne se trouve-t-il pas de centaines de personnes, non pas dans le parti libéral, mais dans le parti conservateur, qui connaissent la vérité de ce que nous affirmons? Mais ces faits ne sont pas encore connus de la masse des électeurs. C'est pour la masse des électeurs que nous écrivons; car si les voleurs doivent être chassés du temple, si le pays peut encore être sauvé, il y faut la volonté et l'action de tout le peuple."*

A cause du style nerveux, on attribua cet article à François Langelier, collaborateur assez régulier de l'*Electeur*. Et l'on eut l'impression qu'il passait les bornes habituelles de la polémique. Le *Journal de Québec,* organe de Flynn et de Cimon, écrivit: "La feuille rouge de Saint-Roch, ne pouvant vivre dans un milieu respectable, veut imiter la presse pornographique et écrit pour la même catégorie de lecteurs."

Sénécal chargea l'avocat François-Xavier Archambault d'engager des poursuites contre l'*Electeur*. Le 26 avril, le grand connétable vint arrêter le gérant du journal, Ernest Gagnon, immédiatement remis en liberté sous caution de Pantaléon Pelletier et de François Langelier. L'enquête préliminaire fut fixée au 7 mai, à Montréal. Gagnon prit Irvine et Mercier pour avocats. Irvine entamait son cinquante-quatrième procès contre Sénécal!

Ces procédures n'arrêtèrent pas l'*Electeur*. Le lendemain de "La caverne des quarante voleurs" avait paru, sous le titre "L'histoire se répète", un article aussi violent, assimilant Sénécal à l'intendant Bigot. Et sous des titres tels que: "M. Sénécal et la compagnie de locomotives de Kingston", "Une vengeance à la Sénécal", *L'Electeur,* applaudi par la *Patrie,* encouragé par le *Canadien,* tira sur Sénécal à boulets rouges.

Dans les rangs conservateurs on se dit qu'il n'y avait pas de fumée sans feu, et que tout n'était pas imaginaire dans les griefs contre Chapleau, Sénécal, Dansereau, Cimon et consorts. La *Minerve* défendit le premier ministre et ses amis; mais Joseph Tassé n'avait pas le mordant de Dansereau et de Tarte. Il dut avouer le malaise à mi-mots, tout en l'attribuant à la rancune d'ambitieux déçus (27 avril 1881):

*"Il a pu exister quelque mécontentement dans nos rangs; nous ne désirons nullement nous dissimuler ce fait, mais il ne pouvait guère en être autrement. Ce mécontentement est le résultat naturel des circonstances exceptionnelles dans lesquelles le cabinet Chapleau a été formé. Il n'a jamais eu, du reste, le caractère sérieux que nos adversaires lui ont prêté.*

*"Mais soyons logiques. Le parti conservateur tout entier porte la responsabilité de la formation du cabinet actuel. Il a approuvé M. Chapleau d'avoir tendu loyalement la main à des hommes qui, d'adversaires modérés, sont devenus de fidèles alliés. Aussi doit-il lui donner un loyal appui tant qu'il n'aura pas la preuve qu'il a démérité de ses partisans.*

*"Nous avons trop foi dans la sagesse et le dévouement de nos amis pour croire un instant qu'ils voudraient amener une crise ministérielle simplement pour satisfaire quelques rancunes ou quelques aspirations qui peuvent être très légitimes.*

*"Il est des circonstances où il faut savoir faire acte de patriotisme et de désintéressement... Nous avons pleine confiance que nous n'aurons à reprocher à aucun homme sincèrement conservateur d'avoir manqué de patriotisme ou de désintéressement dans la présente occurrence. S'il devait s'en trouver, nous n'envions pas le sort qui lui serait réservé.*

*"...Ce n'est pas le cabinet Chapleau qui se cramponnera au pouvoir par la voix vénale d'un Orateur... Mais le jour où l'appui qu'on a donné jusqu'à présent au cabinet Chapleau lui serait refusé pour une raison ou pour une autre, il se devra à lui-même, il devra à ses amis de prendre les mesures nécessaires pour se donner cette force indispensable à tous les ministères qui veulent gouverner avec indépendance et autorité."*

Tout en assurant sa défense, et en adressant à Tarte des menaces voilées, Chapleau tâtait toujours le terrain du côté de Mercier qui, tout en attaquant Sénécal — faute de quoi il eût excité la méfiance de son parti — se refusait à blâmer par principe, avant d'en connaître les conditions, la vente probable de l'onéreux chemin de fer.

Le jour même de l'ouverture de la session (28 avril), *L'Electeur* dénonça un nouveau scandale: Chapleau et Paquet — peut-être aussi Wurtele — auraient reçu chacun $14,000 pour l'aide apportée à l'introduction du Crédit Foncier au Canada. Le correspondant parlementaire de la *Patrie* à Québec, Ernest Tremblay, du Club National, envoyait à son journal des articles flamboyants pour amplifier les révélations de l'*Electeur*. Et le *Canadien* secondait ses confrères, au nom de la morale publique et de la défense religieuse!

En Chambre, Joly demanda si les accusations de *L'Electeur* étaient fondées. Chapleau refusa de répondre. *L'Electeur* redoubla ses coups. A la séance du 3 mai, Chapleau protesta contre cette campagne. Tout cela, fit poliment observer Joly, n'élucide pas la question des $14,000 déposés au crédit des ministres. Wurtele déclara:

— Si je savais qu'on ait déposé cette somme à mon crédit, je considérerais ce geste comme une insulte pour moi et pour cette Chambre. Si je savais qu'une même offre ait été faite à l'honorable Premier — je sais qu'il n'en est rien, et d'ailleurs il l'eût repoussée avec indignation — mais si je savais qu'une somme lui eût été offerte et qu'il l'eût acceptée, je cesserais de rester parmi ses amis.

Mercier: — Dois-je comprendre que cette déclaration s'applique aussi à l'honorable Secrétaire provincial?

Paquet: — Pour ce qui est de mes affaires privées, personne n'a le droit de s'en mêler.

On put conclure de la discussion — c'est Irvine qui exprima cette conclusion — que, les banquiers français ayant déposé $14,000 au crédit de Chapleau, de Wurtele et de Paquet, Wurtele les avait refusés; Chapleau, sans les refuser, ne les avait pas touchés, et Paquet les avait encaissés. Le même jour, en séance du soir, Mercier demanda un état de toutes les sommes payées à Sénécal.

Le 4, le *Canadien,* paraphrasant Irvine, écrivit:

*"Du débat qui a eu lieu hier, dans la Chambre d'Assemblée, il ressort d'une manière très claire et très certaine:*

"1°—*Que des sommes d'argent ont été mises par le Crédit Foncier à la disposition du premier ministre et qu'il ne les a pas acceptées.*

"2°—*Que M. Wurtele a repoussé avec indignation l'idée qu'il aurait pu accepter de l'argent provenant de cette source.*

"3°—*Que M. Paquet, l'un des membres du cabinet, n'a pas nié catégoriquement avoir touché* $14,000."

On pense si Tarte était content de tenir Paquet. En même temps, il dénonçait ouvertement, en s'en prenant surtout à Chapleau, les tentatives de coalition avec Mercier.

Dans son journal, le *Quotidien* de Lévis, Paquet reconnut l'encaissement des 14,000 dollars, qui lui avaient été offerts comme à Chapleau, à Wurtele et à Carrier. Et il expliqua qu'il avait travaillé beaucoup plus que les autres, et pendant plus longtemps, à l'introduction du Crédit Foncier, qu'il avait entrepris des voyages, assumé des dépenses, enfin que cette rémunération de ses services n'exerçait aucune influence sur son attitude comme législateur ou comme ministre.

A la Chambre, c'est Mercier, plutôt que Joly ou François Langelier, qui conduisait les assauts de l'opposition. Il y mettait vigueur et persévérance, martelant, pilonnant l'adversaire. Par tactique, l'opposition multiplia les enquêtes. Enquête sur les 14,000 dollars du secrétaire provincial Paquet. Enquête sur la conduite d'un inspecteur d'écoles, nommé Alexander, qui aurait abusé de son pouvoir auprès des institutrices, et que le gouvernement n'aurait pas mis à pied assez vite. Enquête sur l'administration du chemin de fer par Sénécal. Pour celle-ci, Joly proposait la formation d'un comité de cinq membres. Church, agissant au nom du gouvernement, réussit à faire confier l'enquête au comité permanent des comptes publics. Le comité, chargé de nombreuses affaires, comptait une trentaine de membres, et l'enquête y perdit toute précision. Les libéraux affirmèrent cependant que divers abus se trouvaient mis à jour. Sénécal aurait construit deux petits embranchements de cinq à six milles chacun, l'un à Lanoraie, l'autre à Berthier, pour son compte personnel, mais avec les matériaux du chemin de fer du Nord, c'est-à-dire de la Province. L'enquête établit à une douzaine de millions le prix de revient du chemin de fer du Nord, prix d'achat et déficits d'exploitation. C'est pour l'établissement de ses chemins de fer que la province de Québec a commencé de s'endetter sérieusement. Le *Chronicle* se joignit à *L'Electeur* et au *Canadien* pour réclamer la destitution de Sénécal.

Le procès en diffamation intenté par le gérant du chemin de fer du Nord à *L'Electeur* commença le 21 mai à Montréal. Irvine représentait Gagnon, sans se douter qu'à la même heure, à la Législative de Québec, les amis de Sénécal lançaient contre lui une contre-attaque terrible. Le député Lavallée

(Joliette) accusait Irvine d'une manœuvre frauduleuse, exécutée lors de la vente d'un chemin de fer par ordre du shérif. Il s'agissait toujours du chemin de fer de Lévis et Kennebec. Non content d'avoir multiplié les procès, civils et criminels, contre cette compagnie en faillite, Irvine aurait freiné les enchères lors de la vente judiciaire. Il aurait ainsi atteint double objectif, en lésant les vendeurs et en avantageant l'acquéreur — le Québec Central, dont le président et principal actionnaire était Robertson. D'après Tarte, Chapleau inspirait l'initiative de Lavallée, pour défendre Sénécal, mais aussi dans l'espoir de frapper Robertson en même temps qu'Irvine; car le trésorier provincial s'opposait à certains projets "sénécalistes", et sa résistance énervait Chapleau[1].

Au cours d'une séance orageuse, Tarte, secondé par Mercier, présenta une motion exonérant Irvine de tout blâme. Robertson et les députés anglais, moins un, firent bloc du côté d'Irvine; Robertson, Lynch. Flynn, Church, Wurtele, Tarte, votant avec les libéraux, la motion de Tarte recueillit trois voix de majorité: 29 contre 26.

*L'Electeur* traita l'accusation contre Irvine de "conspiration ourdie par le traître Paquet pour détourner l'attention de ses $14,000". C'était plutôt une "conspiration" ourdie par Sénécal. Et la résistance de la Chambre montre bien que Sénécal comptait des adversaires parmi les conservateurs mêmes. Cette alliance éphémère de six conservateurs avec les libéraux n'arrêtait d'ailleurs pas l'offensive de François Langelier contre le budget de Robertson — aussi vigoureuse que celle lancée, naguère, par Robertson contre le budget de François Langelier.

---

(1) Le Canadien *du mois d'octobre.*

* * *

Le bill de l'Université Laval, également soumis à la Chambre, n'était pas la moins épineuse de toutes les questions politiques. Charles-Louis Champagne, député des Deux-Montagnes, présentait ce bill ainsi conçu:

1. *L'Université Laval est autorisée à multiplier ses chaires d'enseignement dans les arts et autres facultés, dans les limites de la province de Québec.*

2. *La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.*

Partisans et adversaires de Laval multiplièrent les pressions sur le gouvernement et sur les parlementaires. Mgr Taschereau envoya des lettres personnelles aux députés; plusieurs destinataires de ces lettres les transmirent au camp adversaire(1). A Montréal, une véritable organisation se mit sur pied, avec l'encouragement des Jésuites, pour combattre le bill de Laval. Un comité de citoyens se forma exprès, sous la présidence du maire Beaudry, avec B.-A.-T. de Montigny pour vice-président et, parmi ses membres, François-Xavier Trudel, Alphonse Desjardins, Gustave Lamothe, Siméon Pagnuelo, Edouard Lefebvre de Bellefeuille, J.-L. Archambault, et les professeurs de l'Ecole de Médecine: Drs Hingston, d'Orsonnens, J.-Emery Coderre, Louis-B. Durocher, J.-A.-S. Brunelle, etc.(2). Bref, l'élite montréalaise s'organisait pour combattre le bill de Laval. Mgr Taschereau s'en offusqua. Il fit observer à Mgr Fabre que ses diocésains résistaient au désir peu équivoque du Saint-Siège. Mgr Fabre finit par demander, par exiger

---

(1) *Elles sont gardées aux archives du Collège Sainte-Marie à Montréal.*

(2) *Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

la soumission à ce désir. Il fit le 29 avril cette communication à la presse:

*Pour éviter de nouvelles discussions au sujet de la question universitaire qui, depuis quelque temps, menace de reparaître dans les colonnes des journaux, au mépris des décisions de l'autorité diocésaine, je crois utile et opportun de rendre publics les faits suivants:*

1.—*Malgré les plaidoyers du défenseur de l'Ecole de Médecine (Victoria) à Rome, où l'Université Laval n'était pas représentée, le Saint-Siège a manifesté clairement son désir que la succursale fût maintenue et que les doutes émis à son sujet fussent levés.*

2.—*Les évêques de la province ont signé une requête en faveur de l'Université Laval, pour appuyer la demande que celle-ci présente à la Législature.*

*En présence de ces faits, il est du devoir de tous les catholiques sincères de se soumettre aux décisions de l'autorité sur cette question, sans qu'il soit nécessaire de le rappeler ici, et l'on ne peut s'expliquer la prétention que l'on a de ranger certaines communautés sous les drapeaux de l'opposition à la succursale Laval à Montréal.*

Le *Nouveau-Monde* venait de simplifier son titre; il s'appelait désormais le *Monde;* mais l'esprit du journal ne changeait pas, il restait ultramontain, montréalais, et adversaire de Laval. Donc, le *Monde,* lu et encouragé par la très grande majorité du clergé dans le diocèse de Montréal, transgressa la défense de son évêque. Il répliqua même à la lettre de Mgr Fabre:

*"Nous ne croyons pas que les évêques en général approuvent toutes les prétentions de Laval; autrement, ce serait presque à se désespérer, car ces prétentions deviennent intolérables. Vouloir étouffer l'expression de sentiments consciencieux sur des questions libres, après avoir donné à elle-même et à ses professeurs autant de latitude pour propager, en dehors de leurs chaires, des idées et des principes explicitement dénoncés et condamnés par l'épiscopat comme subversifs de la liberté et des droits imprescriptibles de l'Eglise, c'est faire dé-*

*border la mesure de l'esprit de domination et d'intolérance.*

*"On cherche toujours à abriter Laval derrière la personne des évêques; mais le public ne croit pas que les évêques aient réellement le contrôle de tout ce que fait Laval, bien que Laval leur en fasse porter l'entière responsabilité. Quoi qu'il en soit, nous aimerions savoir, explicitement, si, pour l'amour de Laval, on a le désir de faire subir à la grande majorité des catholiques de cette province ce que les meilleurs catholiques de France et d'autres pays ne toléreraient pas.*

*"Si l'on veut faire de nous des esclaves sans initiative privée, sans volonté propre, même dans des questions qui n'affectent ni la foi ni la morale, qu'on le dise ouvertement. Dans ce cas, nous saurions où faire appel pour la protection qui nous est due.*

*"L'Université Laval, corporation civile, s'adresse à la Législature pour obtenir certains privilèges. Nous avons bien le droit, il nous semble, de discuter l'opportunité et la justice de cette demande; sinon, qu'on déclare une fois pour toutes que la presse catholique n'a plus de liberté d'appréciation dans cette province, sur toutes les questions où le nom de Laval se trouve mêlé."*

L'un après l'autre, suivant l'exemple du *Monde,* tous les journaux reproduisirent, avec ou sans commentaires, les documents relatifs à cette affaire. *L'Electeur* défendait naturellement l'université où enseignait François Langelier, et où les libéraux n'étaient pas mal vus.

L'exemple de Mgr Fabre demandant la soumission et le silence pouvait entraîner des indécis; mais il fut contre-balancé par d'autres interventions. Le 4 mai, Mgr Laflèche fit connaître au sénateur Trudel, avocat de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, son désaccord avec les évêques signataires de la requête en faveur de Laval. Mgr Laflèche autorisait le sénateur Trudel à utiliser sa lettre. Plus retentissant encore: du Sault-au-Récollet, où il avait repris ses invalides après son héroïque tournée de mendicité, Mgr Bourget adhéra hautement

à son tour au parti des Montréalais. Il écrivit le 6 mai au Dr Trudel, président de l'Ecole de Médecine, une lettre affirmant sa conviction que les catholiques n'étaient nullement tenus de défendre Laval:

*"...Le Saint-Siège, en permettant à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, a, dans sa sagesse ordinaire, déclaré qu'il n'entendait en rien déroger à la Charte Royale qui érige le Séminaire de Québec en université. Or, aujourd'hui, il est prouvé qu'elle n'avait pas ce droit. Il s'ensuit que, puisque aux yeux du Saint-Siège cette succursale n'existe pas, aucun catholique n'est obligé de prendre sa défense.*

*"...Aucun décret, à ma connaissance, n'est émané de la Sacrée Congrégation et approuvé par le Pape pour intimer aux catholiques l'obligation de se conformer au projet de bill soumis aux Chambres, et leur défendre par conséquent de s'y opposer en aucune manière; ce qui a pu se dire à ce sujet est trop vague pour imposer à la conscience catholique une si grave obligation.*

*"...Vous ferez de cette lettre ce qui vous plaira."*

Le *Monde* publia la lettre de Mgr Bourget, le 9 mai. Et de Montréal partirent, à l'adresse des députés, force suppliques et requêtes contre la succursale de Laval. Toute la bourgeoisie de Montréal, à de rares exceptions près, et l'on peut dire toute la ville de Montréal, le maire en tête, suivait cette affaire, et ne voulait pas de Laval chez elle. Stimulée par son évêque, la cité trifluvienne faisait cause commune avec Montréal, et le *Journal des Trois-Rivières* rivalisait d'ardeur avec le *Monde*. Ailleurs, des curés firent également signer des requêtes. Dans Terrebonne, Masson signa le premier. L'abbé Alexis Pelletier, devenu curé de Valleyfield, fit circuler dans sa ville une requête que les deux vicaires, le maire, les notaires, les commerçants et les principaux citoyens couvrirent de signatures. Ainsi firent le curé Thibaudeau, de Sainte-Agathe, le curé Beaubien, de la Longue-

Pointe, le curé Dupuis, de Sainte-Elisabeth, le curé Marcoux, de Champlain, le curé Mathieu, de Sainte-Justine-de-Newton, et bien d'autres à leur exemple. De Hull partirent trois requêtes. Il en partit de Lachine, de Saint-Ours, de Papineauville, de Plessisville, de Napierville, de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, de Rimouski; il en partit de paroisses rurales où l'on portait un intérêt surprenant à l'enseignement supérieur! Il se tint des assemblées publiques, où le tribun Cornellier tonnait contre Laval. *L'Abeille Médicale* assurait la propagande parmi les médecins.

L'initiative était hardie, de la part des curés, dans les diocèses où l'évêque favorisait Laval. Mais au contraire de l'épiscopat, presque tout le bas clergé embrassait le parti de Montréal et de l'Ecole de Médecine. Puis, il y avait l'exemple de Mgr Bourget, dont la lutte tenace, malgré les infirmités de son âge et en dépit des échecs, paraissait sublime. Dans toute la province, curés, vicaires et séminaristes vénéraient Mgr Bourget et même le tenaient pour un saint. Beaucoup le croyaient inspiré par Dieu et faisaient des vœux pour sa cause.

Le projet de loi attendait l'examen d'un comité de la Chambre. L'Université sentit le besoin de l'appuyer du dehors. A l'offensive de Mgr Laflèche et de Mgr Bourget, l'archevêque Taschereau se chargea de répondre lui-même. Mgr Taschereau, silencieux au point de paraître peu sociable, accomplissait tout un trajet en voiture sans ouvrir la bouche, si ses compagnons ne se chargeaient d'amorcer et de soutenir la conversation. Mais quand il tenait à divulguer une chose, il saisissait sa plume avec une vive fermeté. Il répliqua le 12 mai à la

lettre de Mgr Bourget[1]. Cette lettre est une véritable déclaration de guerre. Or, Mgr Bourget s'est engagé à ne plus se mêler de l'administration du diocèse, et même il n'en a plus le droit. Il exerce une influence indue (sic), et mine l'autorité de son successeur. Si on vous avait fait la pareille, demandait, en substance, Mgr Taschereau à Mgr Bourget, quand vous étiez évêque de Montréal, et par exemple dans l'affaire des paroisses, qu'eussiez-vous pensé et dit?

Enfin Mgr Taschereau invoquait des lettres du cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, adressées au recteur de Laval le 14 juin 1880 et le 7 janvier 1881, et très sympathiques à l'Université et à sa succursale. "J'ai appris avec chagrin", écrit le cardinal Simeoni, "que l'on prépare de nouvelles misères à la succursale de l'Université Laval à Montréal." Comment expliquer cette sollicitude du cardinal-préfet, si la succursale n'existe pas?

Le 16 mai, Mgr Bourget répliqua à cette réplique. Et le même jour, le sénateur Bellerose envoya de Saint-Vincent-de-Paul au *Monde,* qui l'inséra, une lettre d'indignation contre la manière dont Mgr Taschereau traitait le vieil évêque. "Et pourquoi tout ce scandale?" continuait le sénateur: "Seulement pour avoir occasion de publier trois lettres de Son Eminence le cardinal Simeoni, et d'insinuer ou laisser entendre aux bonasses que l'Université Laval est en parfait accord avec Rome dans la démarche qu'elle fait aujourd'hui à la Législature de Québec. Tandis qu'au contraire, pour tout homme intelligent, pour tout

(1) *Eparses dans les journaux de 1881, ces pièces ont été publiées en brochure, la même année, aux ateliers de typographie Augustin Côté et Cie, de Québec, par les soins de l'Université Laval.*

esprit droit et impartial, ces lettres ne prouvent qu'une chose: le désir de la Cour Romaine que l'archevêque, les évêques et l'Université Laval se soumettent avant tout aux exigences de la charte qui a créé l'Université et à Sa Majesté la Reine..."

Le sénateur Bellerose, dans la suite de sa lettre, prenait à peine des gants pour accuser l'archevêque d'insinuer des faussetés. J.-L. Archambault écrivit aussi au *Monde*, "avec la plus respectueuse déférence pour l'autorité de Sa Grâce", que rien n'était "moins correct" que les assertions de l'archevêque; car les lettres du cardinal-préfet datent d'une époque "où la question de la légalité de la succursale, basée sur l'interprétation de la Charte Royale, n'avait pas encore été portée devant le tribunal de la Sacrée Congrégation". Un professeur de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, le Dr J.-G. Bibaud, écrivant au *Courrier de Montréal*, ne prit pas la peine d'employer une formule de respect pour l'archevêque dont il dénonça "la faute grave, l'hypothèse déloyale... les sophismes pour donner le change au public", et il termina par ces mots, à l'adresse de l'archevêque et du recteur de l'Université: "Jamais personne n'aurait soupçonné que l'ambition et l'esprit de domination pouvaient pousser des hommes à d'aussi indignes empiétements, à semblable aberration de l'entendement humain." Cette violence de ton, de la part d'un sénateur, d'un avocat et d'un médecin également distingués, montre à quel point les esprits s'échauffaient.

Mgr Taschereau fit voter par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (18 mai) une résolution appuyant le bill de Laval et la requête des évêques. Il est vrai que les évêques constituaient la moitié du comité, sept membres sur quatorze. Les membres laïques du comité pré-

sents à la séance étaient le surintendant Gédéon Ouimet, président, sir Narcisse Belleau, P.-J.-O. Chauveau, Jetté, P.-S. Murphy et le Dr H. Larue. Belleau se chargea de présenter la motion, approuvée à l'unanimité moins une voix — celle de Mgr Laflèche, qui vota contre.

Et le 20 mai, Mgr Taschereau répondit encore à Mgr Bourget. Certains passages de sa lettre ne dissimulent pas son impatience, et leur courtoisie est terriblement sèche. Mgr Bourget ayant dit comme il priait et pleurait dans sa retraite, l'archevêque de Québec écrivit: "Personne ne songera à vous reprocher ces prières et ces larmes, qui sont certainement plus utiles à l'Eglise universelle, et à celle de notre province en particulier, que ne peuvent être des lettres adressées publiquement à des diocésains de Montréal pour leur conseiller de tenir bon contre la volonté de leur évêque et du Saint-Siège."

De nouveau Mgr Bourget, Mgr Laflèche, et les ultramontains de Montréal ayant à leur tête le sénateur Trudel, entraient en lutte ouverte avec Mgr Taschereau, l'Université Laval et une partie de l'épiscopat. Et dans l'ensemble, les conservateurs favorisaient la cause de Montréal, et les libéraux celle de Laval. *L'Electeur* écrivait: "Le *Monde* veut qu'on fasse une loi pour interdire à l'Université Laval d'avoir des élèves à Montréal; que dirait le *Monde* si on faisait une loi pour lui interdire d'avoir des lecteurs à Québec?"

Devant le comité des bills privés, dans la seconde quinzaine de mai, Pagnuelo et Trudel plaidèrent pour l'Ecole de Médecine, et Alexandre Lacoste pour Laval. Alexandre Lacoste était à la fois montréalais, excellent avocat (bâtonnier du barreau de Montréal en 1879), conservateur notoire et ami intime du premier ministre Chapleau. Il

était même le seul conseiller de Chapleau indemne de suspicions et de critiques. Ce choix révèle la tactique de Laval, sûre des libéraux, et qui cherchait à gagner quelques conservateurs.

Wurtele présidait le comité, où siégeaient, entre autres, Tarte, Taillon, Champagne, Mathieu, Mercier, Charles Langelier, Racicot. Le Dr E.-H. Trudel, président de l'Ecole de Médecine, Pagnuelo et François-Xavier Trudel soutinrent que la lutte s'engageait entre le monopole réclamé par Laval et la liberté d'enseignement revendiquée par Montréal. Ils se plaignirent de la concurrence déloyale faite par Laval, qui abaissait le prix de ses cours pour enlever des élèves à l'Ecole. Ils dirent que l'Université Laval exerçait, dans la région de Québec, un véritable contrôle sur la presse, sur l'opinion, sur l'épiscopat même; Montréal voulait échapper à cette férule. Ils purent affirmer que les dix-neuf vingtièmes du clergé et de la population montréalaise *ne voulaient pas* de la succursale; et demandèrent si la législature imposerait une institution au peuple contre sa volonté. Ils firent naturellement l'éloge de Mgr Bourget "grand par le génie et par la sainteté". Mgr Pinsonnault envoya au sénateur Trudel des félicitations enthousiastes.

L'ex-recteur Hamel, devenu grand vicaire de l'archevêché de Québec, se plaça sous le couvert des décrets romains. Il dit au comité:

*"C'est le décret de Rome qui nous lie, et c'est en vertu de ce décret que nous sommes à Montréal. Qu'il arrive aujourd'hui pour demain, même lorsque le bill aura passé par tous ses stages, un document authentique de Rome disant: "Rome ne s'oppose plus à ce que Montréal ait une université indépendante", nous retirons le bill. J'en fais la déclaration au nom de l'Université Laval. Nous n'avons pas eu tant de plaisir à Montréal jusqu'ici pour que nous soyons fort enclins à y rester... Pour ce qui me*

*concerne, on peut voir comment je suis traité dans le Mémoire de l'Ecole de Médecine..."*

Lacoste serra de plus près les questions de droit. L'Université Laval ne demande que la reconnaissance, la consolidation d'un état de choses parfaitement légal. Elle veut faire reconnaître expressément son droit d'établir des chaires dans toute la province; non pas, certes, que ce droit soit douteux, mais afin d'imposer silence à ses détracteurs et de rassurer les timides.

Le Montréalais Taillon, secondé par Mathieu, combattit Laval; et les Québécois Tarte et Charles Langelier la défendirent[(1)]. Chapleau, professeur à Laval, ami d'Alexandre Lacoste — et, disaient les ultramontains soupçonneux, libéral de tempérament — inclinait, contre la majorité de son parti, vers l'Université.

Deux cent soixante-six requêtes contre Laval, portant 6,937 signatures, furent déposées sur le bureau de la Chambre. Quatre-vingt-dix-huit de ces requêtes venaient de la ville de Montréal. L'une d'elles, présentée par Taillon, était signée par 107 médecins montréalais; une autre, par un grand nombre de prêtres; mais, d'après Laval, d'autres pétitions portaient des signatures d'illettrés, incapables de rien comprendre à cette querelle universitaire. Et le *Journal de Québec* (organe de Flynn, professeur à Laval) tint ce raisonnement: Les Montréalais ne veulent pas de l'Université Laval parce qu'elle a son siège à Québec; mais est-ce que

(1) *Les délibérations du comité, avec la déposition de l'abbé Hamel et la plaidoirie d'Alexandre Lacoste, ont été publiées en brochure. Vol. 377 de la collection de brochures de la Bibliothèque du Parlement, à Ottawa. Les dépositions des adversaires de Laval ont été publiées par le* Monde *(le plaidoyer de Trudel, dans le numéro du 25 mai* 1881).

nous, gens de Québec, mettons à la porte les Dames de la Congrégation, dont la maison-mère est à Montréal, et qui font une rude concurrence à nos Ursulines? Les Pères Jésuites et les Pères Oblats qui sont à Québec viennent de Montréal; avons-nous tenté de les renvoyer pour cela?

Le 3 juin, le comité termina ses travaux en recommandant l'adoption du bill[1].

* * *

Ce même 3 juin 1881, se produisit sur le chemin de fer du Nord, à Saint-Bazile, un accident bénin: un essieu brisé. On se précipita vers la voiture déraillée: l'un de ses occupants était le curé Labelle. Sans doute se serait-on livré à des plaisanteries sur la surcharge imposée à l'essieu par le poids de ce voyageur, si le respect et la surprise n'avaient été plus forts. On découvrit en effet qu'avec le curé Labelle voyageaient Chapleau... et Mercier.

Or, le curé Labelle n'avait pas caché son désir de renouer les pourparlers de coalition entre Chapleau et Mercier. Le curé Labelle était en pleine campagne en faveur de la colonisation. Il avait fait la conquête du journaliste bohême et — disons pas très clérical — Arthur Buies; il l'entraînait dans son ombre — Don Quichotte derrière Sancho Pança! — à travers champs et forêts, par monts, par vaux, par rivières et portages. Derrière le guide et les portageurs, en file indienne, le curé Labelle en chapeau haut de forme, la soutane ten-

(1) *Par 16 voix: (Champagne, Deschênes, Duhamel, Fortin, Gagnon, Joly, Langelier, Marchand, McShane, Mercier, Nelson, Préfontaine, Rinfret, Shehyn, Tarte, Watts) contre 6 (Beaubien, Lafontaine, Magnan, Marion, Mathieu, Taillon).*

due par la rotondité de son ventre, précédait Buies botté, efflanqué, qui chassait les moustiques avec son carnet de notes. Aux endroits favorables, le curé plantait une croix pour marquer l'emplacement d'une future chapelle. Au retour, il versait quelques piastres dans l'escarcelle toujours vide du journaliste, et celui-ci mettait sa plume enthousiaste au service de la colonisation. Le curé Labelle pensait qu'une trêve politique, un rapprochement entre deux hommes nés pour s'entendre, comme Chapleau et Mercier, favoriseraient l'entreprise nationale de la colonisation. Et il s'entremit; l'accident de Saint-Bazile avait interrompu un de ces pourparlers assez avancés.

En effet, Chapleau prêtait une oreille complaisante aux conseils du curé Labelle, de David et de quelques autres partisans d'une conciliation. C'est que Chapleau voulait se soustraire à la surveillance des intransigeants de son parti, et surtout des ultramontains.

Il s'était décidément formé à Montréal un groupe de laïcs plus ultramontains que le pape, prétendant accaparer l'Eglise, interpréter ses paroles, et ne craignant pas, au besoin, de faire la leçon aux évêques. Tout se montraient, dans la dispute universitaire, résolument hostiles à Laval. C'étaient des hommes de valeur, dignes dans leur vie privée, sincères dans leurs convictions, et d'autant plus forts. Des âmes droites, abstraites et violentes. Leur chef, le sénateur François-Xavier Trudel, bien découplé, intelligent, frappant de la plume comme d'une épée — du plat et du tranchant — était une personnalité marquante. Très pieux, il n'écrivait rien sans s'abîmer auparavant dans la prière, afin d'implorer les lumières du Saint-Esprit. Il puisait des forces dans cette méditation, et, se relevant de son prie-Dieu, il assénait à ses adversaires deux ou

trois colonnes vigoureuses, que le *Monde* insérait. Une grande statue du Sacré-Cœur occupait la place d'honneur dans son salon. Naturellement, ce moine laïque avait épousé une femme coquette et dépensière, qui se lassa d'une pareille existence. Elle demanda la séparation, et poussa la cruauté jusqu'à prendre pour avocat Joseph Doutre.

Alphonse Desjardins, l'un des fondateurs du *Nouveau-Monde;* le recorder de Montigny, doyen des zouaves pontificaux; Louis Beaubien; Taillon; Siméon Pagnuelo, avocat de l'Ecole de Médecine contre l'Université Laval; Sévère Rivard, ancien maire de Montréal, et quelques autres, dirigeaient avec Trudel cette vigilante équipe. Aux Trois-Rivières, les chefs étaient Gédéon Désilets, propriétaire du *Journal des Trois-Rivières,* et ses frères Alfred, l'avocat, et Petrus, le notaire. A Québec même, les ultramontains possédaient un point d'appui au Cercle Catholique, où fréquentaient Philippe Landry, député provincial de Montmagny, le Dr Dionne, rédacteur au *Courrier du Canada,* et, à l'occasion, Israël Tarte. Les mêmes hommes s'étaient trouvés aux côtés de Mgr Bourget et de Mgr Laflèche, lors de l'affaire des paroisses et du *programme catholique.* Les zouaves pontificaux, l'Union Allet, le Programme Catholique, le *Nouveau-Monde* et le *Franc-Parleur* leur avaient tenu lieu de clubs, de ligues, de manifestes, de cellules de combat. Trudel, Sévère Rivard, Jean-Louis Beaudry, Rodrigue Masson, Edouard de Bellefeuille avaient été membres du comité des zouaves. De Montigny, fondateur du *Franc-Parleur* et président de l'Union Allet, portait fièrement le titre de premier zouave canadien. Gédéon Désilets et son camarade Alfred Prendergast étaient ces volontaires de décembre 1867, qui avaient devancé le gros des engagés, avec leur camarade Hai-

nault, de peur d'arriver trop tard pour se battre. Trudel, Desjardins, Pagnuelo, Taillon, étaient des rédacteurs du Programme Catholique.

Il y avait parmi eux des chevaliers de Pie IX, des chevaliers de Saint-Grégoire, des tertiaires de Saint-François, des présidents et fondateurs d'œuvres. Dogmatiques, convaincus de leur raison et même de leur mission, ces détenteurs et serviteurs de la vérité absolue n'admettaient pas la neutralité, l'indifférence, la tiédeur: *celui qui n'est pas pour moi est contre moi.* Des coeurs secs, dira - t - on? Que non pas. Les jeunes hommes qui avaient vendu livres et hardes pour courir exposer leur vie n'avaient pas le cœur sec. Trudel était déchiré par sa mésaventure conjugale. De Montigny, nommé recorder à Montréal en octobre 1880, fit de son office judiciaire un apostolat, cherchant à amender plutôt qu'à punir; et plus d'un justiciable vit en lui un confesseur et un bienfaiteur plutôt qu'un juge.

Charles Thibault en était aussi. L'adversaire impitoyable de Laurier, le tribun des assemblées tumultueuses, tant chansonné par les libéraux, était un chrétien fervent et même mystique. Il lui arrivait, traversant un village, d'entrer dans l'église, à la brunante, quand seules dans la pénombre luisent doucement les dorures de l'autel, et de s'y oublier dans la prière jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Sensibles et bons comme les autres, plus que les autres, ces ultramontains possédaient des âmes de feu. C'est parce qu'ils aimaient, parce qu'ils aimaient leur patrie et leur Dieu d'un amour dévorant, que parfois leur exigence fut sans limite, comme celle de tous les passionnés. Au service de leur mission, nulle indulgence possible pour l'erreur, pour le mal. Et ils se battaient comme les

zouaves auraient voulu se battre contre les "chemises rouges". Ils ne lâchaient pas volontiers leur prise, et revenaient à la charge aussi souvent et aussi longtemps qu'il le fallait. Georges-Etienne Cartier les avait subis avec impatience, et à son tour Chapleau aurait aimé se débarrasser d'eux.

Les ultramontains trouvaient Sénécal fort suspect. Ils voulaient l'empêcher de faire circuler des trains le dimanche; et Mgr Taschereau, d'accord avec eux sur ce point, intervint dans le même sens auprès de Chapleau. D'autres conservateurs soutenaient les ultramontains dans leurs attaques contre Sénécal. Citons Israël Tarte, et le *Chronicle*, organe du gros commerce québécois. Ainsi s'exerçait, à l'intérieur même du parti, une forte pression "antisénécaliste". Or, Chapleau avait horreur qu'on parût lui dicter sa conduite.

C'est pourquoi il envisageait volontiers une coalition avec Mercier et d'autres libéraux modérés débarrassés des radicaux de la *Patrie*: l'omelette dont on coupe les deux bouts. Sur des points très importants, Chapleau et Mercier tombaient d'accord, en dépit de leurs partis respectifs. Ainsi, malgré Trudel et Taillon, Chapleau appuyait les demandes de Laval, comme Mercier. De même sur la politique ferroviaire: Chapleau cherchait à vendre ou affermer l'onéreux chemin de fer du Nord; Mercier l'approuvait, tandis que des conservateurs comme Tarte, partisans de l'exploitation directe, se joignaient à la majorité des libéraux contre ce projet.

Rosaire Thibaudeau n'avait assisté aux premiers pourparlers que pour les empêcher d'aboutir[1]. Cette fois, il se tint à l'écart des négociations. Le

(1) *Lettre du* 23 *août* 1881 *à la* Patrie.

projet fut poussé très loin. Chapleau et Mercier établiraient une coalition sur les bases suivantes: Dans un ministère présidé par Chapleau, trois portefeuilles donnés aux libéraux; à de vrais libéraux modérés, de la nuance de Mercier, non plus à Flynn et à Paquet, sacrifiés d'un commun accord et sans regret. Abolition prochaine, sinon immédiate, du Conseil législatif. Economies sévères, implacables même, sur toute la ligne, pour améliorer la situation financière sans emprunts ni taxe directe. Vente ou location du chemin de fer du Nord.

Il fallait, au moins pour sauver la face, que Chapleau restât premier ministre. Et David, l'excellent David, ami de tout le monde, et qui souhaitait la réussite des négociations, écrivit dans la *Tribune,* à l'adresse des initiés: "Tous ceux qui sont en faveur d'une coalition doivent nécessairement accepter M. Chapleau comme premier ministre. Tous leurs efforts doivent tendre à l'entourer d'hommes forts et possédant la confiance publique." Mais, entre les lignes, Chapleau promettait à Mercier, ou à tout autre chef libéral entré dans la coalition, de lui abandonner sous peu les rênes à Québec. Car lui, Chapleau, à qui tout réussissait, premier ministre de sa province avant d'avoir quarante ans, rêvait de la plus grande scène; et sir John-A. MacDonald l'invitait toujours à y prendre une belle place.

Si discrets que fussent les conspirateurs, un certain nombre de personnes, dans le monde de la politique et du journalisme, connurent ces négociations; que pouvait-on cacher à Tarte? L'accident de Saint-Bazile constituait une sorte de pièce à conviction; et le *Canadien* jeta feu et flamme. Il s'indigna du compagnonnage de MM. Chapleau et Mercier, officiellement adversaires et qui se combattaient en Chambre. La *Minerve* répondit en ci-

tant les relations notoires de M. Tarte avec les frères Langelier, ses adversaires politiques. Les extrémistes des deux côtés reprochèrent à Mercier et à Chapleau leurs "compromissions". David s'expliqua dans la *Tribune*, et ses révélations et celles qu'il provoqua nous ont permis de reconstituer cet épisode.

Même après ces révélations et la colère des ultramontains et de Tarte, Chapleau et Mercier n'abandonnèrent pas tout de suite leur projet. C'est sans doute avec l'accord, formel ou tacite, de Chapleau, que Mercier, secondé par Joly, déposa, le 9 juin, des résolutions sensationnelles. Il y demandait la nomination d'un comité conjoint des deux chambres, pour étudier "avec calme et patriotisme" la situation financière et les réformes indispensables: simplification administrative, économies rigoureuses, suppression du Conseil législatif. MM. Chapleau, Loranger, Robertson, Lynch, Joly, Irvine, Mercier, Racicot, Mathieu et Préfontaine représenteraient la Chambre dans le comité.

Mathieu observa: L'honorable député, dans un élan de patriotisme, sans doute, a généreusement offert ses services pour sauver la patrie en danger.

Mercier brossa un tableau alarmant de la situation financière de la province, aux obligations croissantes et aux revenus limités. Mais il mit en cause bien moins le gouvernement de Chapleau que celui d'Ottawa, et le régime même de la Confédération:

*"La majorité de la Chambre des communes ne vous est pas favorable. Nous sommes trop faibles en nombre pour obtenir des conditions avantageuses, et fussions-nous assez forts en nombre, nous sommes trop divisés pour exercer une influence salutaire auprès des ministres fédéraux...*

*"Il est bien permis de dire, d'après ce qui s'est passé depuis quelques années à Ottawa, que nous n'obtiendrons rien de ce côté. Tous les gouvernements qui s'y sont succédé depuis les premiers jours de la Confédération ne se sont guère occupés de notre province. Pourquoi? C'est bien simple. La majorité est anglaise dans la Puissance et elle est canadienne-française dans la province de Québec. Nous sommes la minorité, et il nous faut subir la loi du plus fort. Nous avons fait une union désavantageuse, nous devons la subir en silence, et tout ce que nous avons à faire, c'est de tâcher de l'améliorer nous-mêmes par nos propres ressources, avec intelligence et patriotisme, et sans compter sur les autres..."*(1)

Mercier caressait depuis longtemps cette idée maîtresse: la nécessité d'une vie provinciale très indépendante du pouvoir fédéral. Il eût volontiers collaboré avec Chapleau pour cette œuvre; et il prononça, en déposant ses résolutions, des mots aimables pour le premier ministre.

Mais l'ordre du jour appelait la discussion du bill de Laval avant celle des résolutions Mercier. Le *Monde* et le *Journal des Trois-Rivières* poursuivaient la lutte: pour ce dernier, soutenir le bill de Laval et soutenir les libéraux c'était, politiquement, la même chose. Le 13 juin, en Chambre, Taillon combattit le bill et affirma que Laval, par le jeu de ses influences et la menace à ses adversaires, faisait régner la terreur. Il y eut un incident entre Taillon et Chapleau. Après quatre heures de discussion, le bill fut voté, à minuit, par 31 voix contre 20. Dans la majorité figuraient tous les libéraux, et un groupe de conservateurs, dont Chapleau. Au Conseil législatif, le comité spécial chargé d'étudier le bill de Laval l'avait approuvé par 9 voix contre 4 (J.-L. Beaudry, maire de Montréal, Dostaler, Laviolette et Webb). Le Conseil

(1) *Débats de la Législature de Québec, Assemblée législative, séance du 9 juin* 1881.

législatif fut à son tour inondé de requêtes. Ferrier, à lui seul, en déposa douze. J.-J. Ross en déposa qui venaient des Trois-Rivières, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, du Cap-de-la-Madeleine, de Saint-Paulin-de-Maskinongé et même de Saint-Alexis-des-Monts. Louis Archambault tourna en ridicule cette croisade de médecins, d'apothicaires et de curés qui, "du sein de leur pharmacie ou du fond de leur presbytère, s'échauffent à froid sur un sujet débordant leur compétence, et lèvent les mains ou le bistouri au ciel, comme si une grande calamité menaçait la province parce que l'Université Laval enseigne à Montréal!" Le bill passa au Conseil par 6 voix de majorité.

L'Ecole de Médecine et les adversaires de Laval ne désarmèrent pas pour autant. A leur point d'exaspération, c'était impossible. Ils annoncèrent leur intention de solliciter le désaveu fédéral. *L'Electeur* protesta contre ces Canadiens français qui osaient demander l'intervention fédérale dans nos affaires provinciales, et en matière d'enseignement!

Et l'on aborda la discussion des résolutions de Mercier. Celui-ci avait exprimé des sentiments cordiaux à l'adresse du premier ministre. De son côté, Chapleau s'était trouvé sur le point d'accepter le texte de Mercier. Mais Tarte, Beaubien, Mathieu, et tous les ultramontains, rendus furieux par le vote de Chapleau sur le bill de Laval, s'y opposèrent avec une telle vivacité[1] que, le 25 juin, Chapleau dut se résigner à combattre les résolutions. Il le fit sans conviction, et rendit à Mercier sa politesse en reconnaissant "le sentiment patriotique qui inspire le député de Saint-Hyacinthe". Mais, dit Chapleau, il appartient au gouverne-

(1) *Révélé par Tarte, en octobre, dans le* Canadien.

ment de conduire l'administration des affaires; il n'y a pas lieu de lui substituer un comité; l'état des finances ne justifie pas cette mesure exceptionnelle. Le 27, les résolutions Mercier furent repoussées par 23 voix contre 14.

A la séance du soir, on discuta les dépenses du chemin de fer, en l'absence de Chapleau, retenu chez lui par une bronchite. Mercier, Irvine, David Ross, Joly, Gagnon et Charles Langelier attaquèrent Sénécal, dont Lynch, Taillon et Mathieu prirent la défense. Gagnon et Irvine étaient pour Sénécal des ennemis personnels; Mercier agissait plutôt par discipline de parti. Un amendement d'Irvine et un de Gagnon furent repoussés par 26 voix contre 16. Comprenne qui pourra: Tarte vota en faveur de Sénécal!

Le procès de Sénécal contre *L'Electeur* se poursuivait en même temps à Montréal. Le typographe Michel Poitras, qui avait imprimé l'article "La caverne des 40 voleurs", ne put identifier l'écriture du journaliste. François et Charles Langelier déclarèrent ne pas connaître l'auteur de l'article. Laurier dit qu'il le connaissait, mais refusait de le nommer. Tout le monde comprit alors que c'était lui; et d'autant plus que Laurier gardait une dent à Sénécal dont l'intervention avait contribué à sa défaite dans Drummond-Arthabaska. La *Minerve* remarqua que M. Laurier avouerait sans difficulté s'il ne se sentait pas coupable. Et d'ajouter: "M. Sénécal a lutté contre M. Laurier, mais visière levée, tandis que M. Laurier s'embusque derrière l'anonymat pour décocher ses traits."

N'importe! La date de la prorogation arriva (30 juin), et les libéraux n'avaient pas eu la tête de Sénécal. Alphonse Desjardins, qui avait sténographié, revisé et publié les débats de la session

précédente, se remit à la tâche. C'était un méticuleux, un scrupuleux; travaillant seul à la besogne qui exigerait normalement plusieurs hommes, il n'omettrait pas une réplique des plus longues et des plus fatigantes séances.

Dès la prorogation, on annonça le départ de Chapleau pour l'Europe. Il lui fallait soigner la bronchite tenace qui l'avait écarté des dernières séances parlementaires. Mais Sénécal partait avec lui, et le *Canadien* souligna l'étrangeté de cette compagnie: Sénécal, à l'activité dévorante, n'avait pas l'habitude d'entreprendre des voyages d'agrément. On soupçonna Chapleau et Sénécal d'aller négocier la vente ou l'affermage du chemin de fer du Nord à des capitalistes européens; et Tarte avertit qu'il ne laisserait pas le gouvernement de la province tomber sous la coupe des compagnies ou des hommes d'affaires.

A Paris, Chapleau produisit une brillante impression. Le *Monde Illustré* publia son portrait accompagné de cette notice (9 juillet 1881):

*"De haute taille, la chevelure déjà grisonnante rejetée en arrière comme une crinière de lion, la figure douce et pâle, le geste entraînant, la voix sonore et flexible, l'inspiration puissante, M. Chapleau empoigne et fascine."*

Chapleau fut fêté, prononça des discours et émut ses auditeurs. Il fit à Jules Ferry et à Gambetta des visites auxquelles *L'Electeur* et la *Patrie* donnèrent benoitement une généreuse publicité, afin d'exciter les ultramontains contre Chapleau et de mettre la bisbille au camp des conservateurs. Mais il alla aussi à Rome, sans doute pour y défendre les intérêts de Laval[1]; le pape le nomma peu après

(1) *"Il a vendu à Rome la cause et les intérêts de Montréal", écrivit "Castor" (très probablement F.-X. Trudel) dans une brochure parue en* 1882.

commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand. En France, Chapleau s'efforça aussi d'intéresser au Canada les hommes d'affaires, au risque de froisser sir Alexander Galt, devenu haut-commissaire du Commerce canadien en Europe pour le compte du gouvernement fédéral.

Cet été-là, il semblait que les hommes politiques eussent la bougeote. Mercier entreprit une tournée de son comté, où il dut s'expliquer sur ses velléités de coalition; il présenta les offres comme venues des conservateurs et repoussées par lui. Blake et Laurier parcoururent la Nouvelle-Ecosse, accompagnés de Pacaud. Hector Langevin visita la région du Golfe, et Huntington aussi, de son côté. Pendant ce temps, le curé Labelle, entraînait Buies dans la vallée de l'Ottawa. Quatre Cisterciens français, deux Pères et deux frères lais, venaient, à l'invitation de Mgr Fabre et du Séminaire de Saint-Sulpice, fonder la Trappe d'Oka. Enfin, deux navires de guerre français, la frégate *La Magicienne* et l'aviso *Dumont d'Urville,* remontèrent le Saint-Laurent jusqu'à Québec. Officiers et équipages furent l'objet de belles réceptions. Fréchette écrivit un poème de circonstance, qu'il eut le tort de terminer par ces vers de partisan:

> *"Et partout comme ici, France républicaine,*
> *"Réparez les erreurs de la France des rois."*

Banquetés à Montréal sur le Mont Royal, à Québec chez François Langelier et au Club de la Garnison, les officiers de marine répondirent en offrant aux notabilités canadiennes un pique-nique au champagne à l'île d'Orléans. Mais leurs hôtes furent surtout les notabilités libérales, car les ultramontains boudaient la "France républicaine" de Jules Ferry et de Gambetta.

* * *

Ils étaient loin de désarmer, les ultramontains; ils songeaient à reprendre le *Programme Catholique* de 1871. L'un d'eux, Jules-Paul Tardivel, fonda la *Vérité* à Québec (14 juillet 1881). Tardivel était un curieux homme, dans le genre de Trudel. Fils d'un Auvergnat et d'une Anglaise convertie, il était né dans le Kentucky. A seize ans, ne parlant pas un mot de français, il entre au collège de Saint-Hyacinthe. Il achève son cours classique, puis s'attelle à la meule du journalisme. Il débute au *Courrier de Saint-Hyacinthe,* passe ensuite à la *Minerve,* puis au *Canadien,* où il reçoit les magistrales leçons d'Israël Tarte. Défenseur intransigeant du pape et de l'Eglise, prenant le sénateur Trudel pour modèle, il fonde son hebdomadaire avec peu d'argent et beaucoup de vaillance; il a trente ans. Il commence par réclamer l'arrêt des trains de marchandises, et si possible de voyageurs, le dimanche, sur le chemin de fer du Nord.

L'homme sur qui Tardivel se modelait, le sénateur Trudel, s'embarqua justement à Québec, avec Jean-Louis Beaudry redevenu maire de Montréal. Trudel allait à Rome, afin d'y plaider la cause de l'Ecole de Médecine — la cause de Montréal! — contre l'Université Laval. Il profita de son voyage pour saluer le comte de Chambord à Frohsdorf. Comment les ultramontains du Canada n'eussent-ils pas admiré le prince français qui avait si hautement conscience d'incarner un principe, et qui refusait toute concession, si avantageuse qu'elle pût être pour lui? Trudel assista encore au congrès des jurisconsultes catholiques, à Lyon. Désigné comme vice-président du congrès, il parla longuement du Canada et de la situation de l'Eglise catholique en ce pays. Dans leurs lignes maîtresses, les grands débats religieux poursuivis dans la pro-

vince de Québec — où le catholicisme de toute la population française leur conférait une importance considérable — se rattachaient à de grands débats religieux poursuivis en Europe. Trudel correspondait à Veuillot.

Puis, le 13 août, Mgr Bourget partit à son tour pour Rome, et dans le même but. Il avait quatre-vingt-deux ans. Le Dr Trudel, de l'Ecole de Médecine, l'abbé Dumesnil et l'abbé Perrault, l'accompagnaient. L'abbé Dumesnil, admirateur passionné de Mgr Bourget et grand ennemi des libéraux, était professeur au collège de Saint-Hyacinthe, et provisoirement détaché dans le diocèse de Montréal. Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* signala que M. Dumesnil n'était mandaté ni par l'évêque ni par le Séminaire de Saint-Hyacinthe. On comprit que l'abbé Dumesnil partait malgré son ordinaire, et la *Patrie* radicale écrivit: "Ainsi l'évêque règne, mais ne gouverne pas... Si ce n'est pas du libéralisme catholique, nous ne savons pas où il se trouve."

Mgr Bourget et ses compagnons emportaient à l'adresse du Saint-Siège une série de requêtes, dont deux revêtaient une importance capitale, à la fois par la qualité des signataires, et par leur intention de résumer tout le débat. L'une était signée par la majorité du clergé de Montréal, l'autre par des "laïques clairés", c'est-à-dire par les catholiques les plus influents du diocèse.

Voici la requête du clergé:

*"A Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII*

*Très Saint Père,*

*"Nous, les prêtres soussignés, formant la grande majorité du clergé séculier du diocèse de Montréal, dans la province de Québec, Canada, humblement proster-*

*nés aux pieds de Votre Sainteté exposons que dans la dernière session de la Législature de Québec il a été passé, à la demande de presque tous les évêques de cette Province, une loi donnant droit à l'Université Laval de multiplier ses chaires d'enseignement dans toute cette Province; et nous osons cependant, du consentement de Monseigneur notre Evêque, supplier Votre Sainteté, en toute soumission à son autorité suprême, de n'accorder, au moins pour le présent, aucun Indult permettant à l'Université Laval l'exercice de ce droit en dehors de la cité de Québec, pour les raisons suivantes:*

"1°—*Nous croyons que cette loi est contraire à la Constitution qui nous régit: des mesures ont été prises auprès des autorités compétentes pour la faire désavouer. Advenant ce désaveu, le Saint-Siège se trouvera dans une position fausse.*

"2°—*Il existait, avant la passation de cette loi, une action encore pendante devant les tribunaux, soutenant l'illégalité de la succursale de l'Université Laval établie à Montréal. Cette loi semble immorale puisqu'elle préjuge la question et change la position relative des parties contestantes.*

"3°—*Cette loi crée un monopole exorbitant. Le monopole est toujours odieux, jamais sans danger, souvent injuste; il est spécialement désastreux dans la haute éducation.*

"4°—*Elle n'a pas réellement l'approbation des évêques de la province comme il semble d'abord: l'un d'eux a refusé de la demander, et plusieurs ne l'ont demandée publiquement qu'en s'assurant privément qu'elle ne serait pas appliquée à leurs diocèses respectifs sans leur consentement.*

"5°—*Une pression considérable a été indûment exerçée sur les consciences des membres catholiques de la Législature par divers moyens, entre autres par des lettres publiques de l'archevêque et d'autres évêques, invoquant le nom et l'autorité de Rome dans une question nouvelle qui n'avait jamais été décidée à Rome.*

"6°—*Le sentiment public en général, et celui en particulier des laïques les meilleurs et les plus instruits, au moins dans ce diocèse, est fortement opposé à ce nouveau droit. La force de ce sentiment est si grande qu'il ne serait pas sans danger de ne pas en tenir compte.*

"7°—*Le sentiment d'opposition à cette loi était tel dans le pays, spécialement dans ce diocèse et dans les diocèses voisins, qui comptent le plus grand nombre de dé-*

*putés franchement conservateurs, qu'elle n'a pu réunir une majorité en sa faveur que grâce au concours actif et empressé des libéraux catholiques et des protestants.*

"8°—*Nous sommes fermement convaincus que la grande majorité du clergé de cette province, même de celui du diocèse de Québec, verra avec peine que de nouveaux et plus puissants moyens d'influence sont donnés à l'Université Laval.*

"*Ces deux derniers allégués ne surprendront pas Votre Sainteté, si Elle considère que de l'aveu de tous les partis en ce pays, l'influence de l'Université Laval est considérée comme favorable aux libéraux.*

"*Permettez-nous maintenant, Très Saint Père, de vous dire pour quel motif nous nous adressons directement à Votre Béatitude:*

"*Depuis nombre d'années des démarches et des sollicitations répétées furent faites, auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour obtenir une Université séparée à Montral. Ces démarches et ces prières s'appuyaient sur des faits de la plus haute gravité, comme Votre Sainteté peut déjà le voir par quelques-uns des allégués ci-dessus; ces faits que nous croyons certains, et même évidents, furent niés avec persistance par l'Université Laval auprès de la Sacrée Congrégation, en même temps que d'autres faits graves, que nous croyons ou faux ou dénaturés, furent affirmés avec assurance. A en juger par les décisions de la Sacrée Congrégation rendues en divers temps, les assertions et les négociations de l'Université paraissent avoir été généralement acceptées par la majorité des Eminentissimes cardinaux de la Propagande. A la vérité, en* 1874, *la Sacrée Congrégation fit droit, au moins pour le fond, aux demandes de Mgr l'évêque de Montréal, comme on le voit par une lettre du cardinal Franchi aux évêques de cette province; mais cette lettre ne reçut jamais son exécution, et les Eminentissimes cardinaux parurent accepter de nouveau les vues de l'Université Laval sur les faits et les hommes de ce pays. Comme nous croyons ces vues erronées et dangereuses, nous ne voyons d'autre remède aux divisions et aux maux qui nous menacent que dans un recours direct à Votre Sainteté.*

"*C'est pourquoi, nous, prêtres soussignés, en toute humilité et soumission baisant vos pieds sacrés, sollicitons qu'aucun Indult ne soit maintenant accordé à l'Université Laval pour l'autoriser à se servir de la loi obtenue comme dit plus haut, et que les délégués envoyés par les*

*soussignés et par les citoyens de Montréal soient admis à faire la preuve des allégués contenus dans la présente supplique.*

*Montréal le* 14 *juillet* 1881".

"Du consentement de Mgr Notre Evêque" ne signifiait naturellement pas que Mgr Fabre adhérait à la supplique, mais simplement qu'il avait autorisé les prêtres pétitionnaires à se réunir à l'évêché et à envoyer des représentations au Saint-Siège. Quant à la supplique des "laïques éclairés", elle laissait entendre que l'Université Laval subissait l'influence de la franc-maçonnerie, ou tout au moins observait une neutralité favorable à cette secte:

"*A notre très saint Seigneur Léon XIII, pape par la divine Providence,*

"*Bienheureux Père,*

"*Les catholiques soussignés, prosternés avec une profonde vénération aux pieds de Votre Sainteté, prennent la respectueuse liberté de lui exposer avec une confiance toute filiale:*

"1°—*Que, en Canada, comme en Europe, il s'est formé des écoles qui, sous différentes formes et de diverses manières n'ont cessé, de concert avec la Franc-maçonnerie, de combattre la doctrine et les oeuvres catholiques;*

"2°—*Que, d'un autre côté, la presque totalité du clergé et un très grand nombre de laïques éclairés se sont enrôlés sous la conduite des membres les plus illustres et les plus saints de l'épiscopat canadien, pour combattre toujours et partout ces pernicieuses doctrines et travailler à faire aimer le Pape et l'Eglise et à faire triompher partout l'esprit du Saint-Siège;*

"3°—*Que ceux qui, en Canada, sont les adeptes des sociétés secrètes, sont d'autant plus dangereux qu'ils n'arborent jamais franchement leurs couleurs, mais qu'au contraire ils se proclament catholiques dévoués, tout en travaillant sans cesse à miner sourdement et à ruiner partout les saines doctrines et l'esprit de l'Eglise.*

"4°—*Que cette guerre à l'Eglise du Christ se traduit surtout dans le travail constant, bien que caché, auquel*

*ils se livrent pour détruire l'influence du clergé dans toutes les matières sociales, et dépopulariser, ruiner ou décourager les institutions et les oeuvres les plus chères au coeur de l'Eglise; c'est ainsi qu'ils crient sans cesse contre divers ordres religieux; qu'ils méprisent, cherchent à décourager par tous les moyens, et même ridiculisent les congrégations de la Sainte Vierge, les cercles catholiques, la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus, etc. C'est ainsi encore qu'ils persécutent constamment les catholiques dévoués qui, suivant le conseil du saint pontife Pie IX, Votre prédécesseur, consacrent leurs veilles à écrire des livres et des journaux pour la propagation de la bonne doctrine, et qu'ils soulèvent contre eux les préjugés et les haines et emploient tous les moyens de les déconsidérer et de les ruiner.*

"5°—*Que c'est pour lutter contre cette action funeste que l'ancien évêque de Montréal, supporté par les voeux presque unanimes de son clergé et des citoyens les plus éclairés de la région de Montréal, a travaillé, pendant de nombreuses années, à obtenir la permission d'établir dans sa ville épiscopale une université catholique, afin que l'Eglise, exerçant par là un contrôle efficace sur la haute éducation en cette partie du pays, préserve notre société des maux dont la menace le triomphe des faux principes et des doctrines anti-chrétiennes et anti-sociales.*

"6°—*Que le Saint-Siège ayant jugé à propos de permettre à l'Université Laval, établie à Québec, de former une succursale à Montréal, en faveur des jeunes gens qui aspirent aux degrés académiques, en se livrant à l'étude des hautes sciences, nécessaires dans les professions libérales, il est survenu de cette permission, quoique conditionnelle, des difficultés très graves qui, vu les dispositions des esprits, ne peuvent que s'accroître et se multiplier.*

"7°—*Que ces difficultés sont d'autant plus déplorables que l'autorité religieuse et civile s'y trouve mêlée et compromise, au point de ne pouvoir intervenir avec succès pour y mettre fin; parce que c'est entre les principaux citoyens que règnent ces funestes divisions qui, loin de se calmer avec le temps, n'en deviennent que plus vives et ardentes.*

"8°—*Que par là, les bonnes intentions du Saint-Siège, en permettant l'établissement de la dite succursale, ne peuvent presque pas atteindre leur but, puisque, des élèves de l'Ecole de Médecine, que l'on avait surtout*

*en vue d'attirer à Laval, c'est le très petit nombre qui, jusqu'ici, ait fréquenté ses cours; et que l'on ne peut espérer que, dans la suite, cette succursale puisse réunir tous les élèves de cette école, à cause de l'éloignement qu'en ont les citoyens en général et les parents de ces élèves en particulier.*

"9°—*Qu'il s'ensuit pour notre société quelque chose de bien pénible et de très fâcheux, savoir: l'inutilité de la tentative faite par le Saint-Siège pour venir au secours de notre jeunesse studieuse, et la funeste division qu'elle a causée contre son attente.*

"10°—*Qu'il n'y a au reste rien de surprenant dans cet état de choses, quelque regrettable qu'il soit, pour ceux qui connaissent bien les antipathies et les rivalités qui ont de tout temps régné entre les villes de Québec et de Montréal depuis leur fondation. Il est pénible de l'avouer ici, mais c'est au Père commun que nous l'avouons, pour que, dans sa charité paternelle, il y apporte un prompt remède.*

"11°—*Que, dans l'humble opinion des soussignés, ce remède serait l'établissement d'une université indépendante à Montréal. Par cet établissement, le Saint-Siège n'aurait pas à se prononcer sur les interminables difficultés qui sont pendantes à son suprême tribunal, lesquelles exigeraient un long et sérieux examen, et qui se trouvent aujourd'hui compliquées de manière surprenante. Or elles disparaîtraient sans bruit par cet acte de suprême autorité. Québec ne saurait redouter l'établissement d'une université rivale; car elle a pris les devants depuis plusieurs années, et elle se trouve déjà richement dotée de bibliothèques, musées et autres avantages précieux, qui lui donneront pour longtemps le pas sur l'université dont on demande l'érection. En accordant cette faveur à Montréal, qui par son dévouement constant pour la sainte Eglise romaine semble l'avoir méritée, il mettra fin à des divisions scandaleuses pour nos catholiques, et fera régner une paix qui sera d'autant plus goûtée qu'elle est plus désirée. Deux universités, une à Québec et une à Montréal, contribueront à entretenir une noble émulation propre à propager dans le monde, dans ces temps mauvais, les saines doctrines, sous la protection et la direction du Saint-Siège, qui aura là une nouvelle garantie que son enseignement est religieusement accepté et ponctuellement suivi.*

"*Pour ces considérations et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, les soussignés, comptant fermement sur*

*le zèle apostolique de Votre Sainteté pour le plus grand bien de la Religion, ont la pleine confiance que leurs voeux seront exaucés par l'établissement d'une université catholique à Montréal. Cette faveur insigne les remplira d'une nouvelle ardeur pour tout ce qui concerne la prospérité de la Sainte Eglise et l'exaltation du Saint-Siège apostolique pour lequel ils se proposent d'être plus que jamais dévoués comme des fils affectionnés."*

La qualité des signataires, l'appui du maire de Montréal, conféraient à ces deux suppliques un poids considérable. En publiant le texte, *L'Evénement* observa que ces pièces capitales du procès intenté à l'Université, censées résumer tous les arguments des adversaires de Laval, n'apportaient nul éclaircissement sur les points fondamentaux du débat[1]. Et il conclut, en bon journal de Québec, que les deux suppliques étaient aussi étranges et inconvenantes l'une que l'autre. Le *Journal de Québec* fut encore plus vif dans sa flétrissure : "Dire que ces faussetés et ces insanités sont écrites par des prêtres de Montréal!"

L'énergie de Mgr Bourget forçait l'admiration de ses adversaires et exaltait ses partisans. Quand il quitta Montréal pour Québec à bord d'un bateau de la Compagnie du Richelieu, la foule venue lui dire adieu s'agenouilla sur le quai pour recevoir sa bénédiction. Au passage du bateau, les paroisses riveraines allumèrent des feux de joie et tirèrent des salves de mousqueterie en guise de salut. A Sorel, on présenta des fleurs au vieil évêque.

Trudel, Beaudry et Mgr Bourget avaient été précédés par Mgr Dominique Racine et par l'abbé Hamel, ancien recteur de Laval devenu grand vicaire du diocèse de Québec. Mgr Racine et le grand vicaire Hamel eurent une longue entrevue avec Léon

(1) L'Evénement, 3 *et* 4 *août* 1881.

XIII, saisissant de maigreur dans sa robe blanche. Puis le sénateur Trudel exposa la thèse contraire. Enfin Mgr Bourget arriva le 3 septembre à Rome, en bonne santé. Il se jeta aux pieds du Saint Père, et dénonça le libéralisme de l'Université Laval à ce pape qui, au contraire de son prédécesseur et de son successeur, devait manifester pendant tout son règne une véritable sympathie pour le libéralisme politique. Léon XIII était ascétique, à la fois diplomate et volontaire. Il écouta le vieil évêque de Montréal. Il désigna trois cardinaux: le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, les cardinaux Mertel et Franzeline, pour étudier l'affaire, puis la fit plaider devant lui, à la Sacrée Congrégation. Les plaidoiries terminées, il dit, et c'était sa décision: "Il faut exécuter le décret." (12 septembre).

De Rome, Mgr Racine et le grand vicaire Hamel télégraphièrent à Mgr Taschereau que l'Université Laval gagnait sa cause. Mais l'abbé Dumesnil télégraphia de son côté au recorder de Montigny que la décision n'était pas finale; il terminait sa dépêche par ces mots: "Confiance. Travaillons ferme."

Alors le Supérieur du Séminaire télégraphia au grand vicaire Hamel pour lui demander des éclaircissements sur la dépêche de l'abbé Dumesnil. Sur ces entrefaites, Mgr Racine et l'abbé Hamel avaient quitté Rome; c'est le cardinal Simeoni lui-même qui répondit: "La nouvelle donnée par Dumesnil est dénuée de fondement." Et en effet, on reçut la lettre officielle de la Sacrée Congrégation de la Propagande, datée du 13 novembre:

*"A Monseigneur l'Archevêque de Québec.*

*"Illustrissime et Révérendissime Seigneur,*

*"Le Saint-Père, ayant mis à l'examen la question soulevée de nouveau au sujet de l'Université Laval et de*

*la succursale établie à Montréal, a ordonné expressément, dans l'audience extraordinaire d'hier, tenue pour traiter uniquement de cette affaire, de signifier à Votre Seigneurie que c'est Sa volonté décidée que l'on doit s'en tenir au décret de cette Sacrée Congrégation, émané le premier jour de février* 1876, *et continuer d'y donner exécution.*

*"Votre Seigneurie reste par conséquent chargée de communiquer cet ordre du Pape à tous ses suffragants.*

*"Sa Sainteté nourrit la confiance que le clergé et le peuple catholique du Canada, dont Elle a toujours reçu les preuves éclatantes de dévouement et d'attachement au Saint-Siège, se conformeront unanimement à ses ordres susdits et que les divers prélats travailleront sans relâche à ramener dans les esprits la concorde et la paix.*

*"Je prie le Seigneur de vous accorder longue vie et bonheur.*

*"Rome, Palais de la Propagande,* 13 *septembre* 1881,

*"De Votre Seigneurie,*

*"Le très affectueux serviteur,*
*"Jean, cardinal Simeoni,*
*"Préfet,*
*"I. Masotti,*
*"Secrétaire."*

La Sacrée Congrégation en profitait pour rappeler les instructions données quelques années plus tôt à Mgr Conroy, de ne pas confondre le libéralisme politique et le libéralisme religieux, et de ne pas condamner à priori le parti réformiste canadien.

Mgr Fabre engagea son clergé, par circulaire du 9 octobre, à se soumettre de bon coeur à la décision du Saint-Siège. De son côté, Mgr Taschereau communiqua le texte des instructions romaines, en ajoutant ce commentaire:

*"Si le clergé suit exactement la ligne de conduite qui lui est tracée par le Saint-Siège et par l'épiscopat, s'il s'en tient scrupuleusement à l'*Utra Non Procedant Inconsulto Episcopo *de notre quatrième concile, il ne sera plus question d'influence indue cléricale, ni de ces*

*discussions qui passionnent les esprits au détriment de la religion et de la chose publique.*

*"Si l'on en croit certains journaux, le* Programme *de* 1871 *serait de nouveau amené sur le tapis dans les prochaines élections, malgré la défense expresse du Saint-Siège dans la lettre du* 4 *août* 1874, *dernièrement rendue publique dans un journal de cette province. Puisque le Saint-Siège ordonne de s'en tenir aux prescriptions sages et prudentes de nos conciles, ce serait témérité et désobéissance grave que de vouloir suivre une autre règle.*

*"Le second document vous fera connaître la décision donnée personnellement par Léon XIII concernant la succursale de l'Université Laval à Montréal. Le Souverain Pontife exprime l'espoir que grâce aux efforts des évêques et du clergé, la concorde et la paix renaîtront dans tous les esprits. Je compte sur votre obéissance, sur votre attachement au Saint-Siège pour obtenir ce résultat si désiré et si désirable. Le décret du* 1er *février* 1876 *étant maintenu, il est du devoir de tout vrai catholique d'en favoriser l'exécution autant que cela peut dépendre de lui, et de s'abstenir soigneusement de tout ce qui pourrait y mettre obstacle."*

Les libéraux entonnèrent un chant de victoire, et les radicaux maçonnisants de la *Patrie* rendirent grâces à la sagesse de la Sacrée Congrégation. Ils en profitèrent pour tomber à bras raccourcis sur "la clique politico-religieuse, son chef Trudel, le recorder de Montigny, le chevalier Desjardins, l'austère Pagnuelo, M. Beaubien et les frères Désilets", et n'épargnèrent ni Mgr Laflèche ni Mgr Bourget. *L'Evénement* fit cette remarque:

*"Quant à l'honorable M. Trudel, sa mission religieuse semble finie. Rome ne veut pas décidément d'un prélat laïque parmi nous. Elle ne désire pas qu'à côté de l'Eglise orthodoxe s'installe une Eglise plus orthodoxe encore. Il nous faudra nous contenter de la religion de nos pères."*

La querelle de l'Ecole de Médecine et de l'Université Laval avait pris une ampleur considérable,

on peut dire une ampleur nationale. Elle coïncidait avec la dispute sur "l'influence indue" au point d'être presque liée avec elle; à son occasion, des plaies mal cicatrisées s'étaient rouvertes, des antagonismes latents s'étaient réveillés. Elle dressait face à face deux grands partis politiques, deux camps dans l'épiscopat et le clergé, deux larges fractions de la population canadienne-française. L'Ecole, la *Minerve* et les ultramontains signalèrent qu'il y avait encore les recours civils: aux tribunaux, au Parlement fédéral, voire au Conseil Privé. Ce qui permit à la *Patrie* d'écrire: "Les programmistes contestent l'infaillibilité du pape, et veulent le faire destituer comme libéral!"

Mais à Rome, Mgr Bourget, le sénateur Trudel et l'abbé Dumesnil, prévoyant de nouvelles contestations légales où l'Université s'appuierait encore sur le désir du Saint-Siège, comme elle avait fait devant le Parlement de Québec, signèrent la déclaration suivante et l'envoyèrent à l'école de Médecine:[1]

*"Dans nos conversations avec les cardinaux, et notamment avec Leurs Eminences Simeoni, préfet de la Propagande, Jacobini, secrétaire d'Etat, et Mgr Masotti, secrétaire de la Congrégation de la Propagande, nous avons reçu la déclaration formelle et plusieurs fois réitérée que le Saint-Siège est resté complètement étranger au côté légal de la succursale de Laval à Montréal; que ni le Saint-Siège ni la Congrégation de la Propagande n'ont jamais donné d'ordre ou formulé de désir pour amener les membres du Parlement à voter la loi de Québec, et que le Saint-Père et la Congrégation entendent toujours demeurer neutres dans cette question légale qui regarde le pouvoir civil, et dans laquelle par*

(1) *Derniers documents relatifs aux difficultés survenues entre l'Université Laval et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (Imprimé par l'Ecole,* 1883*)*

*conséquent les membres des différentes chambres conservent toute liberté d'action.*
"*Rome,* 10 *octobre* 1881."

Avant de s'embarquer pour le retour, Mgr Bourget envoya une longue lettre d'encouragement à ses chers collaborateurs, MM. Dumesnil, Villeneuve et Trudel, restés à Rome.(1)

Pendant ce temps, Mgr Taschereau faisait signer par les évêques de la province une déclaration conjointe de blâme à l'adresse des journalistes et autres personnes qui lancent diverses accusations contre l'Université Laval. Ces personnes se rendent conpables de:

1°—Manque de respect envers le haut tribunal du Saint-Siège, saisi de ces questions;

2°—Désobéissance flagrante aux ordres du Saint-Siège et des évêques de cette province.

Mgr Laflèche signa cette déclaration comme les autres évêques, mais quelques jours après il écrivit à Mgr Taschereau qu'il regrettait et retirait cette signature, pour diverses raisons qu'il allait exposer au Saint-Siège.

Cette lettre de Mgr Laflèche est du 26 octobre. Le surlendemain il partait pour Rome, avec l'abbé Edmond Moreau, curé de Saint-Barthélémi et ancien aumônier des zouaves pontificaux. Ils se croisèrent, en mer, avec Mgr Bourget qui rentrait.

* * *

Chapleau était déjà rentré, revenant d'Europe sur le même bateau que John-A. MacDonald. Sénécal les avait précédés. Les deux Premiers minis-

(1) *Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

tres, celui du Canada et celui de la province, furent à Québec le 17 septembre. Langevin et Caron étaient venus au-devant de MacDonald, leur chef. Chapleau partit aussitôt pour Montréal, accompagné sur le train par Loranger, Lynch, Paquet et Sénécal. Il fut acclamé par une partie de la population de Montréal, le maire Beaudry en tête. Au Club Cartier, où il parut avec Mousseau, Loranger et Flynn, Chapleau raconta son voyage à Paris, et recommanda la discipline aux jeunes conservateurs. Le 12 octobre, à Sorel, pose du premier rail pour le chemin de fer de Sorel à Montréal, sous la présidence d'Hector Langevin. Tour à tour Langevin, Chapleau et Mousseau développèrent ce thème: l'Intercolonial couvre ses frais; la politique des chemins de fer, adoptée par le parti conservateur, assure la prospérité du pays. Wurtele, s'adressant à la foule, demanda:

—Vous venez d'entendre trois chefs autorisés du parti conservateur exposer et défendre leur programme, leur conduite, les actes de leur administration. Eh bien, je désire savoir si oui ou non vous avez confiance dans leurs gouvernements respectifs.

—Oui! Oui! répondit la foule.

Cependant la campagne contre Sénécal et contre l'administration du chemin de fer du Nord était loin de ralentir. Dans le procès intenté par Sénécal à *L'Electeur,* le magistrat de police M.-C. Desnoyers déclara Ernest Gagnon, gérant du journal, responsable et passible de poursuites. Alors, Laurier revendiqua la paternité du libelle, et le procès de Sénécal contre Laurier s'ouvrit à Montréal le 5 octobre. Au nom de leur client Laurier, les avocats Irvine et Mercier présentèrent un mémoire soutenant toutes les accusations contre Sénécal, et don-

nant une liste de faits à la charge de leur adversaire.

—Mais ce sont là des accusations criminelles! s'exclama le juge Monk.

—Certainement, dit Irvine. Nous n'ignorons pas leur gravité, et c'est parce que nous pouvons en établir la preuve que nous les alléguons.

Ce plaidoyer est un second libelle, protestèrent les conservateurs; mais Laurier et ses avocats s'offrirent à prouver tout ce qu'ils avançaient. Ils citèrent des témoins roulés par Sénécal, à divers stades de sa carrière commerciale. Irvine avait accumulé contre Sénécal, au cours de leurs cinquante-trois procès précédents, une documentation formidable. Le procès Sénécal contre Laurier prit toutes les apparences d'un procès Laurier contre Sénécal.

Et l'on y apporta, des deux côtés de la barre, d'autant plus de passion — et le retentissement au dehors du Palais fut d'autant plus grand — que l'on entrait en période électorale.

Chapleau aurait pu conduire encore une session avant l'appel au peuple; mais il voulait réaliser la vente du chemin de fer, et ce projet comptait des adversaires, à la Chambre, dans les deux camps. Chapleau se procurerait une Chambre plus soumise. Il annonça la dissolution de la législature pour le 2 décembre. En même temps, il laissa transpirer ses pourparlers avec le syndicat du Pacifique pour la vente du chemin de fer du Nord, ou tout au moins d'une partie de la ligne. L'opposition interpréta ainsi ce projet: "Chapleau veut livrer le chemin de fer de la province, qui nous a coûté douze millions, à Sénécal et à sa bande." On reprochait à Chapleau, parfois opposé à son trésorier Robertson, de gouverner la province avec

Sénécal, Dansereau, et peut-être un ou deux amis encore, tel Alexandre Lacoste, plutôt qu'avec les ministres ses collègues. Les ultramontains ne défendaient certes pas Chapleau, favorable à l'Université Laval, et qui les avait négligés dans la composition de son ministère. Si Mgr Taschereau n'avait déjoué leur plan dans sa circulaire au clergé, ils eussent sans doute repris contre Chapleau, avec le *programme catholique,* la manoeuvre esquissée dix ans plus tôt contre Cartier. L'opposition, et plus d'un conservateur, dénoncèrent le "triumvirat" Chapleau-Sénécal-Dansereau. Et Tarte écrivit, lui aussi, dans le *Canadien*:

*"En fait, M. Chapleau gouverne, autant qu'il le peut, sans ses collègues. Ses aviseurs ne sont pas dans le sein de son cabinet. Aussi l'a-t-on vu à plusieurs reprises, dans la Chambre, sur des questions capitales, séparé des principaux membres de son administration..."*

Les chefs de l'opposition n'étaient pas non plus sans ennuis, sans lassitude. Joly songeait à une retraite ou à une demi-retraite. Mercier, prêt à renoncer à la politique pour se consacrer au barreau, se remit en ligne à la pressante requête des libéraux montréalais et maskoutains. Mercier n'avait pas abandonné sans regret l'idée d'une coalition. Voyant que ses amis n'accepteraient jamais Chapleau comme chef, il caressa un projet un peu différent: pourquoi ne pas former un ministère de conservateurs et de libéraux patriotes, sous la présidence d'un homme dégagé de la politique, respecté et même vénéré dans toute la province? Et il pensait à l'octogénaire Côme-Séraphin Cherrier, doyen du barreau, libéral modéré, sincèrement religieux et ami personnel de Mgr Bourget. Il s'en ouvrit à Cherrier, qui s'effara, dans sa modestie réelle: — "Vous n'y pensez pas, monsieur Mercier! Comment deviendrais-je le chef de tant

d'hommes qui me sont supérieurs!" Cette idée à son tour fut abandonnée; et l'on prépara les élections selon la formule traditionnelle: libéraux contre conservateurs.

Chapleau ouvrit la campagne dans son comté de Terrebonne, le 3 novembre. Deux petites villes, Sainte-Thérèse et Saint-Jérôme, se disputaient la prépondérance dans le comté. Sainte-Thérèse était plus ancienne, Saint-Jérôme plus ambitieuse. Par bonheur, le Séminaire de Sainte-Thérèse et la cure de Saint-Jérôme s'entendaient bien — et tous deux appuyaient Chapleau. Le Supérieur Nantel et l'abbé Jean-Baptiste Proulx, professeur de lettres au Séminaire, confondaient dans leur admiration et dans leur amitié les deux grands hommes de la région: Chapleau et le curé Labelle(1). De son côté, le curé de Saint-Jérôme favorisait la carrière de Guillaume-Alphonse Nantel, frère cadet du Supérieur de Sainte-Thérèse, rédacteur du *Nord*, et futur député. Le 5 octobre, un incendie ayant rasé le Séminaire, le curé Labelle, ancien Térésien, accourut le premier sur les lieux du sinistre. Un mois après, il fut encore le premier à conseiller un geste délicat à l'endroit de la population affligée. Chapleau choisit Sainte-Thérèse, sa ville natale, pour y prononcer son discours-programme. Le maire E.-P. Germain reçut le premier ministre et ses compagnons: Mousseau, Loranger, Beaubien, Thomas White, Joseph Tassé, de La Bruère, les députés Houde et Bergeron. En dépit des critiques acharnées, Chapleau bénéficiait des circonstances, du regain de prospérité de plus en plus net — car la faillite récente de Guillaume Boivin, reliquat de la crise de 1874 et des années suivantes, était ex-

(1) *L'abbé Proulx publia un article très élogieux sur Chapleau dans les Annales Térésiennes, bulletin du Séminaire, de janvier* 1882.

ceptionnelle dans une période d'essor économique. Il put dresser un beau bilan:

*"En commençant, je dois constater l'état dans lequel se trouve la province aujourd'hui. Tout va bien: les affaires sont prospères, l'argent abonde partout, les propriétés se dégrèvent, l'agriculture et la colonisation sont l'objet d'une attention toute particulière de la part des gouvernements, et les bons résultats qui en découlent se font déjà sentir. Les chemins de fer s'étendent de tous côtés, servent à écouler facilement les produits des champs, et donnent un essor considérable aux industries agricoles et manufacturières. Après les mauvais jours que les mauvaises administrations précédentes nous ont fait traverser, tous reprennent courage, et s'il y a encore des mécontents, ce qui est inévitable, ils sont en petit nombre. En général, chacun est satisfait de son sort. Ceux qui crient sont souvent des gens qui ont reçu des bienfaits du gouvernement et qui ne savent les reconnaître que par l'ingratitude. Il ne faut pas se préoccuper de ces gens-là; il y en a toujours eu et il y en aura toujours, tant que le monde existera..."*

Suit une énumération détaillée et impressionnante des initiatives et des services de son gouvernement: colonisation, agriculture, écoles, chemins de fer, mines, crédit de la province, bonnes relations avec la France et fondation du Crédit Foncier. Et Chapleau compte sur la reconnaissance du peuple, qu'il affirme — avec un geste pour secouer sa crinière — "malgré des exceptions locales dont j'ai pu être moi-même la victime", bon et intelligent.

Avec plus ou moins de malice, on releva la phrase sur "les mauvais jours que les mauvaises administrations précédentes nous ont fait traverser", car toutes ces administrations, sauf celle de Joly, avaient été conservatrices. Etait-ce, de la part de Chapleau, un lapsus? Il ne semble pas, car la phrase figura dans les comptes rendus im-

primés, et même dans les rééditions — sans doute soumises à Chapleau et revisées par lui.

*L'Electeur* reprochait encore à Chapleau de trop vanter quelques mesures de détail, prises pour stimuler la production du sucre, des phosphates ou du fromage, et qui ne devaient pas masquer l'essentiel. D'ailleurs, des gelées précoces avaient compromis la première récolte de betteraves. Mais c'est surtout contre Sénécal que toutes les batteries de l'opposition tirèrent leurs bordées.

Les conservateurs distribuèrent des brochures reproduisant des articles de la *Minerve*. L'une d'elles reproduisait un article du 5 novembre sur "Les enquêtes de l'opposition":

*"...On comptait beaucoup sur l'affaire Prentice. M. Irvine s'en était chargé; il avait nourri, choyé, dorloté ce petit projet. Il a déployé un zèle sans bornes; il a mis en jeu toutes les ressources de son talent d'avocat rusé, dans la préparation des témoignages. Et qu'est-il arrivé? M. Prentice a passé pour un malhonnête imbécile, et ce fut tout...*

*"Vint à la session suivante l'affaire Paquet. Là, du moins, on était certain d'avoir trouvé le pot aux roses; le gouvernement ne pourrait jamais s'en tirer... Après avoir réussi à compromettre ses propres amis, M. Irvine, en prenant pendant vingt jours le temps de sept membres de la Chambre, en faisant venir dix témoins, en payant beaucoup de frais, a simplement réussi à prouver ce qui était déjà admis, mais sans rien pouvoir prouver qui ne fût parfaitement régulier. Les intéressés dans le Crédit Foncier ont jugé à propos de payer à M. Paquet ses quatre ans de service, et rien de plus.*

*"M. Carrier, qui n'avait rien à faire ni avec le gouvernement ni avec la législature, a également été indemnisé, ce qui prouve que la position politique de M. Paquet n'avait rien à faire dans cette transaction d'un caractère purement personnel et privé.*

*"Tel fut le rapport du comité, et telle fut l'opinion de la Chambre...*

*"L'opposition entreprit ensuite sa célèbre enquête sur l'administration du chemin de fer du Nord. C'est ici*

*qu'on devait trouver non pas un acte, mais dix actes entachés de fraude et de malversation, tout un nid, toute une collection variée, assortie, de nature à satisfaire tous les goûts, toutes les bourses et toutes les intelligences.*

*"Ce fut le plus joli spectacle qu'on pût imaginer. Ceux qui posaient les questions commençaient par prouver leur ignorance complète; ils paraissaient ne pas savoir à quelle extrémité du train on attache l'engin...*

*"Ils n'ont rien trouvé dont ils aient pu tirer seulement un prétexte à conclusion... Ils ont prouvé que M. Sénécal avait, à ses frais, construit une ou deux lignes de chemins de fer, qu'il en avait acheté une autre, et qu'il s'attendait à les transporter au gouvernement pour moins d'argent qu'elles ne lui avaient coûté...*

*"Et de trois. N'importe. Il n'y a rien comme la persévérance. L'opposition, toujours avisée par M. Irvine, est revenue à la charge, et elle a inventé la cause Sénécal contre Laurier ou Laurier contre Sénécal. C'est étonnant comme l'opposition a l'habitude des fours; elle est en train d'en faire un, encore plus sérieux que les autres...*

*"A quand la prochaine?"*

D'autres articles et d'autres pamphlets exposaient les arguments sous forme d'aphorismes:

*"Le maintien du Conseil législatif coûte deux sous par an à chaque habitant de la province. Et les libéraux prétendent que cette institution nous ruine.*

*"Les libéraux se disent les amis des libertés constitutionnelles, et cependant ils ont fait le Coup d'Etat. Ils ont admis le principe qu'un gouverneur peut chasser du pouvoir quand il le voudra un cabinet appuyé par la majorité des représentants du peuple.*

*"Le Coup d'Etat amena des élections générales (mai* 1878*) qui coûtèrent à la province* $28,220, *outre une session extraordinaire qui nécessita une dépense d'environ* $60,000. *Soit une dépense totale inutile de* $88,220. *Ce sont les mêmes libéraux qui gémissent hypocritement sur le gaspillage des deniers publics.*

*"M. Joly pose pour le chef vertueux. Plutôt quinze années dans l'opposition, a-t-il dit, que d'abandonner nos principes ou de gouverner à la façon de nos adversaires. Quel brave homme! Cela ne l'a pas empêché d'administrer la province pendant dix-huit mois avec le vote de l'Orateur Turcotte acheté par lui ou par ses amis.*

*"On sait que le gouvernement Joly se proposait d'affermer le chemin de fer du Nord moyennant* $200,000 *par an pendant vingt ans. Le gouvernement Chapleau s'engage, lui, à ne s'en dessaisir que dans le cas où la vente rapporterait au moins* $8,000,000, *soit un revenu de* $400,000 *par an."*

De leur côté, les libéraux ouvrirent leur campagne au Mechanic's Hall de Montréal, le 9 novembre. Laflamme, Laurier et McShane appuyèrent Joly de leur présence, mais Mercier s'excusa: il préparait sa plaidoirie du lendemain, pour Laurier, contre Sénécal. Excuse valable; mais il existait entre Joly et Mercier des divergences, au moins sur les tentatives de coalition, que le chef du parti n'approuvait pas. Mercier pouvait prévoir ce passage du discours de Joly: "Je suis d'avis qu'il est parfaitement inutile de tenter une coalition. Dans toute assemblée délibérante, il doit toujours y avoir deux partis. L'opposition à Québec sera toujours disposée à la conciliation quand le parti ministériel aura quelque chose de bon à lui offrir; mais elle ne veut pas se désister de l'impérieux devoir de surveiller ceux qui sont assis sur les banquettes ministérielles."(1)

Les libéraux firent porter leur offensive sur le Conseil législatif, sur le chemin de fer du Nord qui, disaient-ils, coûte douze millions à la province et ne trouve preneur que pour huit, enfin sur le "triumvirat'. Mais dans le peuple, ce sont les attaques contre Sénécal qui excitaient le plus de passion.

Le procès battait son plein. Les avocats de Laurier, mués en procureurs, scrutaient la carrière d'homme d'affaires de Sénécal et y trouvaient des imprudences, des brutalités, des roublardises, une

---

(1) *Rapporté le lendemain par le* Herald.

élasticité de conscience dont il s'efforçaient d'établir la malhonnêteté. Le 10 novembre commencèrent les plaidoiries. Jamais tant de monde n'avait encombré le Palais de Justice de Montréal. Mercier plaida le premier; il fut éloquent, et la foule l'applaudit. L'ancien député Edward Carter plaida pour Sénécal, Irvine pour Laurier, et Ouimet pour la Couronne. Le 11, Archambault plaida pour Sénécal. Mercier, malade n'avait pu venir. En raison de cette absence, et de sa propre difficulté à s'exprimer en français, Irvine pria le juge d'autoriser M. Laurier à s'adresser aux jurés. Le juge Monk refusa, résuma l'affaire, et ajourna la Cour à trois heures. Dès deux heures, la salle était comble. Les jurés ne purent s'accorder; neuf d'entre eux opinaient pour l'acquittement de Laurier, et trois contre. Ils recommencèrent leur délibération, tandis que la Cour s'ajournait. Ce soir-là, des manifestants, brisant la porte sous leur poussée, envahirent le Palais de Justice. Un bruyant cortège, formé au cri de "Vive Laurier!" et au chant de la Marseillaise, remonta jusqu'à la résidence de Mercier, rue Ontario. Mercier s'avança sur son perron, où Laurier, Irvine et Pacaud haranguèrent la foule. Celle-ci se composait, d'après la *Patrie,* d'une magnifique jeunesse, enthousiaste et patriote, et d'après la *Minerve,* de voyous dépenaillés. Le 2, le juge Monk congédia les jurés, toujours divisés. Laurier n'était pas trouvé coupable.

On eut l'impression d'un succès pour Laurier et d'un échec pour Sénécal. Irvine jubila — mais à froid, car il n'était pas expansif. Et les libéraux de la région montréalaise firent de leur mieux pour exploiter ce succès. Ils installèrent dans les salles du Club National, 75 rue Saint-Jacques, leur comité présidé par Wilfrid Prévost, ex-député des

Deux-Montagnes, et dans lequel figuraient Mercier, Rosaire Thibaudeau, Laflamme, Edmond Lareau, Joseph Duhamel, Préfontaine, Boutillier, C.-A. Geoffrion, Jacques Grenier, Beaugrand, Beausoleil. Ceux de Québec trouvèrent un renfort presque inattendu, avec le *Chronicle*. Ce journal conservateur égalait *L'Eclaireur* et la *Patrie* en violence contre Sénécal. Il écrivit (16 novembre) :

> *"Le point faible du gouvernement de Québec, c'est M. Sénécal, et à moins qu'il ne s'en débarrasse au plus tôt, ses jours sont comptés."*

La campagne du *Chronicle* atteignit une telle violence que Sénécal porta plainte contre John Foote, propriétaire de ce journal. Comme Ernest Gagnon, Foote versa caution pour rester en liberté. Le *Chronicle* n'alentit point sa campagne, et répéta tous les jours que, s'il ne chassait pas Sénécal, le gouvernement Chapleau serait battu le 2 décembre. Mais Chapleau ne cédait jamais à ce genre d'injonction. Au contraire, il se faisait un point d'honneur de braver l'opinion déchaînée.

D'autres conservateurs, les ultramontains, boudaient Sénécal et Chapleau. Dans Montréal-Est, Taillon hésitait à se représenter, à arborer les couleurs de Chapleau. A Lévis, l'ultramontain Isidore Belleau, intime de Philippe Landry et membre du Cercle Catholique, se présenta contre Paquet — auquel on ne pardonnait pas, après cinq ans, son témoignage contre "l'influence indue" au fameux procès de la Malbaie. Cinq chefs conservateurs : Israël Tarte, Louis-Georges Desjardins (lui-même candidat contre Charles Langelier), Guillaume Amyot, Louis-Philippe Pelletier et Thomas-Chase Casgrain, président du Club Cartier de Québec, accompagnaient Belleau à sa première assemblée. C'était presque une révolte contre Chapleau. Les

libéraux voulurent exploiter ce flottement en favorisant la candidature des conservateurs dissidents. Si acharnés qu'ils fussent contre Paquet, l'un des "cinq veaux", ils ne lui opposèrent pas de candidat rouge, mais appuyèrent Belleau. La *Minerve* se plaignit: "Une fraction conservatrice a donné dans ce piège avec une ardeur tout à fait surprenante."

Entre les libéraux qui lui reprochaient sa félonie récente et les ultramontains qui lui reprochaient son témoignage ancien, le secrétaire provincial se trouvait en danger. Ses collègues Chapleau, Loranger, J.-J. Ross et Lynch lui apportèrent le secours de leur prestige. Puis, les organisateurs bleus possédaient une grande habitude, une vraie maîtrise, des manoeuvres électorales. Ils parvinrent à rétablir un front uni. Guillaume Amyot, Louis-Philippe Pelletier, Thomas-Chase Casgrain et la plupart des bleus qui avaient d'abord encouragé Belleau se rallièrent à la candidature de Paquet. A Montréal, Taillon se représenta comme ministériel.

Le nom le plus souvent prononcé pendant cette campagne fut certainement celui de Sénécal. Le jour de la présentation des candidats, le *Chronicle* écrivit encore:

*"La question pour les électeurs est de décider si c'est Louis-Adélard Sénécal ou le peuple qui doit commander dans la province de Québec."*

Dans les assemblées publiques, si les orateurs s'étendaient trop sur d'autres sujets, le populaire réclamait:

—Parlez-nous de Sénécal!

Et Taillon, fort embarrassé, lissait sa longue barbe.

Dans la région montréalaise, Mercier, à qui Saint-Hyacinthe paraissait fidèle, se prodigua pour les autres. Levé avant cinq heures, il réveillait ses jeunes lieutenants pour leur donner les consignes, et leur remettait à chacun de deux à cinq piastres en les envoyant aux quatre coins de chaque comté. Le parti libéral était encore "le parti des quêteux".

Chapleau ne se démenait pas moins, et son parti n'était pas "quêteux". L'ami Dansereau arrachait en douceur des souscriptions rondelettes aux obligés du gouvernement. Et devant les distributions de chocolat, de bière, ou même de piastres, les "habitants" reconnaissaient, en toute justice: "Ils sont flush, les bleus!" Le premier ministre parla le 20 novembre (un dimanche) à Saint-Janvier, le 22 à Montmagny, le 23 dans deux assemblées du comté de Bellechasse, le 24 dans Mégantic, le 25 à Saint-Jérôme puis à Sainte-Rose, le 26 à Sainte-Monique, le 28 dans le comté de Soulanges, le 29 à Longueuil le matin et à Montréal le soir, le 30 à Bedford, le 1er décembre dans le comté de Brome.

Les ultramontains rentrés dans le rang, le parti conservateur avait toujours pour lui la très grande majorité du clergé. Il avait toujours aussi le monde de la finance, les industriels protectionnistes et les principaux journaux: *Minerve, Monde, Journal de Québec, Courrier du Canada, Evénement, Journal des Trois-Rivières, Courrier de Saint-Hyacinthe.*

Le 25 novembre, dix conservateurs furent élus par acclamation: Chapleau, Robertson, Beaubien, Garneau, Jean Blanchet, Lalonde, Lecavalier, Robert Trudel, Georges-Honoré Deschênes, Joseph Marion; contre cinq libéraux: Joly, Shehyn, Mercier, Cameron et Marchand.

Restait une grande semaine. Plusieurs députés fédéraux, entre autres Aldéric Ouimet, Laurier, P.-B. Casgrain, participèrent à la campagne. Dans Mégantic, Joly et Laurier vinrent défendre Irvine, attaqué par Chapleau. Dans Chambly, deux forts tribuns conservateurs, Thibault et Cornellier, menèrent la vie dure à Préfontaine avec qui, en dehors des élections, Cornellier trinquait volontiers chez Ollivon. Dans neuf comtés la lutte se poursuivait entre conservateurs. Les libéraux s'acharnaient contre les cinq "veaux"; Fréchette exposait aux libéraux du comté de Lévis, ses anciens électeurs, leur "devoir sacré" de punir une trahison; dans Montmagny, le préfet du comté, Nazaire Bernatchez, n'était pas moins soutenu dans sa lutte contre Louis-Napoléon Fortin.

Le 2 décembre, les conservateurs remportèrent un triomphe sans précédent. Ils infligèrent à leurs adversaires plusieurs défaites sensationnelles: celles de François Langelier, de Charles Langelier, de Préfontaine, de Boutillier, et celle de Turcotte aux Trois-Rivières. Le libéral Ernest Gagnon ne garda son siège qu'avec une voix de majorité, dans Kamouraska où les Chapais et les Letelliers se serraient toujours de près. Les libéraux ne réussirent à châtier qu'un seul des cinq "veaux": Racicot, dans le comté de Missisquoi. Ils crurent aussi à leur succès dans Montmagny, contre Louis-Napoléon Fortin, et dans Nicolet, où Louis-Trefflé Dorais, que Tardivel suspectait de franc-maçonnerie, aurait vaincu de justesse Charles-Edouard Houde, député sortant. Houde avait combattu le bill de Laval. Or, le Séminaire de Nicolet, en grave conflit avec Mgr Laflèche, liait partie avec l'Université Laval. Les ultramontains des Trois-Rivières soupçonnèrent un complot de l'Université de Québec et du Séminaire de Nicolet. Le Dr Georges

Bourgeois, médecin et confident de Mgr Laflèche, écrivit à un prêtre de ses amis:

*"J'en gémis; car, outre plusieurs autres considérations qui me font regretter la défaite de M. Houde, j'y aperçois le travail de l'Université Laval, qui a voulu par là tirer vengeance de l'ex-député pour l'énergie et la fermeté qu'il a montrées contre l'adoption en Chambre de*

*la mesure qui assure à cette* grande machine à faire des rouges *le monopole de l'enseignement supérieur. C'est du reste l'exécution de la menace qu'on lui en a faite au cours des débats à la législature l'été dernier."*(1)

De nouveaux décomptes des bulletins rassurèrent les bleus et consternèrent les rouges, en attribuant le siège de Montmagny à Fortin et celui de Nicolet à Houde. Ces résultats seraient contestés. En attendant, on comptait 53 ministériels contre 12 opposants. Dix députés seulement siégeaient depuis la Confédération: Chapleau, Joly, Irvine, Robertson, Marchand, Beaubien, Lecavalier, Lavallée, Picard et Laberge.

*L'Electeur* écrivit: "La clique Sénécal a triomphé. La voix du peuple a été étouffée par un complot gigantesque. Nous avons donc le spectacle de notre province à la merci d'une bande de voleurs."

Mais le *Journal de Québec*: "L'homme le mieux vengé est le surintendant du chemin de fer du Nord."

Les majorités étaient en général assez faibles (Taillon enregistrait la plus élevée) ; on n'en devait pas moins conclure à la popularité de Chapleau, dans une province foncièrement conservatrice. Aux élections fédérales suivantes, le *Globe* et les libéraux ontariens en tireraient argument con-

---

(1) *Lettre du 5 décembre* 1881. *Archives privées du sénateur Charles Bourgeois.*

tre John-A. MacDonald, son ministère et son parti, suspects de s'appuyer sur la province de Québec. Deux traits particuliers à la consultation provinciale du 2 décembre 1881 rendaient la défaite libérale plus significative encore. Les électeurs anglais, et surtout les hommes d'affaires, montés contre Sénécal par le *Chronicle* et le *Herald*, et sympathiques à Joly à cause de son protestantisme, avaient en grand nombre voté contre le gouvernement de Chapleau. L'autre trait était l'abstention du clergé. Certes, les prêtres avaient presque tous voté "bleu", mais en se conformant, à peu d'exceptions près, aux instructions romaines rappelées par Mgr Taschereau. Ils s'étaient abstenus d'anathémiser les rouges. Et voilà les rouges écrasés quand même!

La représentation de la province se trouvait partagée de manière presque identique aux Communes et à la Législative. Elle comptait, aux Communes, après diverses élections partielles, 51 conservateurs, 13 libéraux, et 1 indépendant (Sixte Coupal).

David reconnut franchement dans la *Tribune*:

*"Les élections qui viennent d'avoir lieu ont prouvé une fois de plus que la province de Québec est conservatrice, et veut être gouvernée par les conservateurs.*

*"Les libéraux ne peuvent arriver au pouvoir que grâce à des circonstances exceptionnelles, à des influences passagères. La population, surprise un instant, revient à ses premières amours."*

Ce soir du 2 décembre, Chapleau parut au balcon de la *Minerve*. C'était, presque jour pour jour, le vingtième anniversaire de son admission au barreau. Il s'écria: "Je viens de gagner ma plus belle cause, celle du peuple de la province de Québec!"

Quinze jours plus tard, le pape, empêché par une indisposition de recevoir Chapleau lors de son voyage en Europe, le nomma commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand. L'archevêque de Québec remit les insignes au premier ministre, le 18 janvier. L'abbé M.-E. Méthot, recteur de l'Université Laval, félicita Chapleau. Je suppose, dit le recteur, que le Saint Père acquitte la dette contractée envers le premier ministre pour les services signalés rendus à la cause de Laval.

Le peuple acclame Chapleau; le pape le décore; Laval le félicite; le consul de France recherche son amitié; l'ultramontain Taillon se range sous son drapeau; le versatile Tarte ne s'est pas fait réélire dans Bonaventure; les libéraux sont écrasés; John-A. MacDonald offre à Chapleau un portefeuille dans le cabinet fédéral. Chapleau atteint quarante et un ans. Il n'a jamais subi d'échec. Il tient la province de Québec dans sa main.

* * *

Le recensement de 1881 attribue au Canada une population totale de 4,351,000 habitants, dont 1,359,000 dans la province de Québec (en augmentation de 14.1 pour cent sur les chiffres de 1871). Il y a donc un progrès sensible sur la période de 1861 à 1871. C'est que l'émigration se trouve, non pas arrêtée, mais très ralentie. L'augmentation de cent soixante-dix mille âmes en chiffres ronds bénéficie surtout à la région montréalaise et au comté d'Ottawa (région de Hull, industrie du bois) ; mais les cantons de l'Est en prennent leur part et aussi, dans l'ordre décroissant, les comtés de Rimouski, de Gaspé, de Témiscouata, etc. Cent mille Canadiens français vivent en Ontario.

La province reste essentiellement agricole et forestière. Essentiellement religieuse aussi.

Ds fermiers fabriquent encore eux-mêmes leurs charrettes, voire leurs meubles. La famille, quelquefois la ferme, constitue l'unité économique; la paroisse présente déjà cet équilibre entre les caractères de l'ancien et du nouveau monde, qui est sans doute le trait le plus marquant de notre peuple. La magistrature du curé s'exerce, le plus souvent, sans contestation. Tous sont fiers de leur église et contribuent à l'orner. La propagande pour la tempérance n'est cependant pas superflue. Des curés et des laïcs dévoués reprennent la croisade abandonnée par l'apostat Chiniquy. Et François-Xavier Trudel multiplie les conférences sur les dangers de l'alcool.

Cette campagne québécoise réalise des progrès. Citons des chiffres:

| | |
|---|---|
| *Terres exploitées* | 6,410,000 *acres (dont* 4,148,000 *en culture,* 2,207,000 *en pâturages,* 54,850 *en vergers).* |
| *Vaches laitières* | 500,000 *en chiffres ronds.* |
| *Autres bêtes à cornes* | 500,000 *en chiffres ronds.* |
| *Moutons* | 900,000 |
| *Porcs* | 330,000 |
| *Production de la laine* | 2,730,000 *livres.* |
| *Production du miel* | 560,000 *livres.* |
| *Production de l'avoine* | 20,000,000 *de boisseaux.* |
| *Production des pommes de terre* | 15,000,000 *de boisseaux.* |
| *Production du beurre* | 30,000,000 *livres.* |
| *Production du fromage* | 560,000 *livres.* |
| *Production des pommes* | 780,000 *boisseaux.* |

Tous ces chiffres sont supérieurs, d'à peu près vingt pour cent en moyenne, à ceux de 1871. Ils seraient plus élevés encore si les cultivateurs de la province tiraient mieux parti de l'outillage et des méthodes modernes. On cite des exceptions,

mais il s'agit alors, en général, de cultivateurs anglais, tel George Whytfield, dont la ferme de 900 acres, à Rougemont, est donnée en modèle, et dont les animaux de race ont battu, au concours tenu à Kingston, ceux du collège agricole de Guelph, orgueil de l'Ontario. Dans l'ensemble, la province voisine a réalisé des progrès beaucoup plus rapides. Les chiffres de la province de Québec restent supérieurs à ceux de l'Ontario pour la production du sucre d'érable (15 millions de livres), celle du tabac (2,356,000 livres) et la fabrication des toiles, draps et flanelles.

Il faudrait étendre la superficie cultivée, "ouvrir" des territoires vierges. Rude tâche; mais comme on l'aime, la terre que l'on a défrichée! Là encore, le clergé prêche d'exemple. L'apôtre de la colonisation est un prêtre, un curé. Ce sont des religieux, des Trappistes, qui s'établissent au bord du lac des Deux-Montagnes et se mettent à défricher, à fertiliser une ancienne commune de broussailles et de cailloux. Ils y feront surgir une entreprise agricole modèle. Un village florissant s'établira près de la Trappe.

Avec l'agriculture, les forêts constituent toujours la grande richesse. Avec le cultivateur des vieilles paroisses et le colon des régions nouvelles, le Canadien-type — si l'on ne se méfiait de pareilles généralisations — n'est plus le trappeur ou le "voyageur", mais le bûcheron, qu'on appelle au pays de Québec "l'homme de chantier".

Un rude gars, lui aussi. Il quitte sa famille pendant plusieurs mois, pour s'enfoncer dans les bois, en équipe, sous les ordres d'un contremaître choisi pour sa forte gueule. Il emporte sa provision de lard dans une musette. L'arbre abattu, il l'enchaîne, comme un géant prisonnier, pour le faire traîner hors de la clairière par de forts chevaux, sous le

fouet. Le dimanche, de bon matin, il improvise un autel sur des planches dans le "log-house" de la cantine, pour la messe du missionnaire venu en traîneau à chiens. Ou bien, les beaux jours, il taille dans une clairière un autel de rondins, installe des fûts de pin à demi écorcés en guise de bancs; et si le soleil darde ses rayons, la gomme suinte sur ces bancs, et la résine enduit les fonds de culotte. C'est, en fin de compte, pour cet "homme de chantier" — pour son heur ou pour son malheur — qu'on légifère à Québec et à Ottawa.

Ainsi les marchands de bois sont toujours les magnats du commerce. Mais l'incendie détruit plus d'arbres que la cognée des bûcherons; et l'exploitation intensive est irrationnelle. Certes, la superficie forestière de la province est assez vaste pour que, dans l'ensemble, la croissance naturelle équilibre chaque année l'abatage; mais les essences les plus précieuses, abattues en plus grande quantité, se remplacent peu à peu par des essences inférieures. Adieu les grands pins blancs dont les fûts, taillés en "bois carré", emplissaient la cale des voiliers anglais à Québec! En même temps, les zones les plus accessibles étant aussi les plus exploitées, la forêt s'éloigne un peu plus chaque année. Les industries transformatrices du bois, contraintes d'aller toujours plus loin chercher leur matière première, augmentent leur prix de revient. Ainsi diminue insensiblement la valeur du domaine forestier de la province, et ce phénomène ne cessera pas — en dépit des lois, mal observées.

Les pêcheries sont assez actives. On exporte 462,000 quintaux de morue; mais toujours au profit d'une poignée d'hommes d'affaires. Les dix mille pêcheurs de Gaspésie restent pauvres comme devant, et presque isolés du reste de la province.

L'officieuse *Minerve,* peu suspecte de noircir le tableau, décrit ainsi l'état de la Gaspésie:

*"La Gaspésie est une section à part du Canada français... On la connaît peu dans la province de Québec proprement dite... La Gaspésie et ses habitants sont encore pour nous comme une sorte de colonie éloignée et de frères séparés, un peu comme les Acadiens. Cela est dû d'abord à l'éloignement — la Gaspésie est à cent lieues de Québec — et au défaut de communication à travers une partie de ces cent lieues.*

*"La ligne des steamers du Golfe et l'Intercolonial ont rapproché la presqu'île gaspésienne du Canada comme du reste du continent. Mais la voie de mer est peu de chose, et le chemin de fer passe encore loin de la vraie Gaspésie... Ce serait pourtant le bien de la population de la Gaspésie que son éloignement prît fin. Elle aurait tout à gagner, surtout si cela devait avoir pour résultat de leur inspirer le goût de l'agriculture et de leur permettre de mieux profiter de la pêche, industrie inépuisable, mais qui, aujourd'hui, n'enrichit que les patrons et maintient les travailleurs dans un état de servage et de pauvreté uniformes."*(1)

Le rapport du directeur de la Colonisation, pour l'année 1878, se plaint que le public de la province prenne la Gaspésie pour un pays de montagnes arides, à jamais impropres à la colonisation.(2) Peut-être manque-t-il à la Gaspésie un curé Labelle.

Dans la province agricole et forestière, l'industrie commence à grandir. Elle emploie 85,000 personnes (118,000 en Ontario), et produit $104,662,000 ($158,000,000 en Ontario). Le bois, les tanneries et la confection occupent les premiers rangs. La minoterie, importante à Montréal, est outillée pour l'exportation. Le papier ne

(1) *La* Minerve, 12 *septembre* 1881.

(2) *Cité par Flynn, député de Gaspé, à la Législative, le* 20 *août* 1879. *(Débats de la législature de Québec).*

compte encore que pour $1,300,000; mais le libraire J.-B. Rolland fonde son usine à Saint-Jérôme.

A l'exception d'une industrie déjà ancienne, celle de la pierre de taille (quatre millions de pieds cubes par an), le recensement de 1881 est le premier où figure une véritable production minérale: 2,192 onces d'or, 6,000 tonnes de cuivre, 74,000 tonnes de fer, 20,000 tonnes de pyrites, 8,300 de phosphates, 15,000 livres de mica et un peu d'amiante. C'est un début. Les richesses du sous-sol commencent d'être mieux connues; la loi Flynn, votée en 1880, doit en favoriser l'exploitation. Chapleau songe à fonder une école des Mines.[1]

Pour l'écoulement des produits miniers, on compte beaucoup sur les chemins de fer. Déjà, ils favorisent l'exportation agricole aux Etats-Unis: en quelques années, le transport du foin de la région montréalaise aux Etats-Unis est tombé de $12.00 à $4.00 la tonne; le transport d'un cheval, de $15.00 à $9.00[2]. A leur tour, les réseaux trouvent et trouveront du fret. L'Intercolonial boucle son budget. A la fin de 1880, le Grand-Tronc offre pour la première fois un dividende à ses actionnaires; et l'année suivante, Sénécal réussit à exploiter le chemin de fer du Nord sans déficit. Le rapport annuel de la Chambre de commerce de Montréal constate des progrès sensibles dans toutes les branches. Chômage résorbé, faillites moins nombreuses, augmentation des dépôts bancaires: les bons symptômes se multiplient. La Banque de Montréal signale fièrement qu'un jour d'échéan-

(1) *Le discours du Trône de* 1882 *l'annonça; mais le projet, prématuré, n'eut pas de suite.*

(2) *Chiffres cités par Poulin, député de Rouville, à la Législative, le* 2 *avril* 1884.

ce pas un seul billet sur deux mille n'est protesté. Cette grande institution financière, la plus puissante du pays, au capital de douze millions, poursuit d'importantes transactions aux Etats-Unis. A remarquer toutefois que pas un Canadien français ne figure parmi ses actionnaires, ses administrateurs ou son haut personnel. George Stephen et R.-B. Angus, respectivement président et directeur général de la Banque de Montréal, font partie du syndicat formé en Angleterre pour prendre en main le chemin de fer du Pacifique. Les hommes politiques conservateurs attribuent à la protection douanière le regain de prospérité, simple corollaire du rétablissement américain. Enfin, il ne faut pas oublier, au bilan de l'année 1881, la reprise des relations commerciales et financières avec la France.

Les villes grandissent, et surtout Montréal. Voici la population des villes de la province, en 1871 et 1881 ; Saint-Henri et le village Saint-Jean-Baptiste sont des banlieues de Montréal.

| | 1871 | 1881 | | *Augmentation* |
|---|---|---|---|---|
| *Montréal* | 107.225 | 140,747 | *dont* | 33,522 |
| | | | 78,000 *C.F.* | |
| | | | 29,000 *Irl.* | |
| | | | 33,000 *Angl.,* | |
| | | | Etc., etc. | |
| *Québec* | 59,699 | 62.446 | | 2,747 |
| *Trois-Rivières* | 7,570 | 8,670 | | 1,100 |
| *Lévis* | 6,691 | 7,597 | | 906 |
| *Sherbrooke* | 4,432 | 7,227 | | 2,795 |
| *Hull* | | 6,890 | | |
| *Village Saint-Jean-Baptiste* | 4,408 | 5.874 | | 1,466 |
| *Saint-Henri* | | 6,415 | | |
| *Sorel* | 5,636 | 5,791 | | 155 |
| *Saint-Hyacinthe* | 3,746 | 5,321 | | 1,575 |

Toronto, passée de 56,000 à 86,000 âmes pendant la même période, distance désormais Québec.

L'essor de Montréal se poursuit. Construction des abattoirs, travaux de l'aqueduc, améliorations constantes du port sous l'impulsion de John Young (redevenu président de la Commission du port, jusqu'à sa mort, en 1878) : on travaille ferme. En 1880, Sénécal inaugure pour l'hiver un service de chemin de fer sur la glace, de Montréal à Longueuil. Téméraire initiative, digne de ce curieux génie! Une locomotive rompt la glace et s'engloutit dans le fleuve; l'entreprise est abandonnée en 1882. Le nombre des océaniques venant chaque année reste sensiblement le même qu'une dizaine d'années plus tôt: 700; mais leur tonnage est passé de 400,000 à 550,000 tonnes.(1) Les remorqueurs empanachés de fumée s'essoufflent sur le fleuve. Dans le "bas de la ville" s'affairent les débardeurs — des Irlandais costauds, au poil roux. La rue Notre-Dame s'étire, à l'est et à l'ouest, imprégnée d'odeurs de plus en plus fortes, du centre aux extrémités de son parcours: les billets de banque, l'encens, l'encre d'imprimerie, le cuir des tanneries. D'autres rues s'élancent vers le nord, vers la demi-campagne, au pied du Mont-Royal, où retentit le chant du coq.

Pour approfondir le chenal de 20 à 25 pieds et prolonger les quais, la Commission du port a contracté une dette, qu'elle souhaite transférer au gouvernement fédéral; et le sénateur Trudel l'appuie. Trudel présente aussi les doléances des commerçants montréalais, se plaignant de la proportion insuffisante des exportations canadiennes achemi-

---

(1) *Wm. Henry Atherton: History of the Harbour front of Montreal.*

nées par la voie du Saint-Laurent. Le Grand-Tronc et les canaux américains drainent une forte partie du commerce de l'Ouest vers Boston et Portland. Trudel et la Chambre de commerce de Montréal en attribuent la faute aux taux de quayage et de manutention, trop élevés dans les ports canadiens.[1] Les Montréalais consacrent une extrême vigilance aux intérêts de leur port. Nous avons relevé maints témoignages de l'esprit civique montréalais; les sacrifices consentis pour subventionner les chemins de fer, la conscience des avantages géographiques de la ville, la volonté d'en faire le débouché du commerce de l'Ouest; toutes questions fort discutées aux élections fédérales ou municipales. Montréal a réglé ses comptes avec le gouvernement provincial, le 5 août 1881, par un chèque de $575,000; et les obligations de la ville font prime. Mais Montréal s'élève au-dessus de l'esprit de clocher. Il est remarquable que tous, du brasseur d'affaires au roulier, entrevoyant le rôle possible pour leur ville et pour leur port sur le continent américain, aient la volonté de le réaliser. Les Montréalais atteignent alors une belle amplitude de conception; et cet aspect et cette heure de leur histoire, débordant du cadre local, sont marqués d'une certaine grandeur.

Les cantons de l'Est poursuivent aussi leurs progrès. Le gouvernement provincial a eu la main heureuse en nommant Jérôme-Adolphe Chicoyne agent de colonisation. Court, gros, chauve, méthodique, plutôt lent d'élocution, sérieux d'allure et de réputation, Chicoyne n'a pas la personnalité formidable du curé Labelle, mais il a son dévouement. C'est un homme d'œuvres, d'ailleurs instruit — un ancien du collège de Saint-Hyacin-

---

(1) *Sénat; séance du 27 avril* 1880.

the, où il a connu Mercier, de La Bruère et Louis Tellier. Aujourd'hui, l'étroite collaboration de Chicoyne et de Mgr Racine porte ses fruits, et Sherbrooke, siège épiscopal depuis sept ans, pose à la petite capitale. Oh! il ne faudrait pas s'exagérer la majesté d'une agglomération de sept mille âmes. Il arrive encore à Mgr de Sherbrooke d'ouvrir lui-même à ses visiteurs, le bougeoir à la main. Cependant il a fondé Séminaire, hôpital, et, tout dernièrement, avec le concours de Chicoyne, société diocésaine de colonisation. Il charge des Frères du Sacré-Cœur d'ouvrir de nouvelles écoles primaires dans la ville. Sherbrooke enregistre après Montréal, bien après elle naturellement, la plus forte croissance de population. On y compte des filatures, des papeteries et des brasseries importantes. La filature de laine Paton, fondée par un jeune Ecossais à l'époque de la Confédération, et devenue grande usine, emploie 500 ouvriers.

A Québec, des hommes d'affaires intègres et habiles, les Pierre Garneau, les Joseph Shehyn, les Isidore Thibaudeau — on retrouve toujours le personnel politique! — tâchent d'accélérer les progrès de la ville, encore lents. Il eût fallu, pour Québec, devenir le terminus d'un système de transports, voies ferrées ou navigation. Le port souffre de la rivalité entre associations de débardeurs irlandais et canadiens-français. Les Irlandais, querelleurs, provoquent souvent des bagarres. Au début de mai 1889, ils s'opposent à l'embauchage de débardeurs canadiens-français par les compagnies de navigation, et causent des troubles sérieux. Il semble aussi que les autorités municipales, loin de la fermeté montrée par Jean-Louis Beaudry devant les orangistes de Montréal, ménagent des électeurs et manquent de poigne. Mgr Taschereau intervient, par mandement; il menace d'excommunica-

tion tout catholique qui entraverait par la force le travail d'un ouvrier. Par contagion, cette effervescence gagne les débardeurs et arrimeurs de Montréal, qui se réunissent à la buvette célèbre de Joe Beef — bien nommé, car il est fort comme un bœuf.

Québec, lacis de ruelles et de maisons étroitement accotées, souffre encore du mal chronique des incendies. Le 8 juin, le feu détruit une partie du faubourg Saint-Jean, privant d'abri 1,500 familles. C'est le quatrième incendie de cette gravité en quinze ans. Les moyens de lutte contre ce fléau restent précaires, faute d'argent. A l'été de 1880, le conseil municipal, ne pouvant payer le gaz, laisse les rues de la ville sans éclairage pendant une quinzaine de nuits. Ce n'est pas la première fois, puisqu'on a pu lire dans un numéro de *L'Evénement,* à la fin de 1878:

*"Il est vraiment triste de voir une ville comme Québec, arrivée à une époque aussi importante de son développement, qui a tant d'heureuses perspectives devant elle, à laquelle viennent s'offrir tant d'avantages que lui envient les autres villes, continuer à se débattre dans le malaise et dans la gêne, voir ses rues à l'état de fondrières, manquer de gaz, et prendre l'aspect d'une cité en pleine décadence!"*

A cette époque, à Québec ni à Montréal, on n'enlève la neige au fur et à mesure de sa chute. On l'accumule le long des trottoirs, en une chaîne de talus, derrière laquelle les passants disparaissent. Et, le printemps venu, quel ruissellement! Les voyageurs s'en plaignent. D'autres, tels les membres de la délégation française venue après les accords avec le gouvernement Chapleau, s'étonnent — déjà! — de l'apparence anglaise des villes canadiennes-françaises. Ni à l'hôtel Saint-Louis, à Québec, ni à l'hôtel Windsor, à Montréal, ils

n'ont pu se faire servir en français. Mais les articles de journaux prouvent qu'on ne ferme pas les yeux devant les lacunes. Et les membres de la délégation française percent bientôt le mensonge des apparences. Ils rencontrent une élite qui fait honneur au jeune pays.

* * *

La province compte, en 1881, 712 églises catholiques et 568 d'autres cultes, 29 hôpitaux, 11 orphelinats, 2 asiles d'aliénés, 32 hospices divers, 44 universités ou collèges, 186 pensionnats de jeunes filles.

Les démêlés de l'Université Laval nous ont permis de suivre le développement de l'enseignement supérieur. La formation morale et religieuse reste la préoccupation dominante des éducateurs. Faire éclore des vocations est l'idéal d'un professeur, le titre de gloire d'un collège. L'enseignement secondaire, essentiellement classique, refuse toute concession aux goûts modernes. D'aucuns lui reprochent de méconnaître les auteurs et les écoles postérieurs au XVIIe siècle — on pense si le XVIIIe siècle rationaliste et libertin se trouve virtuellement à l'index! Le petit groupe des esprits avancés souhaite réformer tout cela. D'autres, comme Napoléon Legendre, demandent "non pas un changement radical, mais certaines réformes dans notre système d'instruction".(1) Mais les ultramontains se méfient, et leur vigilance dépiste toute influence pernicieuse.

Tel quel, cet enseignement secondaire et classique de la province de Québec reste supérieur à tous ses rivaux en Amérique. C'est encore l'ensei-

---

(1) *Napoléon Legendre: "Les soirées de Québec"* (1877).

gnement technique qui laisse le plus à désirer. Non pas qu'on n'ait accompli nul effort dans ce sens. Urgel-Eugène Archambault, directeur général des écoles catholiques de Montréal, mériterait le titre de père de l'enseignement technique. L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1873, sur l'initiative d'Archambault, par les commissaires des écoles catholiques, et subventionnée par le gouvernement provincial, fournit en 1877 sa première promotion d'ingénieurs. Ils sont cinq, et l'un d'eux, J.-G. Dagron-Richer, sera reçu au concours de l'Ecole Centrale de Paris. C'est encore peu de chose. Les Frères des Ecoles Chrétiennes s'offrent, en 1880, à fonder une école des Arts et Métiers à Québec; ils ne peuvent obtenir du gouvernement Chapleau une subvention suffisante. Les carrières industrielles n'ouvrent guère de débouchés; mais les professions libérales souffrent d'un réel encombrement. Le *Courrier du Canada* écrit en septembre 1882:

*"Les choses en sont rendues à un point tel que l'intérêt de notre nationalité demande un changement. Il est connu que toutes nos professions libérales sont encombrées. Si encore les causes augmentaient avec le nombre d'avocats; mais c'est tout le contraire qui a lieu. A Québec, il y a une diminution énorme dans le nombre des procès en Cour de Circuit, et surtout en Cour Supérieure."*

Et le *Courrier* conseille d'orienter les enfants vers d'autres carrières:

*"Il faut en faire des ingénieurs, des arpenteurs, des mécaniciens, des sculpteurs, des peintres, des graveurs, enfin des artistes en mille branches d'art et d'industrie appelées à faire la prospérité du pays. Il ne faut pas oublier que la province de Québec, comme la province d'Ontario, est appelée à fournir en peu d'années aux immenses territoires du Nord-Ouest une quantité énorme de produits manufacturés de toute sorte, et que les bons ouvriers seront en grande demande...*

*"Nous avons suffisamment de collèges classiques et de séminaires pour ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, mais nous n'avons pas assez d'écoles industrielles, ou plutôt nous n'en avons pas du tout."*

Le nombre des journaux donne l'idée d'une vie intellectuelle relativement intense. Nous relevons, en 1881, trente-deux journaux de langue française et sept de langue anglaise, paraissant régulièrement dans la province de Québec; peut-être deux ou trois noms manquent-ils à notre liste; nous négligeons de petites feuilles très éphémères, publiées par des jeunes gens; et nous parlons des journaux d'information et de politique, non des organes spécialisés comme le *Journal d'Agriculture* et la *Gazette des Campagnes,* exclusivement agricoles, ou le *Journal of Commerce.*

Les journaux français se répartissent en 24 conservateurs et 7 libéraux. En voici la liste, avec l'âge des plus anciens en 1881:

*Journaux conservateurs*:

*La Minerve, Montréal* (54 ans)
*Le Monde, Montréal* (ancien *Nouveau-Monde*)
*Le Courrier de Montréal*
*Le Canadien, Québec* (50 ans)
*Le Courrier du Canada, Québec* (24 ans)
*Le Journal de Québec* (38 ans)
*L'Evénement, Québec* (ex-libéral) (15 ans)
*Le Nouvelliste, Québec* (organe du Cercle Catholique)
*Le Quotidien, Lévis*
*Le Courrier de Saint-Hyacinthe* (28 ans)
*Le Journal des Trois-Rivières* (16 ans)
*Le Constitutionnel* (13 ans)
*Le Sorellois* (9 ans)
*L'Union des cantons de l'Est*
*La Gazette de Joliette* (15 ans)
*La Voix du Peuple*
*L'Echo d'Iberville*
*Le Nord, de Saint-Jérôme,* (publié par Alphonse Nantel, sous l'inspiration du curé Labelle)

*Le Nouvelliste de Rimouski*
*Le Messager de Nicolet*

*Journaux libéraux:*

*La Patrie, Montréal*
*L'Electeur, Québec*
*L'Union, Saint-Hyacinthe* (7 *ans*)
*La Concorde, Trois-Rivières*
*La Gazette de Sorel*
*Le Franco-Canadien, Saint-Jean d'Iberville* (22 *ans*)
*Le Provincial*

*L'Opinion publique,* plus littéraire que politique, peut être classée journal neutre.

*Journaux anglais:*

*Montreal Gazette* (*conservatrice,* 107 *ans*)
*Montreal Herald* (*libéral,* 72 *ans*)
*The Witness, Montréal* (*protestant,* 19 *ans*)
*The True Witness, Montréal* (*catholique*)
*The Chronicle, Québec* (34 *ans*)
*The Pionnier, Sherbrooke* (14 *ans*)

Ces journaux ignorent les gros tirages. *L'Electeur* accomplit un tour de force en atteignant, sous l'impulsion d'Ernest Pacaud ...6,000 exemplaires! Cependant ils exercent une influence très sensible. Et l'historien de cette époque doit les citer d'abondance, non seulement parce qu'ils rendent compte des événements publics, mais parce qu'ils reflètent et forment l'opinion. Reculez, en pensée, de trois quarts de siècle. Pas de radio; pas de cinéma; peu de livres; des communications précaires; des déplacements laborieux. L'imprimé jouit d'un immense prestige. Le prône, la presse et les assemblées façonnent l'opinion. Les hebdomadaires eux-mêmes, passant de main en main, commentés dans les presbytères, dans les salons — à Montréal et à Québec, dans les clubs, — constituent des forces. Cette

situation n'a pas tellement changé par la suite; et Laurier le savait bien, qui, devenu premier ministre, ne prit jamais une mesure importante sans une soigneuse préparation de presse. Mais n'anticipons pas.

La *Minerve* reste le plus florissant des journaux français. Son numéro du 14 mai 1881 — douze pages, dont la moitié environ de publicité — produit une sensation dans le monde du journalisme. Mais Joseph Tassé n'excelle pas, comme Arthur Dansereau, à présenter une thèse au public sous un jour avantageux. Puis, Decelles a quitté le journalisme pour remplacer Antoine Gérin-Lajoie comme bibliothécaire-adjoint au Parlement d'Ottawa. De sorte que la vieille *Minerve* n'est plus aussi bien écrite ni aussi vivante. Elle n'en ouvre pas moins généreusement ses colonnes à Jean-Charles Chapais, pour une polémique de littérature et d'histoire avec Benjamin Sulte. Quel grand journal montréalais sacrifierait aujourd'hui une part de son précieux papier, si bien rempli par les annonces, pour une polémique littéraire prolongée?

Ces journalistes de 1880 ont d'autant plus de mérite que les faibles tirages les condamnent à la portion congrue. Un jeune homme destiné à une belle carrière, mais qui n'était alors qu'un étudiant, Rodolphe Lemieux, a raconté sa première visite au bureau de *L'Electeur,* où Pacaud travaillait dans un capharnaüm, séparé de son collaborateur Ulric Barthe par un paravent décoloré. Le troisième employé régulier du journal, distributeur, messager, garçon de bureau, encaisseur, tirait l'essentiel de son salaire de la vente au poids des vieux numéros invendus. A l'orée de chaque hiver, on se demandait comment résoudre le problème — financier — du chauffage. Les journaux anglais étaient, en général, mieux lotis. Mais le plaisir de jouer un

rôle public compense la frugalité des repas. Et Pacaud et plus d'un parmi ses camarades avaient le journalisme dans la peau.

Louis-Georges Desjardins, vainqueur de Charles Langelier, dans Montmorency, aux dernières élections provinciales — et frère du consciencieux éditeur des débats de la législature — dirige la *Revue Canadienne,* de très bonne tenue. La revue compte aussi Napoléon Bourassa parmi ses fondateurs et collaborateurs réguliers.

A ce moment le marquis de Lorne s'apprête à fonder une académie canadienne, la Société Royale du Canada, qui comprendra une section française. Le juge Routhier, ultramontain qui se pique d'être boulevardier et parle des parisiennes en galant homme et en connaisseur, David, Fréchette, Benjamin Sulte, Napoléon Legendre, l'abbé Bruchési, donnent des conférences sur des sujets littéraires. Poètes et prosateurs suivent des modèles français; quelques-uns prennent des sujets dans l'histoire nationale, mais, presque seul, Arthur Buies songe à observer directement la nature canadienne. La plupart de nos écrivains se réclament des romantiques, Lamartine et Hugo, ce qui leur confère un petit air électrique et avancé par rapport à l'enseignement officiel. On reconnaît à Pamphile Lemay une élégante mélancolie lamartinienne. Fréchette s'est assimilé la technique de son demi-dieu Victor Hugo au point de côtoyer parfois le pastiche; malgré cette réserve, il est le premier poète canadien qui prendrait figure honorable dans la littérature française. Il dépasse de vingt coudées son aîné Crémazie. Jean-Charles Chapais, et surtout Charles Thibault, conférencier abondant, traditionnaliste de doctrine et combatif de caractère, rompent des lances en faveur des classiques; tandis que le jeune Thomas Chapais, dans une brillante conférence à

l'Institut Canadien Français de Québec, demande de concilier les deux écoles, de prendre les qualités et d'éviter les défauts de chacune.

* * *

C'est encore le juge Routhier qui écrivit les paroles de l'hymne national, et dans des circonstances qui méritent d'être rappelées.

On demandait un peu partout un chant national, comme on demande aujourd'hui un drapeau. Le juge Routhier écrivit le poème *O Canada;* mais il restait à composer la musique. Le lieutenant-gouverneur Robitaille, qui recevait à sa table les écrivains et les artistes, pria Calixa Lavallée — depuis deux ans organiste à l'église Saint-Patrice, à Québec — de mettre en musique le poème du juge Routhier. [1]

Lavallée s'exécuta d'enthousiasme. Tout de même, il s'y reprit à plusieurs fois, et l'on discuta ses essais dans le magasin de musique d'Arthur Lavigne, rue Saint-Jean. C'est Lavigne qui envoya le manuscrit au lieutenant-gouverneur, et celui-ci le trouva fort bon. Il en parla à des amis, qui en parlèrent à leur tour. Nazaire Levasseur, secrétaire du comité qui préparait la fête de la Saint-Jean-Baptiste, fit accepter l'*O Canada* comme hymne national. Le Quatuor Vocal de Québec (Alphonse Vaillancourt, Henry-Austin Bédard, Pierre Laurent et Léonce-P. Bilodeau) l'étudia, le répéta. Et le 24 juin 1880, sur les plaines d'Abraham où tombèrent Wolfe et Montcalm, un chœur de plusieurs centaines de voix, entraîné par

---

(1) *Nazaire Levasseur: La genèse de l'hymne national (La Presse,* 11 *décembre* 1920).

le Quatuor Vocal, chanta l'hymne désormais national.

En décembre de la même année, Sarah Bernhardt fut acclamée à Montréal dans *Hernani* et dans *La Dame aux Camélias.*

Laforce à Québec (à l'enseigne du Chien d'Or), Ollivon et Duperrouzel à Montréal — ce dernier, plus distingué, à l'enseigne du Grand Vatel — se partageaient la clientèle des gourmets. Et si les chefs de file de cette époque étaient, pour beaucoup, des fils de paysans, proches du terroir, gros mangeurs et gros buveurs, il ne manquait pas de salons où la chère était fine, les propos vifs et les toilettes luxueuses. Il se célébrait des mariages chics. L'hiver de 1881 à 1882 fut très gai à Québec. Le comte de Sesmaisons, successeur d'Albert Lefaivre au consulat de France, multipliait les déjeuners et les dîners, afin d'assortir les convives sans oublier personne. Le lieutenant-gouverneur du Manitoba et la troisième madame Cauchon (Joseph Cauchon n'avait-il pas le physique de Barbe-Bleue?) vinrent de Winnipeg passer quelques jours à Québec. Leur ami Shehyn donna, en leur honneur, dans sa villa qui dominait la Grande-Allée, une fête magnifique. De son côté, Isidore Thibaudeau donnait de grands bals où Chapleau et Joly, Langelier et Garneau, échangeaient des politesses cérémonieuses, parmi les belles dames. Et l'on n'énumère point les autres bals, depuis le plus sélect, celui du lieutenant-gouverneur, jusqu'au plus endiablé, celui des raquetteurs.

A la fin de 1881, une délégation française, qui avait assisté à des fêtes américaines, fit un rapide séjour au Canada. Une délégation triée sur le volet, toute composée d'officiers titrés, colonels-comtes ou capitaines-barons, chamarrés d'aiguillettes.

Seul le chef était roturier, mais il traînait tous les cœurs après soi, et son destin n'était pas banal: il s'appelait le général Boulanger. Au banquet offert à Montréal, Taillon, qui tirait plus de vanité de sa voix de baryton que de sa majorité-record aux élections provinciales, chanta le "Drapeau de Carillon". Chapleau, le sénateur Rosaire Thibaudeau, Aldéric Ouimet et Sénécal montèrent avec la mission Boulanger sur le train spécial qui la conduisit à Québec en moins de cinq heures — ce qui constituait alors un tour de force, à l'actif de Sénécal.

La *Minerve* écrivit du beau général: "C'est un de ces rares soldats qui sont maîtres partout, dans les salons comme sur les champs de bataille. Il doit être du bois dont on fait les ambassadeurs."

Et à propos de cette visite, le même journal écrivit encore (3 janvier 1882): "La France est bien la véritable mère-patrie pour nous, et ce que nous ressentons pour elle est bien l'amour de la patrie."

La *Minerve* était presque un journal officiel. Chapleau, dans son discours au banquet de Montréal, dit la même chose en termes presque aussi nets. Ce n'est certes pas son adversaire politique Mercier qui l'aurait contredit. Et ces paroles exprimaient bien aussi ce que l'on ressentait chez les simples "habitants", dans les logis de bois rond où il n'y avait point de napperons brodés sur les tables, point de linge damassé dans les armoires grossièrement façonnées par des ébénistes de campagne, mais où les cœur fidèles battaient aux mêmes évocations que ceux de Chapleau et de Mercier, du littérateur David, du professeur Langelier, et de l'ultramontain Taillon — et même du gros Joseph Cauchon et de son ennemi, Israël Tarte.

## III

## LE CHEMIN DE FER DU NORD

*Vente du chemin de fer du Nord — Elections fédérales: la province, citadelle conservatrice — Chapleau sur la scène fédérale.*

### 1882

Au lendemain des élections, les libéraux parurent un moment accablés. La *Minerve* fit ressortir la profondeur de leur chute en rappelant les pourparlers de coalition au cours desquels les amis de Mercier réclamaient trois portefeuilles, la suppression du Conseil législatif, et même la retraite de Chapleau! "On voit combien ces exigences étaient ridicules et en dehors de tous leurs droits!" C'est Pacaud et le groupe de *L'Electeur* qui rendirent courage à leurs amis. Rien de tel, pour cela, que de prendre l'offensive: les libéraux contestèrent l'élection de Fortin à Montmagny, et l'affaire fut longue et retentissante.

On avait d'abord cru Bernatchez, maire de Montmagny et préfet du comté, élu par une majorité de seize voix. Mais il y eut un nouveau dépouillement; le juge Auguste-Réal Angers écarta comme irréguliers des bulletins favorables à Bernatchez, et proclama Fortin élu par 4 voix. Les rouges éprouvèrent une déception d'autant plus vive que Fortin était un des cinq députés dont la défection avait déterminé la chute de Joly et l'as-

cension de Chapleau, un des cinq "veaux", objets de leur solide rancune. Par conviction ou par habileté, ils multiplièrent les protestations de respect envers le juge Angers, qui trouvait des bulletins sans valeur et décidait en conséquence; mais ils s'efforcèrent d'établir que les bulletins écartés, valides lors du premier dépouillement, avaient été maquillés entre ce premier dépouillement et le deuxième. Charles Fitzpatrick, les Langelier, Irvine, vinrent à Montmagny défendre les intérêts de Bernatchez — familièrement appelé, dans le pays, Barnèche. Ernest Pacaud suivit l'affaire de plus près encore. Et pour les mille démarches et la surveillance quotidienne, on eut sous la main Philippe-Auguste Choquette, jeune avocat de Montmagny. C'est sur le conseil de François Langelier, son protecteur, que Choquette s'était installé à Montmagny, où exerçaient déjà plusieurs avocats bleus et pas un rouge. Choquette n'avait pas l'étoffe d'un académicien, mais il était vif, batailleur comme un jeune coq, dévoué à François Langelier et au parti jusqu'au fanatisme, et d'un acharnement extraordinaire. Petit et mince, il se tenait si droit, la tête bouclée relevée d'un tel air de défi, qu'on se fût mépris sur sa taille et sur sa vigueur physique. Dans cette contestation, il fut le chien de garde infatigable de Bernatchez et du "parti".

Les péripéties allèrent jusqu'à l'emprisonnement du greffier en chancellerie, qui, sur le conseil de ses avocats, A.-J. Bender et Isidore Belleau, appuyés par une dépêche du procureur général Loranger, refusait de produire les bulletins. L'enquête préliminaire admit la possibilité d'une fraude, et l'affaire fut transmise à la Cour Supérieure de Québec. *L'Electeur* criait au vol; les Langelier et leur ami Pacaud profitèrent de cette bataille pour reprendre en mains leurs troupes.

A ce moment mourait le juge Laframboise (1er février 1882), tandis que chez les conservateurs, Masson abandonnait son mandat parlementaire pour raisons de santé. A ce moment aussi, Robertson, en désaccord avec Chapleau sur la politique des chemins de fer, donnait sa démission du ministère provincial. Wurtele, le plus sage des conseillers intimes de Chapleau, avec Alexandre Lacoste, le remplaça. Six ans plus tôt, Robertson avait quitté le ministère de Boucherville parce que, défenseur des intérêts de la rive sud "sacrifiée", il n'approuvait pas la politique ferroviaire de son chef. Mais, cette fois, des questions personnelles s'ajoutaient à la divergence d'opinions. Sénécal détestait Robertson, qui le lui rendait bien. Robertson n'oubliait pas la motion du député Lavallée, sans doute inspirée par Chapleau, et qui tendait à le compromettre en même temps qu'Irvine. La brèche était ouverte entre Robertson et Chapleau — celui-ci prenant toujours le parti de Sénécal. Car la campagne contre Sénécal s'était à peine modérée après les élections. Le gérant du chemin de fer du Nord poursuivit en diffamation Philippe-Auguste Choquette, qui, à propos de la contestation de Montmagny, invoquait son nom et son exemple, en le traitant de voleur. *L'Electeur* prévit d'innombrables procès... puisque la moitié de la province traitait Sénécal de voleur.

* * *

Toutes ces querelles dénotaient, certes, des divisions fâcheuses, et dégénéraient en "personnalités" regrettables; mais elles dénotaient aussi une réelle intensité de vie. Et les batailles et les rivalités de personnes, de partis, d'idées, d'institutions et même de villes, continuaient de s'enchevêtrer. Il ne faudrait pas croire, par exemple, que la décision romaine, les mandements et les circulaires épiscopales, ou les élections du 2 décembre, avaient arrêté la

grande dispute universitaire. L'Ecole de Médecine et ses partisans — c'est-à-dire l'opinion montréalaise — ne se tenaient pas encore pour battus, et gardaient espoir dans les démarches que le sénateur Trudel, Mgr Laflèche, les abbés Moreau, Dumesnil et Villeneuve, s'obstinaient à poursuivre à Rome. Trudel rentra au début de l'année, mais les autres missionnaires de Montréal prirent à Rome leurs quartiers d'hiver. Tarte lança dans son *Canadien* cet "Appel au Souverain Pontife":

*"Ah! Si notre voix pouvait être entendue du Pontife Suprême, nous lui crierions du fond du coeur:*

*"Saint-Père, successeur de Pierre, jetez sur nous vos regards, sauvez-nous, nous périssons!*

*"Saint-Père, ceux qui vous disent du mal de notre clergé vous trompent, et sont vos ennemis;*

*"Saint-Père, ils veulent détruire votre autorité parmi les fidèles, en la compromettant;*

*"Saint-Père, ils ont déjà fait bien du mal, difficile à réparer, mais réparable encore, par la grâce de Dieu et votre attention paternelle...*

*"Saint-Père, les consciences sont troublées, inquiètes, scandalisées, désolées, épouvantées...*

*"Saint-Père, voulez-vous sonder la profondeur de l'abîme vers lequel nous marchons?*

*"Saint-Père, interrogez les vieillards qui ont gagné leur couronne de cheveux blancs au service de l'Eglise.*

*"Interrogez les communautés religieuses, interrogez-les toutes.*

*"Interrogez un à un chacun des membres du clergé qui ont charge d'âmes... Interrogez les laïques dont le dévouement à la cause catholique ne date pas d'hier.*

*"Saint-Père, vous connaîtrez ainsi la vérité, et vous porterez remède à nos maux!"*

Tarte invoquait l'opinion des communautés religieuses. Il parut à Montréal un pamphlet: "L'Université Laval et les études classiques", attribué à un Jésuite. Le pamphlet accusait une fois de plus l'Université de sympathie pour les philosophes du XVIIIe siècle, précurseurs du libéralisme. Il con-

damnait les programmes "révolutionnaires" de l'Université, qui avait supprimé le discours et les vers latins à l'examen du baccalauréat. A l'en croire, Laval et les collèges affiliés prenaient Jules Ferry pour modèle, et marchaient à sa suite; et le niveau des études était plus bas à Québec qu'à Montréal.

On répliqua dans les colonnes de *L'Electeur* en défiant les élèves du collège Sainte-Marie de Montréal, tenu par les Jésuites, d'égaler dans un concours en grec et en latin, en thème, en version et en dissertation, les élèves du Séminaire de Québec. Car, étudiants et collégiens prenaient parti pour leurs professeurs respectifs, et la rivalité était vive.

Il y eut plus grave. Mgr Laflèche, et surtout l'abbé Dumesnil, aussi acharné à Rome que Choquette à Montmagny, et que ne protégeait pas la dignité épiscopale, furent reçus froidement dans la Ville Eternelle. Léon XIII dit à l'évêque des Trois-Rivières que la décision était rendue, qu'il n'y avait plus à discuter, et que sa présence n'était pas nécessaire à Rome. Mgr Laflèche resta tout de même; et ainsi firent les abbés Moreau, Dumesnil et Villeneuve. (Ce dernier était l'auteur d'un pamphlet contre Laval et l'archevêché de Québec, intitulé: "La Comédie infernale", et très répandu.) Le pape s'impatienta de cette insistance. L'abbé Dumesnil reçut l'ordre de partir, et resta. Le cardinal Simeoni écrivit de nouveau (31 décembre 1881) à Mgr Taschereau:

*"Le Saint-Père a appris avec déplaisir que certains catholiques de votre province cherchent à fomenter encore des dissensions, soit par rapport à l'ingérence indue dans les élections politiques, soit par rapport à la succursale de l'Université Laval à Montréal. Pour lever tout doute à ce sujet, et pour mettre fin une fois pour toutes aux discussions susdites, dans l'audience du 22 courant. Il a*

*de nouveau ordonné d'écrire à Votre Seigneurie que c'est Sa volonté expresse que l'on observe rigoureusement les deux décrets donnés par Sa Sainteté sur les susdites questions en septembre dernier, et que les individus qui se disent défenseurs de Montréal et qui restent encore à Rome le font contre la volonté du Saint-Père, et abusent ainsi des circonstances politiques actuelles."*

Les "individus qui se disent défenseurs de Montréal", c'étaient Mgr Laflèche et les abbés Dumesnil, Villeneuve et Moreau. Mgr Taschereau communiqua cette lettre à la presse, le 23 janvier, en priant de l'insérer sans commentaire. Mais le mot *individu* appliqué par le préfet de la Propagande à l'évêque des Trois-Rivières choqua ses amis, ses partisans et ses diocésains. Les libéraux furent trop heureux de retourner le fer dans la plaie. La *Patrie* écrivit:

*"Après Mgr Bourget, Mgr Laflèche!*

*"Voilà donc la grande école programmiste, l'école de l'intervention cléricale dans toutes les questions politiques, l'école de la non responsabilité absolue du prêtre devant les tribunaux civils, condamnée à Rome sur toutes ses faces, dans sa doctrine et dans la personne de ses membres les plus respectables comme les plus insignifiants, depuis les premiers rôles jusqu'aux comparses.*

*"C'est le jour des grandes réparations.*

*"La leçon est-elle assez rude cette fois? Le châtiment est-il assez sévère? Espérons qu'il sera efficace; que la guerre sans merci que les membres de cette fâcheuse école ont faite depuis vingt-cinq ans à des libéraux aussi bons catholiques qu'eux est terminée, et que les coupables se repentiront.*

*"Puissent-ils, sous la condamnation et la disgrâce qui les frappent, pouvoir se dire, comme fiche de consolation, qu'ils étaient de bonne foi et croyaient bien faire!*

*"C'est difficile cependant, car les avertissements n'ont pas manqué.*

*"Sans compter que la phrase suivante, qui termine la lettre que le préfet de la Propagande vient d'adresser à l'archevêque de Québec, en dit bien long en peu de mots:*

"Les individus qui se disent défenseurs de Montréal et qui restent à Rome le font contre la volonté du Saint-Père, et abusent ainsi des circonstances politiques actuelles."

Mgr Taschereau dut expliquer que le mot visait seulement les trois prêtres; mais ce démenti diplomatique ne trompa personne. Malgré les ordres de l'archevêque, le *Courrier du Canada* et *L'Electeur* polémiquèrent, sinon sur la question interdite de l'Université, au moins sur les questions connexes, tel le frais accueil reçu à Rome par le sénateur Trudel, Mgr Laflèche et les abbés Dumesnil, Villeneuve et Moreau. Le dimanche 29 janvier, le grand vicaire Olivier Caron fit lire dans les églises du diocèse des Trois-Rivières une lettre dénonçant comme des imposteurs "ceux qui disent que Mgr Laflèche a échoué dans sa mission et qu'il est discrédité auprès du Saint-Siège". S'il le faut, disait le grand vicaire, nous demanderons à Rome de préciser quelles accusations ont été portées contre Mgr Laflèche, de nommer les accusateurs et de nous confronter avec eux. Et il ordonnait des prières publiques "pour que se dissipe le brouillard dont les adversaires de l'évêque veulent environner sa mission".

Le *Monde*, commentant la déconvenue de Mgr Laflèche et des envoyés de Mgr Bourget, publia un article violent, accusant sans détour l'archevêque de Québec d'avoir trompé les congrégations romaines:

*"Qui a informé le Saint-Père? Le cardinal Simeoni. Et qui a informé le cardinal Simeoni? L'archevêque de Québec, qui se sert avec usure de l'influence dont il jouit auprès du préfet de la Propagande, protecteur attitré de son Université Laval, pour frapper sans merci sur tous ceux dont les opinions ne concordent pas avec les siennes, même sur des questions considérées libres dans tous les autres pays catholiques...*

*"Bien plus, dans cette lettre, évidemment écrite à la demande de l'archevêque de Québec, on va jusqu'à dire: "Du reste, les* individus *qui se disent défenseurs de Montréal et qui restent encore à Rome le font contre la volonté du Saint-Siège et abusent ainsi des circonstances politiques actuelles."*

*"Parmi ces* individus *dont parle le cardinal Simeoni, protecteur attitré de l'Université Laval, sont un évêque et des prêtres que les bons catholiques du Canada ont appris à vénérer à cause de leur piété et de leur dévouement à la religion et au Saint-Siège.*

*"Et que veulent dire les derniers mots? Ils ne peuvent vouloir dire que ceci: si la papauté avait encore son pouvoir temporel et qu'elle fût maîtresse de Rome, ces* individus *seraient poliment éconduits, ou plutôt, disons le mot, chassés de la Ville Eternelle. Et remarquons que parmi eux se trouve un prêtre qui, il y a quelques années, volait à Rome, à la tête de nos zouaves pontificaux, pour défendre ce même pouvoir temporel qu'un cardinal italien, à la demande d'un évêque canadien, semble regretter de ne pouvoir employer aujourd'hui pour l'expulser avec ses dignes compagnons.*

*Nous doutons que cette marque de reconnaissance, de la part d'un membre du Sacré Collège, soit goûtée par la masse des catholiques du Canada comme elle a pu l'être par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.*

*"Nous n'avons pas voulu publier cette lettre sans dire quelques mots, afin de faire comprendre à tous nos lecteurs que ce n'est point le pape que l'on doit tenir responsable. On conçoit que le pape n'ira pas prendre personnellement connaissance de tous les détails des nombreuses questions secondaires qu'on soumet à Rome. Ce travail est laissé aux congrégations romaines, et ces congrégations peuvent être quelquefois mal renseignées, ou croire trop facilement les représentations de certains personnages, surtout si ces personnages occupent un rang hiérarchique supérieur à celui de leurs opposants..."*

On sait que le *Monde,* ex-*Nouveau-Monde,* était l'organe favori du clergé, au moins dans le diocèse de Montréal: cet article produisit une sensation intense. Les organes libéraux, rangés par les circonstances du côté de l'autorité romaine, protestèrent au nom du respect dû "à notre digne et

saint archevêque et au tribunal que Notre Saint-Père le Pape lui-même nous a assigné pour régler nos différends". Comment! dirent les libéraux, vous jetez les hauts cris quand nous osons nous plaindre d'un curé intervenu dans les élections, et vous n'hésitez pas à vous en prendre à l'archevêque de Québec et à la Sacrée Congrégation! "Ah! écrivit *L'Electeur,* si le pape, à la demande de l'archevêque et sur les conseils du cardinal Simeoni, avait condamné le parti libéral, on ne verrait pas le *Monde* et nos soi-disant catholiques par excellence prétendre que le Saint-Siège s'est trompé ou qu'il a été trompé."

Mgr Fabre écrivit (27 janvier) une lettre de blâme à Frédéric Houde, député fédéral de Maskinongé, et principal propriétaire du *Monde.* Il le mit en demeure de désavouer l'article. Pour un ultramontain, soldat du Christ, sachant le prix de la discipline, cette mise en demeure portait un rude coup. Frédéric Houde dut, comme Trudel et leurs amis, connaître le déchirement des combats spirituels; mais comment céder, même au plus respecté des pasteurs, lorsqu'on a reçu une mission, et qu'on a la certitude — douloureuse, sans doute, mais glorieuse, et d'une clarté aveuglante — de servir l'Eglise éternelle, contre l'évêque, contre l'épiscopat, contre les conciles, contre la Sacrée Congrégation romaine, contre... hélas! contre le Saint-Père s'il est trompé! Frédéric Houde répondit le même jour, par une lettre publiée le lendemain:

*"Ne voulant pas me mettre en guerre avec mon évêque, et, d'un autre côté, croyant avoir accompli un devoir que ma conscience me défend de répudier, il ne me reste que l'alternative de sortir du journalisme et de remettre la propriété et la direction du* Monde *entre les mains d'autres personnes qui, je l'espère, pourront se rendre plus agréables à Votre Grandeur tout en agissant selon leurs convictions..."*

Le *Journal des Trois-Rivières* approuva le *Monde,* en termes plus prudents:

> *"... Il est hors de doute que cette lettre du cardinal Simeoni a produit au Canada une impression généralement pénible...*
>
> *"Beaucoup de personnes ne voient pas sur quoi peuvent être fondées les assertions de Son Eminence, qui humilient et affligent infiniment le clergé et les bons catholiques, et qui prennent tout le monde par surprise, si ce n'est peut-être quelques libéraux..."*

*L'Electeur* et la *Patrie* sommèrent les journaux conservateurs de renier toute solidarité avec le *Monde.* La *Minerve* se contenta de dire qu'elle considérait comme sans appel la décision de Rome, et s'y soumettait. Le *Journal de Québec* (organe de Flynn, professeur à l'Université Laval) regretta de voir M. Houde "s'engager dans la voie périlleuse qui conduit au schisme". *L'Evénement* exprima "un sentiment de douleur et d'indignation". Le *Canadien* et le *Courrier du Canada* se firent tirer l'oreille. Mais Mgr Taschereau manda leurs directeurs respectifs, Israël Tarte et Narcisse-Eutrope Dionne, et leur commanda un blâme sévère, une protestation explicite contre le geste de Frédéric Houde. Le Dr Dionne, membre du Cercle Catholique, était un de ces laïcs pieux et studieux qui eussent rempli dans la prêtrise leur véritable vocation. Mais c'était aussi un de ces "bleus", de ces "Chapais" irréductibles de Saint-Denis de Kamouraska. Il résista, lui aussi, respectueusement, douloureusement, à son archevêque. Dionne avait soumis à Mgr Conroy un mémoire confidentiel contre l'Université Laval, en 1877, et Mgr Taschereau le savait[1]. L'archevêque s'emporta: "Si les ultramontains ne

(1) *Lettre du Dr N.-E. Dionne à Mgr Laflèche, du 22 septembre* 1882, *transmise aux PP. Jésuites (aux archives du Collège Sainte-Marie à Montréal).*

se tiennent pas tranquilles, je ferai venir de Rome des foudres qui écraseront tous ces tapageurs."[1] Dionne publia dans le *Courrier du Canada* un désaveu modéré de Frédéric Houde. De son côté, Tarte inséra dans le *Canadien* cette courte note:

"L'Electeur *cherche en vain à faire croire que nous approuvons la position prise par le* Monde. *Elle est contraire aux principes de respect que nous avons toujours professés pour la Cour de Rome.*

*"Nous tenons à faire cette déclaration pour dissiper toute fausse interprétation."*

Tout cela ne suffit pas à *L'Electeur*, car, répéta-t-il, lorsque nous nous plaignons en termes polis de M. le curé de Mont-Carmel et de deux ou trois autres membres obscurs du clergé, ces journaux publient de longs articles de protestation.

Malgré les désaveux forcés, Frédéric Houde reçut des encouragements et des félicitations parmi les adversaires de Laval. Prêtres, médecins, avocats, vinrent le féliciter de préférer "la ruine au déshonneur". Le *Canadien* constate: "Les bureaux de notre confrère ont été, pendant toute la journée de samedi, encombrés de personnes appartenant aux classes les plus élevées de la société."

Le 5 février, on lut dans les églises du diocèse de Québec un mandement important de Mgr Taschereau.

Définissant d'abord la composition et les fonctions des congrégations romaines, il concluait ainsi cette première partie: "C'est pourquoi, Nos Très Chers Frères, vous avez dû partager notre étonnement et notre douleur en voyant avec quelle indi-

---

(1) *Lettre du Dr N.-E. Dionne à Mgr Laflèche, du* 17 *février* 1882, *(aux archives de l'évêché des Trois-Rivières).*

gnité certains écrivains qui se disent catholiques ont dernièrement osé parler contre la Congrégation de la Propagande, contre son Préfet, et par là-même contre la personne auguste et vénérée du Souverain Pontife dont il nous a transmis officiellement les volontés."

L'archevêque rappelait ensuite les grandes étapes de la question de l'Université Laval, portée devant le Saint-Siège en 1862, recevant une solution en 1865, plaidée encore en 1873, puis réglée en 1876 d'une manière qu'on aurait pu croire définitive, par le décret du 1er février et par la bulle du 15 mai. Reprise, pour en finir, en 1881, par Léon XIII, qui a fait étudier l'affaire par une commission de trois cardinaux, et qui "décide une fois pour toutes qu'une seule université se maintienne et se développe dans les deux principaux centres de population de notre jeune province, sous les regards attentifs de l'épiscopat et sous la haute protection du Saint-Siège".

"Tout vrai catholique", dit l'archevêque, "se fera un devoir d'éviter tout ce qui tendrait, directement ou indirectement, à diminuer le prestige d'une institution que l'Eglise couvre si solennellement de son égide protectrice. Il ne serait pas bon catholique, celui qui mettrait des obstacles au fonctionnement régulier de la succursale..."

On en veut à l'Université Laval, disait enfin le mandement, de ne pas entrer dans la mêlée politique, et de ne pas condamner un parti que ni l'épiscopat ni le Saint-Siège n'ont voulu condamner. Et il le rappelait de la manière la plus formelle: aucun parti politique canadien n'est condamné; les électeurs peuvent voter sans crainte pour les candidats de n'importe lequel des grands partis en présence.

Sur cette question du libéralisme, pourtant, il était aussi impossible de désarmer les ultramontains que sur la question universitaire. À Québec même, ils étaient organisés, avec le Cercle Catholique, où l'on flairait des francs-maçons un peu partout et jusque dans l'Université Laval, et avec la *Vérité* de Tardivel, moins injurieuse mais aussi vigoureuse que naguère le *Franc-Parleur* montréalais. La*Vérité* découvrait de multiples hérésies:

*"Certaines personnes, qui devraient pourtant savoir mieux, ont bien ri, paraît-il, d'un de nos articles où nous parlions des quatre grands courants d'opinion qui se manifestent dans notre pays: le gallicanisme, le catholicisme libéral, l'indifférentisme et le radicalisme. Pour ces personnes, tout cela est une pure chimère. C'est bien, braves amis, riez tant que vous en aurez le loisir. Mais dans vingt-cinq ans, lorsque l'éducation sera sécularisée, lorsque nos écoles, nos collèges et notre université catholique seront laïcisés, vous ne rirez pas si fort. Nous disons dans vingt-cinq ans: mais si nous ne réagissons pas vigoureusement contre les quatre courants que vous ne voulez pas voir, cela viendra bien plus vite encore."*

En effet, on croyait ou l'on affectait de croire que les libéraux voulaient remettre l'enseignement aux mains des autorités civiles, et Chapleau lui-même avait exploité cette crainte, dans son discours de Sainte-Thérèse, pendant la dernière campagne électorale.

Les adversaires de Laval trouvèrent en ces adversaires du libéralisme du renfort jusque dans Québec. Sous les coups qui pleuvaient de Rome, ils bataillèrent avec une opiniâtreté inouïe. Le *Star* ayant écrit qu'on persuaderait Mgr Laflèche de démissionner et d'accepter un titre d'archevêque *In partibus*, tous les chefs ultramontains écrivirent à l'évêque des Trois-Rivières, toujours à Rome, pour le supplier de ne pas lâcher prise. Prenez garde, Monseigneur! lui disaient-ils: si des voix en appa-

rence impartiales et autorisées vous suggèrent, d'une manière plus ou moins pateline, de déposer le fardeau de l'épiscopat, ne cédez pas à la tentation d'en finir avec toutes ces misères. Que deviendrait le clergé qui vous est si dévoué, ainsi abandonné aux représailles? Que deviendrait l'école ultramontaine décapitée? "Les catholiques, prêtres et laïcs, de tous les diocèses, qui ne s'aveuglent pas sur les tendances de l'époque et qui vous ont toujours considéré comme leur chef, surtout depuis la retraite de Mgr Bourget, quelles ressources leur restera-t-il pour s'orienter? Ah! Monseigneur, qu'il n'en soit pas ainsi!... Courage, Vénérable serviteur de Dieu!"(1)

Le Dr Elzéar Paquin, ancien élève de l'Ecole de Médecine, publia une brochure portant ce titre, qui en indique assez l'esprit: "La conscience catholique outragée et les droits de l'intelligence violés par les deux défenseurs de l'Université Laval, Sa Grâce Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, et Sa Grandeur Monseigneur Fabre, évêque de Montréal. Ouvrage réservé pour le public canadien et Notre Très Saint Père le Pape."

On y lisait des passages comme celui-ci:

*"On nous impose des décrets obtenus de Rome par la fourberie et le mensonge, et, ce qui est pire, on publie des mandements pour demander aux catholiques de cette province de se soumettre à ces décisions romaines."*

On y lisait encore que la Congrégation de la Propagande s'était laissé tromper "sur des faits relatifs à la question universitaire" et avait "donné un décret favorable à un parti politique qui marche

---

(1) *Extrait d'une lettre de Georges Bourgeois à Mgr Laflèche en février* 1882. *Archives privées de M. le sénateur Ch. Bourgeois.*

sous l'étendard des idées modernes, c'est-à-dire de l'antichristianisme et de la révolution".

Mgr Taschereau protesta par une lettre-circulaire (13 mars) transmise aux journaux, et interdit la brochure du Dr Paquin dans l'archidiocèse de Québec. Ainsi les adversaires s'acharnaient. Et l'on voit dans les articles de la *Vérité* qu'aux yeux des ultramontains, tout au moins, le conflit universitaire n'était que l'aspect extérieur d'un profond conflit d'idées, entre traditionnalisme et modernisme.

C'est aussi ce que Mgr Laflèche voulut faire ressortir dans un mémoire soumis aux cardinaux de la Propagande, malgré les avanies qu'il venait de subir(1).

Ce mémoire était un document capital, et d'ailleurs remarquable. Divisé en trois parties: 1. Situation politique; 2. Influence indue; 3. Question universitaire; il liait en un faisceau toutes les difficultés religieuses pour en dégager la commune nature: infiltration du libéralisme dans le Canada catholique, et résistance acharnée des défenseurs des bons principes:

*"On s'est plu à dire et à répéter à Rome que le libéralisme canadien n'avait rien de commun avec le libéralisme européen... La vérité pourtant est que le libéralisme canadien, par ses tendances antisociales, par sa haine de l'Eglise, par ses principes pervers, ne diffère en rien du libéralisme européen.*

*"Si par malheur ces erreurs funestes venaient à prévaloir dans notre heureuse patrie, elles ne manqueraient pas d'attirer sur l'Eglise du Canada les mêmes calamités et les mêmes ruines qu'elles ont produites dans les diverses contrées de l'Europe..."*

---

(1) *Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières sur les difficultés religieuses du Canada. Imprimerie G. Désilets et frère, Trois-Rivières* 1882.

C'était une contradiction directe de la thèse soutenue par Laurier dans sa conférence de 1877, et aussi par Mercier en différentes circonstances: à savoir que le libéralisme politique canadien n'avait de commun que le nom avec le libéralisme européen condamné par Pie IX. Comme avait fait Laurier, Mgr Laflèche s'appuyait sur un historique du parti libéral canadien, depus les disciples de Papineau, depuis la fondation de l'*Avenir* en 1848. Mais, au rebours de Laurier, l'évêque des Trois-Rivières refusait de distinguer entre libéraux modérés et libéraux avancés, obéissant aux mêmes chefs, entretenant au fond mêmes sympathies et mêmes doctrines. Le Mémoire résumait l'affaire de l'Institut Canadien, le procès Guibord, les poursuites judiciaires pour influence spirituelle indue, et remarquait:

*"Si la perversion de l'Institut Canadien et la profanation du cimetière catholique par l'inhumation forcée de l'excommunié Guibord ont été l'oeuvre des libéraux avancés de l'école de* L'Avenir *et du* Pays, *la persécution légale exercée contre le clergé sous prétexte d'influence spirituelle indue a été surtout l'oeuvre des libéraux catholiques* modérés, *de l'école de* L'Evénement *et de* L'Electeur *de Québec.*

Donc les principes pervers qui troublent l'Europe ont bien traversé l'océan et commencé d'envahir le Canada; ce n'est pas surprenant puisque:

*"Notre littérature nationale étant encore à son berceau, toutes les classes de la société s'alimentent aux productions littéraires, scientifiques et philosophiques de la France; chaque courrier transatlantique nous apporte les productions de la presse quotidienne française, de toutes les couleurs et de tous les principes politiques, religieux et sociaux..."*

Le Canada français possède, en son clergé, l'armature propre à le protéger; mais un défaut s'est

produit dans cette cuirasse: la division entre les évêques. Et d'où vient cette division? La responsabilité initiale remonte à Mgr Taschereau désavouant le *Programme Catholique* de 1871. Il est vrai que l'archevêque a paru se ressaisir en signant avec ses confrères de l'épiscopat la pastorale collective du 22 septembre 1875, mais il en a détruit l'effet par son mandement du 25 mai 1876, dans le temps précis où des prêtres étaient traînés devant les tribunaux pour "influence indue". Depuis, Mgr Taschereau, accentuant cette attitude, et d'ailleurs entouré, à l'Université Laval et au Séminaire, de prêtres à tendance libérale, paraît de plus en plus favorable aux libéraux. Mgr Laflèche n'oubliait pas de souligner le scandale d'un professeur de l'Université Laval animateur du procès retentissant de Charlevoix.

En conclusion:

*"Tant que les rangs du clergé ont été bien unis, il a été assez facile d'arrêter les progrès des erreurs modernes; mais aujourd'hui, il est impossible de se le cacher, ces subtiles erreurs ont pénétré jusque dans les rangs du Sanctuaire, comme le serpent dans le jardin d'Eden. Aussi tous les esprits les plus clairvoyants, tant dans le clergé que parmi les laïcs, en sont-ils effrayés et tous s'accordent à dire qu'à moins d'un secours providentiel qui nous permette d'enrayer ce fatal mouvement, nous avançons rapidement dans les voies révolutionnaires de la France et de la Belgique, et que nous tomberons plus tôt qu'on ne le pense dans le même abîme.*

*"Pour quiconque sait observer la marche des faits, et saisir le fil conducteur qui les dirige, il est visible que l'influence maçonnique est la grande force qui rallie les ennemis de l'Eglise, au Canada comme ailleurs, et leur indique les points qu'il faut battre en brèche."*

Appuyé d'assez nombreuses pièces documentaires, le Mémoire de Mgr Laflèche constituait une synthèse de trame serrée, donnant une impression

de force. Il mettait trop directement en cause Mgr Taschereau et les prêtres de l'Université et du Séminaire pour ne pas provoquer, de la part de ces hommes égaux à Mgr Laflèche en conviction, en talent, en dignité et en énergie, une riposte aussi vigoureuse. La longue et tumultueuse affaire n'était pas terminée; et la dénonciation des libéraux modérés par Mgr Laflèche nous rappelle, ce que nous savions déjà par les noms des principaux combattants, par leurs journaux, par leurs alliances, qu'elle avait tout un réseau de ramifications politiques.

Le récit de ces épisodes nous a conduits jusqu'au printemps de 1882, jusqu'à l'ouverture de la cinquième législature provinciale. Une autre grande affaire avait, en même temps, passionné l'opinion, et doit être connue à fond avant d'examiner le travail des députés.

* * *

Il s'agit des, ou plutôt du chemin de fer: le Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, souvent appelé le chemin de fer du Nord, propriété provinciale que le gouvernement Chapleau se proposait de vendre.

Il n'est pas douteux que Sénécal ait amélioré ce chemin de fer[1]. Au début de 1882, il s'occupait de lui assurer des correspondances à ses deux extrémités. A l'est en particulier, un hiatus séparait le chemin de fer du Nord et l'Intercolonial. Sénécal et Chapleau, appuyés par des députés fédéraux comme Philippe Landry, demandaient au gouvernement fédéral la construction d'un embranche-

(1) *Report concerning the Quebec, Montreal, Ottawa & Occidental Railway*, 1881 *(Imprimé par ordre de la Législature).*

ment à Saint-Charles pour relier les deux grandes lignes (avec un service de transport des trains par bateaux-traversiers de Québec à Lévis). En janvier 1882, sir Charles Tupper, ministre des chemins de fer, vint exprès à Québec pour en discuter avec Chapleau et Sénécal. Ils esquissèrent un projet en vertu duquel, l'embranchement construit, l'Intercolonial dirigerait sur le chemin de fer du Nord les 20,000 wagons de marchandises que les ports de Halifax et Saint-Jean envoyaient chaque année sur le Grand-Tronc.

Ainsi, disait Sénécal, le chemin de fer provincial aura des correspondances avec toutes les lignes et compagnies du continent, sauf le Grand-Tronc. Deux grandes voies ferrées parallèles traversaient déjà la province, desservant l'une les comtés au nord, l'autre les comtés au sud du Saint-Laurent (la géographie commande l'histoire, sans laisser négliger la part des hommes). Avec les correspondances que Sénécal voulait assurer ou consolider, le réseau provincial s'emboîterait dans le réseau transcontinental, formant, de l'Atlantique au Pacifique, une seule grande ligne de communication. C'était l'idée de Georges-Etienne Cartier. D'autre part, Montréal constituerait bien le terminus du Pacifique et le débouché du commerce de l'Ouest, tandis que Québec constituerait le terminus de l'Intercolonial et le débouché du commerce de l'Atlantique.

A regarder une carte et à considérer les choses après coup, cela paraît tout simple; le chemin de fer de Québec à Ottawa par Trois-Rivières et Montréal semble l'épine dorsale de la province, et l'on peut s'étonner de si longs tâtonnements. Les manuels, qui simplifient, attribuent aux événements historiques un développement rectiligne, et aux hommes des desseins clairs, exécutés avec per-

sévérance. Richelieu, dira-t-on, poursuivait un triple but: abaisser la maison d'Autriche, réduire l'autonomie des protestants, contraindre les nobles à l'obéissance. Et voilà! C'est simple, commode, et sans doute nécessaire. Mais ce schéma correspond rarement au flux de l'histoire, sinueux comme le cours d'un fleuve. Et pour en revenir à nos chemins de fer, n'oubliez pas les conditions dans lesquelles naquit et se développa cette nouveauté, coûtant toujours plus et rapportant toujours moins qu'il n'était prévu, dans une province vaste et sans capitaux, où ne vivaient pas deux millions d'âmes, où les rivalités n'en étaient pas moins aiguës, et dont les destinées mêmes pouvaient paraître incertaines. L'anarchie des premières entreprises de chemins de fer, lancées par des spéculateurs, sans notion exacte des prix de revient, pour faire hausser la valeur des terrains, pour plaire à une municipalité, pour obtenir une subvention, tout cela est facile à condamner après coup. Comme la nature calme et guérit une fièvre bénigne, les lois économiques se chargèrent de calmer cet agiotage, et les grandes lignes majeures subsistèrent, se rejoignirent et se soudèrent à la manière des tronçons d'un serpent.

Autre chose à ne pas perdre de vue: seule, la province de Québec n'avait pas reçu de subventions fédérales pour ses chemins de fer. Le Dominion avait construit l'Intercolonial pour le plus grand profit des provinces Maritimes, puis acheté d'autres chemins de fer de ces provinces. En Ontario, le Canada Central, prolongé jusqu'au lac Nipissing à l'aide d'une subvention de $12,000 par mille, soit 1,440,000 dollars au total, avait été soudé, puis incorporé au C.P.R., dont il constituait l'achèvement naturel, du lac Nipissing à Ottawa. Enfin, pour le Manitoba, le Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, le chemin de fer du Pacifique

était quasiment une entreprise d'Etat. La province de Québec fournissait une bonne part de ces dépenses, sous la forme d'impôts; mais elle avait dû construire ses propres chemins de fer sans aide. Après tout, la province de Québec avait posé, à ses frais, l'un des premiers chaînons du grand chemin de fer canadien qui relierait les deux océans.

Sénécal avait supprimé le déficit et, lorsque le gouvernement manifesta l'intention de vendre, les acquéreurs éventuels reconnurent implicitement le bon état du chemin de fer, par leur nombre et leur empressement. Des capitalistes anglais mêmes chargaient sir Hugh Allan d'entrer en pourparlers avec le gouvernement provincial. *L'Evénement* écrivit: "Tout le monde veut, à l'heure qu'il est, de notre entreprise. C'est à qui s'inscrira chez M. Chapleau et prendra date."

Le gouvernement demandait huit millions du chemin de fer. L'importance de la somme était propre à réduire le nombre des amateurs, ou groupes d'amateurs. Ils se trouvèrent bientôt divisés en deux syndicats rivaux, dirigés l'un par Sénécal, l'autre par sir Hugh Allan, et comprenant tous deux des hommes politiques. Sénécal ayant fait son offre le premier, Allan enchérit un peu. De son côté, le syndicat du Pacifique s'intéressait à la partie ouest du chemin de fer, de Montréal à Ottawa, qui complétait son réseau, mais non pas à la partie est. (Le C.P.R. s'assignait l'exploitation de l'Ouest canadien et le commerce impérial avec l'Extrême-Orient, non pas la prospérité de la province de Québec.)

Pour Chapleau — et pour la province tout entière — l'idéal eût été de vendre le chemin de fer du Nord au Pacifique, afin d'assurer son parfait emboîtage dans le réseau transcontinental. Dans ce

but, Chapleau avait multiplié les démarches; il avait même usé d'un stratagème auprès de Langevin et de sir John, en feignant d'étudier une offre avantageuse — une offre de dix millions — du Northern Pacific, le grand rival américain du C.P.R. Sir John alerta la Compagnie du Pacifique, qui ne voulait à aucun prix laisser le N.P. prendre pied au Canada[1]. Mais le Pacifique éventa la ruse, et n'offrit d'acheter que la section ouest du chemin de fer du Nord; encore se faisait-il prier. Le 3 janvier 1882, le premier ministre de Québec tenta une dernière et vaine démarche auprès de sir John, pour forcer la main au Pacifique. Chapleau n'a rien négligé pour servir, dans cette occasion importante, les intérêts de sa province.

Puisqu'on se retrouvait devant les offres de Hugh Allan et de Sénécal, Chapleau eût volontiers favorisé Sénécal, mais le syndicat Allan présentait une soumission un peu supérieure, et s'était ménagé des amitiés politiques; par exemple, celle de Louis Beaubien. Les haines contre Sénécal restaient vives, et l'on risquait de soulever l'opinion. Sénécal se rabattit alors sur un autre projet: vente de la partie Ouest, réputée la meilleure et mesurant 140 milles, au syndicat du Pacifique, et vente de la partie Est, mesurant 213 milles, à son propre syndicat. Le 23 février, l'officieuse *Minerve* écrivit:

> *"Il n'y a pas de doute maintenant que la ligne du chemin de fer du Nord entre Montréal et Ottawa sera vendue au Pacifique. Plus nous y songeons, plus nous devons rendre hommage aux vues larges qui ont présidé à cette politique."*

Mais les libéraux protestèrent contre l'autre par-

---

(1) *Correspondence of Sir John A. MacDonald, par sir Joseph Pope; lettre de MacDonald à George Stephen, du* 19 *octobre* 1881.

tie du projet, celle qui adjugeait le tronçon Est au syndicat Sénécal. Et la division même du chemin de fer en deux tronçons souleva force critiques; les démarches de Chapleau pour forcer la main au Pacifique, naturellement secrètes, n'étaient pas connues. Montréal se réjouissait de devenir le terminus du Pacifique, mais aux Trois-Rivières et surtout à Québec, on se voyait réduit, hors du grand réseau, à un chemin de fer d'intérêt local. On craignait que le gros trafic ne s'arrêtât à Montréal. Libéraux et conservateurs ennemis de Sénécal exploitèrent cette crainte. Le *Journal des Trois-Rivières* blâma la division projetée. Le *Canadien* écrivit:

*"La vente de la section Ouest est sans contredit un immense avantage pour Montréal, auquel elle assure le terminus du Pacifique, et nous comprenons parfaitement la satisfaction de nos confrères de la métropole commerciale. Mais sans être jaloux de notre cité-soeur et des bienfaits dont les hommes publics la comblent, il est de notre devoir de protéger nos intérêts, de réclamer justice et d'en appeler à l'énergie de ceux qui sont censés nous représenter d'une manière spéciale... Il y a place pour les craintes les mieux fondées que Québec se voie à jamais privé du commerce de l'Ouest, et que son port soit réduit à un fatal isolement..."*

Et *L'Electeur*, avec des trémolos dans la plume:

*"Québec, notre vieux Québec, cette ville si admirablement placée par Champlain, d'où est parti pendant si longtemps tout ce qui allait porter dans l'Amérique du Nord le commerce et la civilisation, Québec va devenir un simple objet de curiosité historique. Nous verrons ici les touristes au lieu des commerçants, les amateurs d'antiquité au lieu des hommes d'affaires. Dans vingt ans, la moitié de nos magasins seront abandonnés et l'herbe croîtra dans nos rues.*

*"Il y a peu de chance de faire manquer le plan de M. Chapleau. Mais y en eût-il moins encore, nous devrions tâcher de les utiliser."*

Et *L'Electeur* poursuivit sa campagne sur ce thème: Chapleau et Sénécal, ayant dans le district de Montréal leurs intérêts personnels et politiques, veulent ruiner Québec au profit de Montréal. Une fois de plus, la rivalité des deux villes marquait l'histoire de la province. *L'Electeur* fit appel aux citoyens des comtés de Québec, de la Beauce, de Témiscouata, de Portneuf, de Montmorency, de Montmagny, de Charlevoix, de l'Islet, de Bellechasse, de Rimouski.

Et ce ne fut pas sans résultat. Une délégation d'hommes politiques du district de Québec vint trouver Chapleau. Elle comprenait le sénateur Fabre, Pierre Garneau, Faucher de Saint-Maurice, Pamphile Vallée, Shehyn, J.-P. Rhéaume, Rinfret dit Malouin (Québec-Centre), J.-D. Brousseau (Portneuf), L.-G. Desjardins (Montmorency), Elie Saint-Hilaire (Chicoutimi). Lynch et Paquet assistaient à l'entrevue. Chapleau rassura les délégués en leur affirmant que l'embranchement de Saint-Charles serait construit, et que toutes mesures seraient prises pour fournir à Québec sa part du trafic de l'Ouest. Et puis, ajouta-t-il, les accords seront soumis à la Chambre.

Un ministre au moins partageait l'opinion de Tarte et des autres adversaires du projet de vente. C'était J.-J. Ross, facilement influençable, et qui venait des Trois-Rivières, où l'on était presque aussi monté qu'à Québec. D'ailleurs J.-J. Ross, ancien "programmiste", côtoyait le groupe ultramontain à qui Sénécal et Chapleau ne disaient rien qui vaille. A l'exemple de Robertson, Ross démissionna (25 février). Il écrivit à Chapleau:

*"Mon cher Monsieur le Premier Ministre,*
*"J'ai combattu sans résultat au sein du Conseil Exé-*

*cutif la politique nouvelle que la majorité du cabinet vient d'adopter au sujet du chemin de fer provincial.*

*"La vente de la partie Ouest du chemin de fer à une compagnie désintéressée dans le succès futur de la partie qui relie Québec à Montréal, avec le projet de louer ou de vendre cette dernière partie à une autre compagnie, serait, dans mon opinion, contraire aux intérêts généraux de la Province, et très préjudiciable à ceux d'une importante section du pays.*

*"Dans les circonstances, il ne me reste que le moyen constitutionnel de résigner la présidence du Conseil législatif et de vous remettre le portefeuille de Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics, vous priant de bien vouloir faire agréer ma résignation par Son Excellence le lieutenant-gouverneur."*

Cette lettre, envoyée le 25 février, ne fut pas rendue publique avant sa lecture à la Chambre par Loranger (en l'absence de Chapleau), et au Conseil législatif par Ross lui-même, sur l'insistance de Starnes, à la mi-mars. Mais dès la démission de Ross, on en connut les motifs. L'officieuse *Minerve* écrivit (2 mars) :

*"Il va sans dire qu'un ministre qui résigne n'approuvait pas la politique de ses collègues, et il valait certainement mieux pour ce monsieur exercer son droit de retraite que rester en place pour contrecarrer le cabinet..."*

Et le *Canadien* (Tarte et J.-J. Ross étaient amis) :

*"M. Ross n'a pas voulu accepter la responsabilité de la politique scandaleuse qu'on cherche à imposer à la province... il n'a pas voulu mettre la province toute ronde entre les mains de quelques spéculateurs, qui sont en même temps les propriétaires de la* Minerve. *Il y a deux ans que la* Minerve *et son monde veulent s'emparer du chemin de fer provincial."*

J.-J. Ross était à la fois président du Conseil législatif et ministre des Travaux publics. Elisée

Dionne reçut le portefeuille des Travaux publics, et Boucher de la Bruère la présidence du Conseil. Un siège au Conseil était vacant: Chapleau nomma son ami Alexandre Lacoste, homme de valeur, fort jurisconsulte — et avocat de l'Université Laval.

Ainsi la question ferroviaire dominait entièrement la politique. Tandis que se discutait le sort du réseau principal, les réclamations relatives aux petites lignes ne cessaient d'affluer. Chaque région, chaque localité, voulait toujours être desservie par une voie ferrée. En février 1882, au plus fort de la campagne de *L'Electeur*, du *Canadien* et du *Journal des Trois-Rivières*, les "gens du Nord", le curé Labelle en tête, demandaient le prolongement du chemin de fer de Montréal à Saint-Jérôme jusqu'à Sainte-Agathe, et ensuite jusqu'au lac Nominingue. Ils tinrent une assemblée à Sainte-Adèle et Chapleau y vint[(1)]. Il les encouragea, rendit hommage au curé Labelle "dont l'activité est en train de créer un nouveau et vaste diocèse dont il sera sans doute le premier évêque", et conseilla aux électeurs de harceler les députés: "Si vous voulez un chemin de fer, regardez Sainte-Thérèse, regardez Saint-Jérôme, et faites comme ces paroisses ont fait; demandez-le sans cesse; aidez-vous par tous les moyens, et le ciel vous aidera... Je suis le disciple de l'apôtre des chemins de fer, le curé Labelle. Je suis tout décidé, tout gagné." Après cette promesse, le prix des lots monta.

La nomination des nouveaux ministres, Dionne et de La Bruère, date du 4 mars. Le même jour, le gouvernement provincial conclut, sous réserve de ratification par les Chambres, la double tran-

---

(1) *Compte rendu de son discours dans la* Minerve *du 3 mars* 1882.

saction qui remettait à des compagnies privées la propriété du chemin de fer du Nord.

La Compagnie du Pacifique Canadien achetait pour quatre millions la ligne de Montréal à Ottawa, y compris l'embranchement d'Aylmer et celui de Saint-Jérôme. Elle s'obligeait en outre à acheter les deux lignes privées de Saint-Lin et de Saint-Eustache, à les compléter et à les exploiter régulièrement. Enfin l'un des articles du contrat spécifiait que Montréal serait désormais le terminus de cette compagnie; et si, plus tard, la compagnie prolongeait son chemin de fer jusqu'à Québec, c'est Québec qui deviendrait le terminus.

Un syndicat représenté au contrat par Thomas McGreevy, Alphonse Desjardins, Aldéric Ouimet et L.-A. Sénécal (politique et affaires intimement mêlées; à noter le "bleu" pur de ces hommes politiques) achetait, pour le même prix de quatre millions, la partie Est, de Montréal à Québec, y compris les embranchements de Joliette, de Berthier, des Piles et le chemin de ceinture des Trois-Rivières. Le syndicat s'engageait à accomplir certains travaux, à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal (quais, hangars, voies d'évitement, ateliers, service de traversiers entre Québec et Lévis, etc.).

Alexandre Lacoste avait examiné les deux projets, au point de vue juridique, pour le compte du gouvernement.

Tout le trafic de l'Ouest sera drainé sur la province de Québec, proclama la *Minerve*:

*"Québec reproche au gouvernement d'avoir favorisé Montréal en ne vendant pas tout le chemin au Pacifique. Nous sommes autorisés à dire que le gouvernement l'aurait vendu volontiers si le Pacifique avait voulu prendre*

*le tout. Il ne s'est pas cru en état de le faire. Fallait-il pour cela renoncer aux avantages que nous venons d'énumérer? Valait-il mieux lui tourner le dos, le forcer à bâtir une ligne rivale, passant cette fois à l'ouest de Montréal, et traversant ensuite au sud?... Quelle est la différence pour Québec que le Pacifique ait ou n'ait pas la ligne de Québec, quand il est obligé de lui transmettre son trafic au même tarif que s'il l'exploitait lui-même? Ne vaut-il pas mieux au contraire, pour Québec, être desservi par une ligne locale qui, n'ayant pas d'autre affaire à administrer, sera forcée de déployer toute son énergie au bénéfice de ces deux cents milles de chemin?..."*

Mais l'opposition n'admit pas une minute que la double transaction pût être avantageuse. *L'Electeur* attribuait à Chapleau "autant d'aptitude pour diriger une institution financière que pour gouverner un ordre contemplatif", et à Sénécal "le talent de se fourrer partout où il y a des affaires à brasser et de l'argent à faire perdre aux autres". De bonne ou de mauvaise foi, l'opposition entretint ce soupçon: le Pacifique aurait bien acheté tout le chemin de fer jusqu'à Québec, mais Chapleau en réservait une partie au syndicat de Sénécal. On commenta aussi l'obligation pour le Pacifique d'acheter les embranchements de Saint-Lin et de Saint-Eustache, car ces embranchements appartenaient à Sénécal. Ils lui ont coûté $50,000, disait-on, et le Pacifique va les payer $300,000.

C'est là-dessus que s'ouvrit, le 8 mars, la première session de la cinquième législature. Chapleau et Lynch proposèrent Taillon comme Orateur. Joly, chef de l'opposition, et Irvine, l'un des doyens de la Chambre, approuvèrent ce choix avec des mots aimables. — M. Taillon est un adversaire loyal, dit Joly. — Qui n'a jamais perdu de notre estime ni de notre respect, ajouta Irvine. (Cependant Pacaud écrivit que Québec était encore sacrifié à Montréal). Auprès de Joly siégeait Irvine;

autour d'eux, la phalange libérale, avec Marchand, Gagnon, James McShane parmi les plus notoires, était bien réduite. On s'attendait toutefois à ce que plusieurs conservateurs, stimulés au dehors par Tarte, fissent cause commune avec les libéraux sur la grande question du chemin de fer; ce serait sans doute le cas de Robertson, et aussi, au Conseil législatif, de J.-J. Ross, de Boucherville et d'Archambault. Mais peut-être verrait-on deux ou trois libéraux se rallier au projet; ainsi Mercier n'assistait pas aux premières séances — sans doute pour ne pas manifester son désaccord avec son chef Joly sur ce point capital. Mercier avait dit publiquement à Montréal: "Il ne doit pas y avoir de politique sur cette question. La nation entière y est intéressée." Dans la presse, le projet était combattu par le *Chronicle, L'Electeur,* le *Canadien* et la *Vérité* à Québec, la *Patrie* à Montréal, et le *Journal des Trois-Rivières.* Le *Monde* ne suivait pas l'exemple de son confrère ultramontain des Trois-Rivières.

Dès la discussion sur l'adresse, dans la séance du 10 mars, Joly refusa d'approuver la vente de la moitié seulement du chemin de fer au Pacifique, qui réduirait la section Est à une simple ligne d'intérêt local; et il se plaignit qu'on eût sacrifié Québec à Montréal. Chapleau répondit brièvement qu'il n'en était rien, car, si l'on assurait à Montréal le terminus du Pacifique, on assurait à Québec, en le reliant à l'Intercolonial selon la promesse du gouvernement fédéral, le trafic de l'Atlantique. Et d'ailleurs l'opposition ne pourrait-elle attendre l'exposé complet de l'accord avant de le juger et d'exciter l'opinion de Québec? Irvine, qui ne voulait pas lâcher Sénécal, affirma, en quelques interruptions sarcastiques, que le syndicat Allan aurait payé un meilleur prix que le syndicat Sénécal.

Chapleau ne se plaignait pas sans raison qu'on excitât l'opinion de Québec. L'opposition organisait dans cette ville une campagne d'assemblées. La première eut lieu le 16 mars, à la salle Jacques-Cartier, sous la présidence de Philippe Vallières, gros fabricant de meubles. On y protesta contre "le sacrifice des droits de la province et des intérêts de Québec" et contre "le don de quatre millions de piastres de l'argent du peuple à M. Sénécal". Trois chefs libéraux prirent la parole: Joly, François Langelier et McShane — ce dernier, affirmant qu'une fraction notable de l'opinion montréalaise s'opposait aussi à la vente. Joly fit cette déclaration:

*"J'ai toujours été opposé à une coalition tant qu'elle ne pouvait avoir pour objet que de me maintenir au pouvoir ou de m'y ramener. Mais aujourd'hui, en face du danger qui menace la province, mes amis et moi sommes prêts à donner notre concours à toute combinaison d'honnêtes gens qui pourra sauver le pays. Nous ne lui demandons rien pour notre concours."*

C'était une offre d'alliance à de Boucherville. On lut une lettre d'excuse de J.-J. Ross, approuvant l'assemblée à laquelle la maladie l'empêchait d'assister. Mais un autre chef conservateur se trouvait là: Israël Tarte, à grand renfort de bégaiements, prononça un discours à l'emporte-pièce. Il affirma que vingt députés devaient leur siège "à l'or de ceux qui veulent acheter le chemin de fer", et défia le gouvernement d'ouvrir une enquête sur cette accusation.

Il était pittoresque de voir Tarte entre Joly — qu'il accusait naguère d'avoir vendu la ferme de Notre-Dame-des-Anges à son beau-frère, au détriment du public — et François Langelier, l'avocat tant dénoncé et vilipendé des procès en influence indue! Le *Quotidien* de Lévis réfuta son confrère

du *Canadien* et, à son tour, le défia de préciser ses accusations: "S'il est certain de son coup, il ne devrait pas craindre de donner des noms!"

Mais Tarte fomentait toute une sédition dans les rangs conservateurs. "Où allons-nous?" demanda la *Minerve,* dans son éditorial de 17 mars:

*"En face des violences du* Canadien, *nous devons poser au parti conservateur une question qui ne peut être éludée. Quelle est aujourd'hui la position de ce journal et de ses amis dans le parti? Si M. Tarte était seul à dégoiser, ça ne tirerait pas à conséquence. Mais il est l'organe d'un cercle turbulent et mal intentionné, dont les membres sont assez connus. Les uns, retirés dans leur cabinet de jurisconsulte, dirigent la bataille en toute sécurité; d'autres s'efforcent de tourner contre le gouvernement les faveurs qu'ils en retirent; d'autres vont, viennent, circulent, intriguent, calomnient.*

*"Depuis deux ans, le* Canadien *a déployé dix fois plus de perfidie contre le gouvernement de Québec que tous les journaux libéraux réunis...*

*"Comment cette école de Québec, qui combat l'honorable M. Chapleau parce qu'il est de Montréal, aimerait-elle nous voir combattre sir Hector Langevin parce qu'il est de Québec?... La question du chemin de fer ne peut être qu'un prétexte..."*

Au Conseil législatif, de Boucherville se joignait à Ross et prenait ouvertement position contre le projet. La *Minerve* insinua qu'il était question de supprimer le double mandat dans les Chambres hautes; on ne pourrait plus être à la fois sénateur et conseiller législatif. L'avertissement visait de Boucherville. Il ne produisit pas d'effet, et Chapleau, par l'organe de la *Minerve,* rompit les ponts avec son ancien chef:

*"On essaie de renverser le gouvernement Chapleau par un gouvernement de Boucherville... M. de Boucherville a généralement été de notre parti quand notre parti l'a soutenu. Il a pu — peut-être — nous rendre quelques services, notre parti l'en a récompensé par une confian-*

*ce, peut-être exagérée, de plusieurs années. Maintenant, nous sommes quittes.*"

Une maladie de Chapleau, due au surmenage de la dernière campagne électorale, retarda la discussion parlementaire. Mais au dehors, la campagne s'intensifia. L'opposition ne pouvait soulever Montréal, satisfaite de devenir le terminus du Pacifique, mais elle souleva Québec et Trois-Rivières. Le 19, nouvelle assemblée à Québec, sur la place du marché Montcalm. Joly, Rinfret et Tarte y prirent la parole, ainsi que les jeunes conservateurs Isidore Belleau et Thomas-Chase Casgrain, président du Club Cartier de Québec. Le 26, troisième assemblée, à Québec-Ouest cette fois, dans la salle du marché Champlain, avec Joly, François Langelier et Tarte, sous la présidence du riche marchand de bois Sharples. Enfin, Joly, Turcotte et Tarte organisèrent aussi une assemblée aux Trois-Rivières. Tarte, le plus actif et le plus violent des adversaires de Sénécal et de Chapleau, adjurait les conservateurs de sauver leur parti du déshonneur et de la ruine. Le bruit courut que Sénécal consacrait $200,000 à l'achat de députés. Le *Journal des Trois-Rivières* termina ainsi un long article: "Nous nous demandons comment des députés intelligents et honnêtes, peuvent, en équité et en justice, devant Dieu qui les jugera, devant les hommes qu'ils représentent et qui en souffriront, sacrifier ainsi la fortune publique, gaspiller des millions par la ratification d'un tel contrat." Sur la proposition de Joseph Shehyn, la Chambre de commerce de Québec protesta, non contre le principe de l'affermage ou de la vente, mais contre la façon dont on s'apprêtait à traiter. La bataille se généralisait. Louis-Georges Desjardins, député conservateur de Montmorency depuis les élections du 2 décembre, quitta la rédaction du *Canadien* auquel il colla-

borait depuis sept ans, pour ne point participer à la campagne de Tarte.

La discussion commençait en Chambre. Par précaution, comme pour tâter le terrain, Chapleau présenta les deux contrats séparément. Il commença par la vente du tronçon Ouest, et prononça là-dessus, les 27 et 28 mars, un discours magistral qui couvre plus de quatre-vingts pages grand format du recueil de ses discours.

Il débuta par une fière allusion à la victoire du 2 décembre; puis, sans trop mettre en cause le parti libéral, il rappela que toutes les grandes mesures, toutes les œuvres de progrès et d'expansion: Construction du Grand-Tronc; Confédération; Acquisition du Nord-Ouest; Construction du Pacifique, avaient subi des critiques et triomphé du scepticisme. Enfin il aborda la vente du chemin de fer du Nord.

On reprochait au gouvernement de ne pas vendre le chemin de fer en entier au Pacifique. Chapleau énuméra ses tentatives, ses démarches auprès de sir John. Il cita des passages de son mémoire confidentiel remis à sir John le 13 mai 1880. Il affirma qu'après des démarches, confidentielles mais répétées, on n'avait pu obtenir du Pacifique une offre satisfaisante pour la totalité de la ligne. Encore devait-on à l'entremise du gouvernement fédéral l'offre péniblement obtenue pour la partie Ouest.

L'emploi des millions que nous retirerons de la vente, dit encore Chapleau, inquiète M. Joly et M. Mercier. Eh bien, un bill spécial réservera ces fonds à l'amortissement de la dette assumée pour la construction du chemin de fer. Et de cette manière nous dégréverons assez notre budget pour substituer, avant longtemps, des excédents aux déficits.

Il fit état de l'opinion de Mercier, et cita des opinions, des gestes, des tentatives de M. de Boucherville et de M. Joly lorsqu'ils étaient au pouvoir, prouvant qu'ils ne demandaient alors qu'à vendre le chemin de fer. Quant à la ville de Québec:

*"Avant six mois, la population de cette ville comprendra ce que le gouvernement veut faire pour elle. Avant longtemps, elle verra des élévateurs se construire dans ses immenses docks. On verra les gens entreprenants de Québec se mettre à la tête de nouvelles compagnies industrielles, et une ère de prospérité qu'on n'espérait même pas..."*

Et discutant les chiffres, réfutant les objections, grandissant la plus importante affaire soumise à la Législative depuis la Confédération, évoquant ses propres services et son désintéressement, Chapleau, qui avait du souffle, termina une longue et belle péroraison en rappelant que, fort d'avoir gagné ses éperons et fort aussi de l'éclatante approbation populaire du 2 décembre, il comptait sur la discipline et au besoin le sacrifice de tous les membres du parti dont il était le chef.

Chapleau, malade, accomplissait un effort visible; on l'écouta dans une sorte de recueillement. Le 29, Joly lui répliqua, dans un discours commencé à huit heures du soir et terminé à onze heures et demie.

Le chef libéral dit qu'il attaquait moins un homme — Sénécal — que tout un système organisé et personnifié par cet homme. Et il blâma la vente pour trois raisons:

1°—Parce que le moment est mal choisi, le chemin de fer étant sur le point d'acquérir une plus-value, grâce aux jonctions prochaines avec le Pacifique d'une part et l'Intercolonial d'autre part.

2°—Parce que la division du chemin de fer en deux tronçons fait reculer la province de sept ans, la ramenant à l'époque où il existait deux chemins de fer, deux compagnies, celle de la Rive Nord et le chemin de Colonisation.

3°—Parce qu'on pourrait obtenir un prix plus élevé.

Après les deux chefs, un grand nombre de députés prirent la parole. La majorité des conservateurs suivaient Chapleau et la majorité des libéraux suivaient Joly. Mais le conservateur Robertson combattit le bill, tandis que le libéral McShane, député de Montréal-Ouest, qui comptait dans sa circonscription les plus gros contribuables de la province, approuvait la vente. McShane tenait compte des avantages prévus pour Montréal, "qui deviendra le port d'entrée du commerce de l'Ouest", et plaçait l'intérêt de sa circonscription avant l'intérêt de son parti. Le conservateur Louis Beaubien se prononça pour le bill, mais en annonçant son opposition à la vente de la partie Est. Cette vente, il est vrai, favoriserait plusieurs de ses amis politiques (Alphonse Desjardins, Aldéric Ouimet, Thomas McGreevy, Hamilton Gault, Pierre-Vincent Valin, et Sénécal lui-même, tous membres du syndicat), mais, dit Beaubien: "Nous sommes ici pour défendre les intérêts de la province. Je tourne le dos à mes amis pour travailler pour mon pays."

Chapleau lui fit observer qu'il combattait une mesure non encore soumise à la Chambre. Et les partisans de Chapleau révoquèrent en doute le désintéressement de Beaubien, allié, sinon associé, du syndicat Allan. De toute façon, la dissidence de Beaubien, rejoignant celles de Robertson, Ross et de Boucherville, annonçait une lutte serrée au-

tour de la vente de la partie Est. Louis-Georges Desjardins rappela cependant à ses collègues que le chef du gouvernement avait annoncé la vente du chemin de fer, au cours de la campagne électorale, et que les électeurs l'avaient approuvé. Lui-même avait triomphé de Charles Langelier, dans Montmorency, avec cette "plate-forme". Desjardins, esprit loyal et vigoureux, s'était séparé de Tarte, après une longue collaboration, pour ne pas trahir son chef, le premier ministre.

En résumé, les principaux arguments des adversaires du bill étaient ceux-ci: Le chemin de fer du Nord nous a coûté douze et même en réalité treize millions. On le vend huit millions. Or nous avons jusqu'ici, pour ce chemin de fer incomplet, auquel manquaient des correspondances, consenti des sacrifices et comblé des déficits. Il va enfin, par les suites normales de son achèvement et d'un système plus complet de correspondances, rapporter au lieu de coûter. C'est à ce moment qu'on le vend. Et à qui? L'un des bénéficiaires sera Sénécal! Le gérant du chemin de fer du Nord, Sénécal, et son constructeur McGreevy, savent parfaitement à quoi s'en tenir sur l'avenir du chemin de fer. S'ils l'achètent, c'est qu'ils prévoient pour eux un avantage certain.

Mais Chapleau avait réfuté dans son discours le dernier de ces arguments, en exposant toutes les raisons pour quoi l'exploitation privée est préférable à la régie d'Etat. Quant à Sénécal, nous reparlerons de lui à propos du second bill.

Et Chapleau obtint ce résultat presque inespéré de faire voter la vente (5 avril) par 45 voix contre 14. En deuxième et en troisième lectures, le courtois Joly, le spirituel Marchand, le sarcastique Irvine et le rude Gagnon se débattirent en vain,

proposèrent en vain des amendements. La même majorité les écrasa.

Les libéraux mirent alors leur espoir... dans le Conseil législatif! Après les vacances de Pâques, le bill venant devant la Chambre haute, Archambault, de Boucherville et J.-J. Ross menèrent une campagne ardente pour le faire échouer. De La Bruère prit la tête des forces gouvernementales, avec Alexandre Lacoste comme brillant second. Dans la presse, la *Minerve* se fit violente contre de Boucherville, et le *Canadien* contre de La Bruère. Le jour du vote, les adversaires du bill allèrent chercher le conseiller Louis Panet, nonagénaire confiné à la maison, et l'amenèrent, emmailloté de couvertes et de foulards, en voiture fermée. Au bras d'un collègue, le vieillard gagna péniblement son fauteuil. Le bill ne passa que par 12 voix contre 11.

Cette unique voix de majorité suffisait, d'autant plus que Louis Panet paraissait peu en mesure de renouveler son exploit. Mais il restait à jouer la dernière manche. L'opinion québécoise ne se résignait pas à une victoire montréalaise. Le 1er mai, François Langelier fut élu maire de Québec: élection significative d'un grand chef libéral au poste naguère occupé par les Joseph Cauchon et les Pierre Garneau. Et Trois-Rivières, alliée à Montréal contre Québec dans la querelle universitaire, s'alliait à Québec contre Montréal dans la querelle ferroviaire. Dansereau conseillait Chapleau, mais Tarte stimulait journalistes et députés. Le district de Québec retentissait du cri de guerre: "Sénécal! Sénécal!"

A la Chambre, Stephens demanda une enquête "sur les sommes d'argent données ou prêtées par M. L.-A. Sénécal, pendant qu'il était au service du

gouvernement comme gérant du chemin de fer du Nord, pour favoriser l'élection d'un certain nombre de députés". Stephens proposait la formation d'un comité spécial. Un bon scandale à la charge de Sénécal fournirait un argument-massue contre Chapleau et son bill.

C'était une habileté de la part des adversaires de Chapleau, que de confier cette bombe à George-Washington Stephens, député de Montréal. Les ministériels répondirent du tac au tac. C'est Pierre Garneau, député de Québec, qui protesta contre l'insinuation que des députés s'étaient fait élire avec l'argent d'un fonctionnaire. Garneau proposa, par amendement, de censurer Stephens, pour cette injure à la Chambre. Un autre député, Champagne, encore plus indigné, voulut empêcher l'inscription de la motion Stephens aux procès-verbaux de l'Assemblée. Ces propositions soulevèrent des débats animés. Stephens prit ses responsabilités et défia la censure de ses collègues. Irvine l'appuya et Chapleau le combattit. De la tribune de la presse, Tarte ne perdait pas une parole. L'Orateur déclara le sous-amendement Champagne contraire au règlement. L'amendement Garneau fut voté par 43 voix contre 8, et la motion Stephens rejetée sur la même division.

Aux séances suivantes on aborda le projet de vente de la section Est du chemin de fer. Beaubien essaya de retarder le vote. Chapleau dit que Beaubien se vengeait de ne pas avoir été proposé comme Orateur de la Chambre, et la *Minerve* appela le député d'Hochelaga — hier encore camarade de combat et homme dignes en tous points — égoïste, mesquin, plat de caractère, intrigant. N'aurait-il pas voulu contrôler la vente du chemin de fer du Nord? Bref, de Boucherville et Beaubien, naguère

respectés parmi les conservateurs, étaient traités par la *Minerve* comme Paquet avait été traité par les libéraux en quittant leur camp.

Le bill fut encore combattu par Joly, par Marchand, par Gagnon et par Robertson, d'après qui le syndicat acquéreur ne présentait pas de garanties suffisantes. Il fut défendu par Garneau, dont l'autorité d'homme d'affaires contre-balançait celle de Shehyn, et qui reprocha aux libéraux de se conduire en partisans. L'histoire se répète, leur dit-il; l'agitation menée en 1872 et 1873 contre sir Hugh Allan, qui voulait doter le pays d'un grand chemin de fer, a causé un retard de dix ans; l'agitation semblable menée contre M. Sénécal ne va-t-elle pas encore faire reculer la province de dix ans?

Chapleau, Dansereau, Sénécal et Lacoste, manœuvrant toujours, privèrent l'opposition de quelques voix. Mercier n'assista point aux séances, pour ne pas voter. Mgr Laflèche conseillait à son député d'avaler Chapleau, Sénécal, leurs combinaisons et leurs bills, plutôt que de mêler son vote à ceux des libéraux: Sévère Dumoulin, député-maire des Trois-Rivières, vota pour la vente. Trente-huit voix contre vingt repoussèrent l'amendement Beaubien. Le nom de Sénécal avait été prononcé cent fois par séance. "Il n'est pas le premier criminel sauvé par l'éloquent avocat d'assises qu'est le premier ministre", dit Irvine. A quoi Gauthier, de Charlevoix, répondit qu'on avait mis naguère autant de crimes sur le compte de M. Cauchon, et que celui-ci, loin d'être au pénitencier, "est aujourd'hui lieutenant-gouverneur du Manitoba par la grâce des libéraux". Malgré le tour personnel des critiques à l'adresse de Sénécal, l'ampleur des intérêts en jeu, leur importance pour l'avenir du pays, avaient valu à l'Assemblée provinciale quelques grandes journées parlementaires.

Outre Louis Panet, les conseillers législatifs Archambault et Bryson, adversaires notoires du projet, étaient absents pour maladie. Chapleau et de La Bruère en profitent pour presser la discussion du bill; ils demandent à procéder d'urgence. Les conservateurs de Boucherville et Ross objectent que cette procédure exceptionnelle ne doit pas s'employer sans nécessité absolue. "Vous n'hésitiez pas à recourir à l'urgence quand vous me faisiez la guerre", leur répond Henry Starnes. Car le libéral Starnes, ami personnel et ancien collègue de Joly, mais ancien maire et gros homme d'affaires de Montréal, vote cette fois avec le gouvernement Chapleau. Et 12 voix contre 9 ratifient la vente de la section Est.

Chapleau, et l'on peut écrire Chapleau, Sénécal et Dansereau, sortaient vainqueurs de cette confuse bataille, au cours de laquelle plusieurs parlementaires en vue avaient changé de camp, pour des raisons et sous des influences diverses. En épilogue, Chapleau fit proposer par Wurtele une motion conforme à sa promesse du 27 mars. Le produit de la vente serait consacré au paiement du capital, des intérêts et du fonds d'amortissement des divers emprunts contractés pour la construction des chemins de fer. L'opposition ne pouvait qu'accepter cette prudente mesure; mais Irvine, toujours sarcastique, prédit qu'il n'y aurait guère à se préoccuper de l'emploi de cet argent, dont la majeure partie ne serait probablement jamais payée.

Le *Journal de Québec* écrivit:

*"Qu'est devenue cette grande indignation populaire qui devait mettre le gouvernement en pièces? Le bill disposant de la section Est du chemin de fer du Nord a subi sa troisième lecture au Conseil législatif. Tirons le rideau sur le spectacle monté à si grands frais par MM. Ross, de Boucherville et Beaubien."*

Et la *Minerve* eut cet autre mot de la fin:

*"Nous ne pensons pas que M. Beaubien se trouve bien avancé dans ses affaires. Il voulait être Orateur ou ministre: quand sera-t-il maintenant l'un ou l'autre?"*

Mais un des résultats de cette grande bagarre du chemin de fer était bien de dresser sur le flanc droit de Chapleau, de son gouvernement, on écrirait presque de son régime, l'opposition d'un groupe conservateur: De Boucherville — Beaubien — Ross — Robertson et Tarte. Sans parler des purs ultramontains, adversaires de l'Université Laval.

Chapleau fit décider par les Chambres qu'à l'avenir le président du Conseil législatif, nommé par le gouvernement pour la durée de la législature, ne serait plus de droit membre du cabinet provincial; car il ne pouvait à la fois présenter et défendre des projets comme ministre, appliquer le règlement et rendre un arbitrage impartial comme président. Mercier approuva cet accroc à l'influence de la Chambre haute; il y vit la preuve que la constitution de 1867 n'était ni parfaite ni intangible. De La Bruère cessa de faire partie du cabinet dès la sanction de cette loi — le 27 mai. Le nombre des ministres, ainsi réduit à sept, pourrait descendre à six; par contre, leur traitement fut porté à $4,000, celui du premier ministre à $5,000

Wurtele présenta son exposé financier. Le gouvernement se fit autoriser à contracter un nouvel emprunt de trois millions, ayant trois objets principaux: rachat de la dette flottante, paiement des subsides votés pour les chemins de fer, et construction du nouveau palais législatif. Puis il fit voter quelques taxes, dont une sur les compagnies commerciales ayant leur siège dans la province. Cet impôt devait soulever des résistances, car les grandes

compagnies, en particulier les banques, orgueilleuses de leur puissance, admettaient tout juste la suzeraineté de l'Etat fédéral; elles prétendaient ne payer ni hommage ni tribut au gouvernement d'une province.

Et l'intérêt se tourna vers les élections fédérales, fixées au 20 juin.

* * *

Tout présageait une victoire conservatrice dans la province de Québec, forteresse "bleue". Les libéraux ontariens en tiraient argument. Le *Globe* déclencha une campagne contre la "French domination". Il reprochait au gouvernement de sir John d'accorder peu d'influence aux ministres ontariens, et de chercher son appui principal dans la province de Québec.

Les candidats débattirent encore la question protectionniste. Les conservateurs attribuèrent le regain de prospérité au relèvement des tarifs douaniers. La *Minerve* du 5 juin publia une liste de 35 établissements industriels nouveaux, surgis à Montréal depuis la protection. Quelques pères de famille canadiens-français, rapatriés des Etats-Unis, s'embauchaient à la fabrique de coton de Saint-Henri, à la sucrerie de Farnham, à la papeterie Rolland, de Saint-Jérôme. A quoi devons-nous le retour de ces exilés? demandaient les conservateurs. "A la protection, qui nous permet de créer une industrie nationale. A la protection, qui permet à nos compatriotes de trouver dans leur pays le travail qu'ils allaient mendier chez les voisins." Et la *Minerve* avertit que le succès des libéraux, entraînant le libre-échange, arrêterait cet élan et ruinerait l'industrie.

On redemandait aussi, avec plus d'insistance qu'aux élections de 1878, le droit pour le Canada de négocier lui-même ses traités de commerce. Ce droit acquis, le gouvernement canadien pourrait procurer un marché européen à certaines industries en progrès, l'industrie de la chaussure en particulier. Des économistes et des hommes politiques, entre autres L.-O. David, soutenaient depuis longtemps cette thèse, conforme aux aspirations nationales. Laurier l'adopta. En ouvrant sa campagne, le 28 mai, sur la place Jacques-Cartier de Québec, Laurier promit d'obtenir pour le Canada le droit de négocier lui-même ses traités de commerce. Par contre, il reprocha aux droits de douane d'épargner des objets de luxe pour frapper des objets de première nécessité, et d'augmenter ainsi le coût de la vie, les difficultés de la vie. Enfin, il critiqua la création de deux charges inutiles: celle de haut commissaire à Londres, confiée à Galt, et celle de commissaire à Paris, confiée à Fabre (Hector Fabre avait démissionné du Sénat, et il était parti pour Paris, avec Joseph Marmette pour adjoint). François Langelier, maire de Québec depuis le 1er mai, assistait à l'assemblée de Laurier, sur l'estrade.

Les arguments conservateurs parurent plus solides. L'industrie naissante tenait à la protection douanière contre la concurrence américaine. Les industriels alimentèrent la caisse conservatrice. Et Sénécal était encore là; il comptait cinq députés fédéraux: Alphonse Desjardins, Aldéric Ouimet, Hamilton Gault, Thomas McGreevy et Pierre-Vincent Valin, parmi ses associés, dans le syndicat acquéreur d'une partie du chemin de fer du Nord. Signant au besoin des traites, Sénécal ne repoussait jamais l'appel de ses amis politiques et de ses associés. Il y eut dix-neuf élections par acclamation, dont une seule libérale. Hector Langevin,

soutenu par les amis de Mgr Laflèche — le Dr Bourgeois, les frères Désilets — combattait un adversaire libéral aux Trois-Rivières. Aux Trois-Rivières! L'évéché retentissait d'éloquentes malédictions. Le candidat rouge comprit enfin son indécence, et se désista, l'avant-veille du scrutin. L'adversaire de Pierre Fortin accomplit le même geste à Gaspé, le même jour. Avant le scrutin, les conservateurs comptaient donc vingt et un élus et les libéraux un seul. Restaient quarante-trois sièges à pourvoir.

Dans le comté de Terrebonne, le conservateur Guillaume-Alphonse Nantel et le tribun libéral A.-E. Poirier se disputèrent le siège abandonné par Masson. Frère cadet de l'abbé Antonin Nantel (Supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse), ami et protégé de Chapleau et du curé Labelle, Guillaume-Alphonse Nantel présidait le Club Cartier à Montréal et publiait un petit journal, le *Nord,* à Saint-Jérôme. Il triompha de son fougueux rival. A Montmagny, Philippe Landry triompha du jeune Philippe-Auguste Choquette, qui avait gagné ses épaulettes, dans son parti, par sa vigilance dans la contestation contre Louis-Napoléon Fortin. Désiré Girouard battit pour la seconde fois Rodolphe Laflamme dans Jacques-Cartier. Blanchet battit encore Fréchette à Lévis. Guillaume Amyot garda le comté de Bellechasse contre Ernest Pacaud. Pierre-Vincent Valin garda le comté de Montmorency contre Charles Langelier. Dans le comté de Champlain, le député sortant, Hippolyte Montplaisir, maire presque inamovible — tant il accumulait de réélections — de sa petite ville natale du Cap-de-la-Madeleine, ajoutait la protection de Mgr Laflèche à sa forte situation locale. Il battit Turcotte; et c'est cet exploit que les conservateurs célébrèrent le plus bruyamment. Des foules

tapageuses, munies de flûtes et de casseroles, fêtèrent la victoire, selon la tradition. Les candidats vaincus verrouillèrent leur porte, fermèrent leurs volets. Assiégés toute la soirée, ils opposèrent leur force d'âme à la cacophonie menaçante. Mais ils ne pouvaient empêcher les femmes et les enfants apeurés de fondre en larmes.

Les plus notoires des libéraux réélus étaient Laurier, Félix Geoffrion, P.-B. Casgrain. Avant ces élections, la représentation de la province aux Communes comprenait 52 conservateurs et 13 libéraux. Les comtés "rouges" étaient: Chateauguay, Huntingdon, Iberville, Kamouraska, L'Islet, Lotbinière, Mégantic, Québec-Centre, Québec-Est, Rimouski, Saint-Jean, Shefford et Verchères. Le 20 juin 1882, les conservateurs en prirent cinq: Kamouraska, Mégantic, Québec-Centre, Rimouski, et Shefford où Huntington fut battu. Par contre, les libéraux prirent cinq comtés "bleus": Brôme, Joliette, Napierville, Portneuf, où de Saint-Georges, neveu des Thibaudeau, battit Pamphile Vallée qui l'avait battu quatre ans plus tôt, et Saint-Hyacinthe où Esdras Bernier battit son camarade Louis Tellier. De la sorte, la députation de la province comprenait toujours 52 conservateurs et 13 libéraux.

En chiffres ronds, le gouvernement de sir John disposerait de soixante voix de majorité, dont quarante fournies par la province de Québec. Cela permit au *Globe* et autres "grits" ontariens de poursuivre après les élections leur campagne contre la "French domination". C'est bien de la province de Québec que le parti conservateur et le gouvernement de sir John tiraient leur force principale.

* * *

Les ultramontains ne sont pas si mal renseignés: Chapleau a quasiment formé, avec Sénécal et Dansereau, un gouvernement occulte, dont les décisions préparent celles de son gouvernement officiel. Cet Etat dans l'Etat possède des rouages assez complets. Alexandre Lacoste y est procureur général; Arthur Dansereau, ministre de l'Intérieur; et Sénécal détient le portefeuille des chemins de fer. Wurtele était ministre des Finances, dans ce cabinet occulte, avant de le devenir dans le gouvernement officiel — ce qui a suscité la mauvaise humeur et provoqué la démission de Robertson. Le conseil siège au Windsor, parfois à la *Minerve,* et parfois au Crédit Foncier franco-canadien, où Wurtele possède un bureau et Chapleau un pied-à-terre. Au greffe — au Palais de Justice — Dansereau écrit des articles, reçoit des solliciteurs, apostille des candidatures.

Le groupe comprend quelques hommes graves, tels que Wurtele — un moment en froid avec Sénécal — et Lacoste. Le bâtonnier Lacoste appartient à cette fraction de la bourgeoisie canadienne, occupant des charges civiles depuis plusieurs générations, et qui figure l'aristocratie du pays. Son père fut l'un des premiers sénateurs nommés en 1867. Sa femme est une Globenski. Lui-même est un juriste plutôt qu'un politicien. Un calme, au front dégarni. L'Université Laval retient ses services, et Mgr Fabre, à l'occasion, le consulte. Dans l'entourage de Chapleau, Sénécal incarne la hardiesse, Dansereau l'habileté, et Lacoste la sagesse.

Lacoste et Wurtele, hommes rangés, prennent leurs repas en famille. Les autres se retrouvent, à midi, tantôt à l'hôtel Richelieu, tenu par Isidore Durocher, tantôt chez Ollivon, et plus souvent chez Mme Duperrouzel, surnommée Mme Poivre-et-Sel. C'est à deux pas: sur la côte Saint-Lambert,

entre la rue Craig et la rue Saint-Jacques. Mousseau s'y trouve déjà, flanqué d'hommes de lettres— Decelles, Oscar Dunn, André-Napoléon Montpetit — et scrutant le menu en connaisseur. Amis et partisans gravitent autour des maîtres de l'heure. C'est à qui débarrassera Chapleau de sa canne et de ses gants. Cimon lui offre un londrès, de la marque (affirme-t-il) fabriquée pour le prince de Galles. Sénécal entre et sort en coup de vent. Son collaborateur et futur gendre Blumhart est bavard et vantard, mais intelligent, adroit en affaires. C'est lui qui distribue les "passes" — les cartes de circulation sur le chemin de fer du Nord — signées en blanc par Sénécal. Le marchand de vins de Beaufort vient relancer ses clients. Des places, des faveurs, des contrats, s'obtiennent. Des discours et des campagnes de presse s'ébauchent. Des chèques se signent sur les tables du restaurant. On ne voit plus Prentice, depuis sa déconvenue. On voit, par contre, un jeune courtier canadien-français, L.-J. Forget, originaire de Terrebonne, et dont les premières spéculations sont heureuses.

Bien des appétits, bien des éléments variés à satisfaire! Les problèmes sérieux ne se traitent pas chez Duperrouzel. Chapleau, Sénécal et Dansereau ne perdent pas la tête. Dans les cas d'importance majeure, on recourt au sage des sages, Alexandre Lacoste. Il arrive que l'on coupe la poire en deux— en deux morceaux parfois inégaux, comme le jour où Prentice décrocha un emprunt minime tandis que Wurtele négociait en France le gros emprunt. Forget, "compatriote" de Chapleau, offre de meilleurs garants que Prentice.

La législature avait autorisé le gouvernement provincial à contracter un nouvel emprunt de trois millions. Au mois de juillet, Wurtele en plaça la moitié sur le marché canadien. C'était la première opération de cette envergure tentée au Canada. Les

banques, la place de Montréal, regorgeaient de capitaux, et la réussite fut prompte: nouveau symptôme de prospérité. Pour l'autre moitié de l'emprunt, le gouvernement fit un contrat avec les agents de change L.-J. Forget et Cie, qui s'engageaient à fournir, à 5 p. 100, les sommes nécessaires au trésorier provincial, jusqu'à concurrence d'un million et demi.

Plus certaines d'être encouragées, des compagnies de chemins de fer d'intérêt local se formèrent ou se reconstituèrent. Elie Saint-Hilaire, député de Chicoutimi-Saguenay — l'un des élus du 2 décembre — réorganisa la Compagnie du Québec et Lac Saint-Jean. Une autre compagnie, pour la construction du chemin de fer de Saint-Jérôme à Sainte-Agathe, était l'œuvre du curé Labelle.

Car le curé Labelle poursuit avec succès sa vaste entreprise de colonisation. Il y voit l'avenir du pays, le salut de la race; et au service de cette grande cause, il utilise les hommes tels qu'ils sont. Il emmène toujours le bohême Arthur Buies dans ses randonnées, sac au dos. On couche sous la tente, au chant des moustiques. On se réveille assez tôt pour contempler la buée dansante qui s'élève des lacs. Le prêtre et le libre penseur communient dans l'amour du sol canadien. Ils choisissent des emplacements de paroisses, et taillent, en pensée, des lots. Au retour, Buies écrit des chroniques de propagande, et l'abbé Labelle s'attaque, en réaliste, aux problèmes temporels: argent, chemin de fer, politique, législation. Ces soins s'accordent à son caractère, à son besoin d'activité.

Ainsi l'œuvre s'édifie. Saint-Jérôme, entouré de forêt vierge en 1840, au temps de Charles de Montigny, devient, en 1881, sous l'impulsion du curé Labelle, un petit centre commercial et industriel.

Un libraire montréalais, Jean-Baptiste Rolland, fils de ses œuvres ayant d'année en année agrandi son commerce et arrondi sa fortune, installe une fabrique de papier, assurée de bons débouchés et bientôt florissante. Le député Nantel publie le *Nord,* parfois cité dans les grands journaux de la province. Autour de ce centre s'établissent les paroisses de Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Sainte-Agathe, Sainte-Marguerite, Sainte-Lucie, Saint-Donat. Plus loin encore, des bûcherons haut-bottés essouchent la forêt. Leur camp dressé — des huches servant de sièges — ils font venir femme et enfants, puis édifient une école-chapelle, avec une cloison mobile séparant le tabernacle de la salle de classe. Et quelle fête si, l'année suivante, le curé Labelle vient lui-même confesser et célébrer la messe!

L'abbé Labelle rêve de traverser la barrière des Laurentides, pour "mettre partout des Canadiens à la place des pruches et des épinettes". Le chemin de fer sera la voie de pénétration. Pareille entreprise rencontre inévitablement des obstacles, dressés par la nature ou par les hommes. Mais peu d'hommes résistent à l'entraînant curé Labelle. Ancien térésien, il accourt le premier sur les lieux du sinistre, lors de l'incendie du Séminaire de Sainte-Thérèse, le 5 octobre 1881. Il est l'un des premiers à réconforter le Supérieur Nantel, à l'encourager dans sa résolution de rebâtir. Ainsi s'atténue la rivalité de Sainte-Thérèse, chef-lieu progressivement dépossédé. Admirateurs du curé Labelle, le supérieur Nantel et l'abbé Jean-Baptiste Proulx, professeur de lettres, prennent vivement sa défense quand des Térésiens lui reprochent encore de "tirer toute la couverte pour Saint-Jérôme". Le curé Labelle a fondé à Montréal une Société de Colonisation, et obtenu l'adhésion de Mgr Fabre et de hau-

tes personnalités civiles. Il a même obtenu de son évêque, et du Saint-Siège, des indulgences spéciales en faveur des membres et des zélateurs de la Société. Le recorder de Montigny, fils du fondateur de Saint-Jérôme, est un de ces membres les plus assidus. On voit même aux séances, auprès de l'ancien zouave pontifical de Montigny et de son ami de Bellefeuille, l'ancien garibaldien Arthur Buies, sceptique sur la valeur des indulgences, mais non pas sur les mérites du curé Labelle. De même, Chapleau et Mercier rivalisent d'admiration pour le grand colonisateur.

Ainsi se réalise l'union sacrée autour du curé Labelle. La colonisation n'est ni rouge ni bleue. Le chemin de fer qui franchira les Laurentides, et même le simple prolongement de Saint-Jérôme à Sainte-Agathe, ne sont ni rouges ni bleus. Mais il faut des hommes politiques dans la compagnie. Le curé Labelle fait entrer dans son bureau de direction sir Hugh Allan; le premier ministre Chapleau; le député Louis Beaubien en rupture avec Chapleau: le libéral P.-S. Murphy; l'ultramontain de Bellefeuille; le directeur de la *Minerve*. Joseph Tassé; l'ancien échevin de Montréal Michel Laurent; et le nouveau député fédéral de Terrebonne, Alphonse Nantel. Puis il convoque, pour le 19 juillet, en présence de Nantel, une assemblée des maires et secrétaires de municipalités de Saint-Jérôme, Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite, Sainte-Lucie et Sainte-Agathe. Après un discours du curé Labelle parlant de son "Nord", on l'eût suivi n'importe où, on eût acquis un lot inaccessible au fond du Nominingue, on eût consenti tous les sacrifices. Les municipalités, qui ne sont pas riches, se déclarent prêtes au plus grand effort pour le prolongement du chemin de fer de Saint-Jérôme à Sainte-Agathe. Le curé Labelle pré-

pare en même temps l'organisation d'une grande loterie — une loterie de cinq cent mille piastres — en faveur de la colonisation. Il compte sur Chapleau pour arracher l'autorisation nécessaire au Parlement provincial.

Le curé Labelle rendait à Chapleau son appui. Et plus que personne, Chapleau bénéficiait de cet élan. Il dominait la scène provinciale, et la série de ses réussites soutenait sa grande popularité. C'est pourtant dans cette période de triomphe qu'il exécuta son dessein de passer sur la scène fédérale.

Sous les apparences si brillantes, Chapleau distinguait des menaces. La bataille du chemin de fer du Nord avait été très dure, au Parlement provincial; et Chapleau pressentait de nouvelles attaques contre ses amis Sénécal et Dansereau. Le premier ministre comptait parmi ses adversaires, et sans doute définitivement, les conservateurs de Boucherville, Beaubien, Ross, Robertson et Tarte. Et tous les ultramontains, des programmistes montréalais aux membres du Cercle Catholique québécois. Il redoutait surtout Israël Tarte, "cette maudite vipère". Or, depuis la victoire conservatrice du 17 septembre 1878, sir John invitait Chapleau à prendre un portefeuille dans son ministère. Il redoublait d'instances depuis les éclatants succès du 2 décembre 81 et du 20 juin 82. Sir John cherchait à s'attacher ce "gagneur d'élections". Chapleau et Mousseau permutèrent. Chapleau pensait occuper à Ottawa la place moralement vacante depuis la mort de Georges-Etienne Cartier. Les flatteurs ne lui répétaient-ils pas qu'il égalait, et peut-être surpassait ce grand homme? Et comme avait fait Cartier, par le truchement de Chauveau, il continuerait de dominer Québec par le truchement de son ami Mousseau. A la fin de juillet 1882,

Chapleau devint secrétaire d'Etat du Dominion, et Mousseau premier ministre de la province de Québec.

Mousseau avait à peine quarante-quatre ans. C'était un bon garçon cordial, serviable, gourmet, aimant les lettres et maniant assez bien la plume; mais on ne lui croyait pas les qualités d'un administrateur ni l'étoffe d'un chef. Nul ne s'y trompa: il serait une doublure de Chapleau.

---

TABLE DES MATIERES
DU TOME III

# INDEX

## A



## B

C

## D

E



F

## G

## H



## I



## J

L

## M

N



O



P

## Q



## R

## R



## S

## T

## U



## V

W



X



Z



---

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE VINGT-SIXIÈME JOUR DE MAI
MIL NEUF CENT QUARANTE-ET-UN
POUR LES
EDITIONS BERNARD VALIQUETTE
1564 RUE SAINT-DENIS
À MONTRÉAL
AUX ATELIERS
DE « LA PAROLE » LIMITÉE
À
DRUMMONDVILLE

